



DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Etat des lieux et
enjeux de développement durable à Poussan
2010-2011

Agissons ensemble et faisons de Poussan, un territoire durable!



AVANT-PROPOS

Le document qui suit est le diagnostic territorial de la commune de Poussan. Chaque thématique étudiée l'est sous la forme :

- ❖ D'un état des lieux, c'est-à-dire une photographie du territoire
- ❖ D'un diagnostic à proprement parlé, qui identifie les enjeux, atouts, faiblesses, opportunités et menaces en termes de développement durable qui ont été mis en avant dans l'état des lieux. Il prend également en compte les résultats des enquêtes réalisées auprès des élus, associations, agents communaux et de la population ainsi que les conclusions de l'atelier « diagnostic » qui s'est tenu le 26 mai 2010.

Ce diagnostic est donc dit « partagé » car les données quantitatives et qualitatives ont été récoltées auprès des différents acteurs du territoire.

Entretiens, études de documents ressources, enquêtes, réunions ont nourri ce document « consensus » entre les acteurs locaux qui ont tenté de répondre à différentes interrogations :

- De quel patrimoine écologique, culturel, social, économique, technique, disposons-nous ?
- Quels sont nos impacts sur ce patrimoine ?
- Les actions à l'œuvre actuellement sont-elles suffisantes ?
- Quels sont nos atouts, nos faiblesses ?
- Quelles sont les attentes, les axes perçus comme prioritaires ?

Les réponses apportées au travers de ce document guideront l'élaboration de l'Agenda 21, stratégie locale de développement durable.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : PREAMBULE	6
I. CONTEXTE GENERAL DE LA DEMARCHE	6
1. Agenda 21 et développement durable.....	6
2. Agenda 21 de Poussan, historique de la démarche.....	8
a. <i>Méthodologie</i>	8
b. <i>Calendrier</i>	11
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC	12
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE	12
1. Généralités	12
2. Contexte institutionnel	12
a. <i>Territoires de projet : Bassin de Thau et CCNBT</i>	12
b. <i>Fonctionnement municipal</i>	14
3. Caractéristiques géographiques.....	15
a. <i>Climat</i>	15
b. <i>Géologie et hydrographie</i>	15
c. <i>Structuration paysagère du territoire</i>	16
4. Caractéristiques démographiques.....	17
a. <i>Evolution démographique</i>	17
b. <i>Structure de la population</i>	18
c. <i>Niveau de vie</i>	19
II. URBANISATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	20
1. Planification territoriale : le cadre d'intervention	20
a. <i>Schéma de Cohérence Territoriale</i>	20
b. <i>Plan Local d'Urbanisme</i>	21
c. <i>La loi Littoral</i>	23
d. <i>Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer</i>	24
2. Logique d'organisation de l'espace.....	24
a. <i>Evolution de l'urbanisation et formes urbaines</i>	24
b. <i>Répartition de l'occupation du sol</i>	26
c. <i>Orientations du PLU</i>	27
3. Logement, habitat	28
a. <i>Caractéristiques des logements</i>	28
b. <i>Statuts d'occupation</i>	28
4. Paysage urbain	29
5. Equipements.....	30
6. Transport et déplacement	32
a. <i>Contexte</i>	32
b. <i>Infrastructures</i>	32
c. <i>Circulation et stationnement</i>	33
III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	38
1. Généralités	38
a. <i>Situation professionnelle des habitants</i>	38
b. <i>Lieux de travail</i> :.....	39
2. Activités économiques locales.....	40
a. <i>Etablissements</i>	41
b. <i>Secteur primaire</i>	43
c. <i>Secteur secondaire</i>	47
d. <i>Secteur tertiaire</i>	47

3. Intégration des entreprises.....	48
a. Zones d'activité.....	48
b. Entreprises et environnement.....	50
c. Planification économique.....	53
IV. ENERGIE.....	56
1. Bilan énergétique municipal.....	56
2. Energies renouvelables.....	57
V. ENVIRONNEMENT.....	59
1. Patrimoine naturel.....	59
a. Les paysages naturels terrestres.....	59
b. Inventaires et zones de protection.....	60
2. Mise en valeur du patrimoine naturel.....	64
a. Prescriptions environnementales et planification territoriale.....	64
b. Projet de territoire de la CCNBT.....	65
4. Eau.....	65
a. Ressource : système hydrographique.....	65
b. Gestion de la ressource.....	68
c. Assainissement.....	70
5. Gestion des déchets.....	71
6. Risques naturels.....	72
a. Inondation.....	72
b. Retrait, gonflement des argiles.....	72
c. Feu de forêt.....	72
7. Entreprises et environnement.....	72
VI. PATRIMOINE CULTUREL MATERIEL.....	74
1. Le patrimoine architectural.....	74
2. Le patrimoine secondaire.....	75
3. Objets historiques.....	76
4. Les sites archéologiques.....	77
5. Valorisation du patrimoine.....	78
VII. VIE COMMUNALE, ACTION SOCIALE.....	80
1. Tissu associatif.....	80
2. Evènements et festivités.....	80
3. Sport et loisirs.....	82
4. Jeunesse.....	83
a. Scolarisation.....	83
b. Emploi.....	85
5. Action sociale et solidarité.....	85
6. Vie en communauté.....	85
7. Citoyenneté et démocratie.....	86
a. Communication.....	86
b. Concertation.....	87
c. Education, sensibilisation au développement durable.....	87
8. Gouvernance.....	88
BIBLIOGRAPHIE.....	93
INDEX DES TABLEAUX.....	94
INDEX DES FIGURES.....	94
INDEX DES GRAPHIQUES.....	94
INDEX DES CARTES.....	95
INDEX DES PHOTOS.....	95
ANNEXES.....	95

CHAPITRE 1 : PREAMBULE

I. CONTEXTE GENERAL DE LA DEMARCHE

1. *Agenda 21 et développement durable*

a. *Emergence du principe de développement durable*

Longtemps fut maintenue l'idée que les ressources naturelles étaient inépuisables. Ce mode de pensée couplé à une vision productiviste d'un développement économique sur le court terme, celui du profit immédiat, montre ses limites dès les années 70. Réchauffement climatique, dégradation de la biodiversité, creusement des inégalités... sont autant d'alertes sur ce qui semble être une véritable crise écologique et sociale mondiale.

La nécessité de mettre en place un nouveau mode de développement devient pressante.

Comment concilier croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement ?

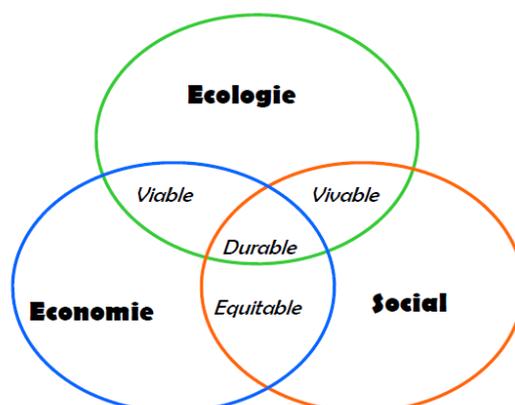
C'est sur cette question que les Etats et le monde scientifique commencent à travailler. Le concept de **développement durable** apparaît pour la première fois en 1980 dans un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Le rapport Brundtland en propose une définition en 1987 :

« *Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs...* »

C'est une autre manière de consommer, de produire, d'aménager permettant d'éviter des dégradations irréversibles et au progrès économique de s'appuyer sur des bases viables. Pour ce faire, le développement durable concilie ces trois piliers interdépendants, jusqu'ici traités séparément :

Figure n°1 : Schéma du développement durable



Dans le même temps, le terme de **gouvernance** apparaît également.

C'est un processus d'information et de concertation des acteurs et populations concernées par les politiques de développement durable.

Nouvelle forme de démocratie participative, la gouvernance doit permettre d'aboutir à des décisions acceptées par la majorité et allant dans le sens du bien commun.

b. Naissance des agendas 21 locaux

C'est dans cet état d'esprit qu'en 1992, 173 états se réunissent à Rio pour le Sommet de la Terre. Ils y adoptent un programme d'action pour le 21^{ème} siècle, « Action 21 ».

Partant du constat que les problèmes globaux découlent de pratiques individuelles et locales, l'article 28 inscrit les collectivités territoriales comme acteur primordial du développement durable.

« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »

Programme Action 21, Chapitre 28. Rio, 1992.

Celles-ci peuvent mettre en place une déclinaison de l'Action 21, l'Agenda 21 local intégrant les principes du développement durable à partir d'un mécanisme de consultation de la population.

c. L'Agenda 21 en France

En France, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 impose l'intégration du développement durable dans tout document de planification territoriale et fait directement référence aux Agendas 21.

En outre, la France adopte en 2003, sa Stratégie Nationale pour le Développement Durable. L'Etat s'y engage à aider la mise en œuvre de 500 Agendas 21 locaux en cinq ans.

Le Grenelle de l'Environnement 1 et 2 confortent cette dynamique, le Grenelle 2 confère notamment une valeur législative aux Agendas 21 locaux.

L'Agenda 21 s'appuyant sur les réalités territoriales et les attentes des acteurs locaux, il n'en existe pas de modèle idéal. Toutefois, un cadre général, servant de référentiel aux Agendas 21, a été réalisé par le Ministère de l'environnement. Celui-ci constitue une grille de lecture des projets, à travers des critères généraux d'évaluation.

Tout d'abord, l'Agenda 21 local doit répondre aux 5 finalités du développement durable :

- ❖ La lutte contre le changement climatique
- ❖ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- ❖ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ❖ La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- ❖ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



De plus, la méthodologie employée doit répondre à 5 principes clés, facteurs de réussite :

- ❖ La participation de la population et des acteurs
- ❖ L'organisation du pilotage
- ❖ La transversalité de la démarche
- ❖ L'évaluation
- ❖ La stratégie d'amélioration continue

Ce cadre de référence est couplé à un appel à reconnaissance des projets Agendas 21.

L'obtention de celle-ci témoigne de la qualité de la démarche entreprise, tant sur le fond que sur la méthode employée.

Un référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux est également en cours de réalisation par le Ministère. Il permettra d'apprécier les résultats obtenus grâce à l'agenda 21. La validation définitive est prévue pour 2011.

2. Agenda 21 de Poussan, historique de la démarche

Dès 2008, l'équipe municipale actuelle s'est engagée dans le cadre de son programme électoral, à mettre en place un Agenda 21. Le projet est né de la réflexion du Maire et de certains élus sur la construction d'un projet de territoire partagé durable, permettant de gérer et protéger les richesses, et maîtriser les différents enjeux auxquels la commune doit et devra faire face.

En effet, l'Agenda 21 Poussanais se veut un outil politique et stratégique de prospective territoriale. La commune connaissant une forte croissance démographique et bénéficiant en même temps d'un patrimoine naturel et culturel très riche, l'engagement d'une réflexion sur le développement durable de la commune n'en est que plus nécessaire. La démarche Agenda 21 doit être un fil conducteur pour l'aménagement du territoire dont l'objectif est d'éviter les pièges d'un développement anarchique.

A cette volonté municipale s'ajoutent de nouvelles attentes des citoyens en termes de qualité de la vie, d'économie de proximité, de respect des paysages, de maîtrise de l'urbanisme ainsi qu'une réglementation de plus en plus stricte dans ces domaines.

De plus, cette volonté d'inscrire le territoire dans une démarche durable est encouragée par le Département de l'Hérault et la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau qui mènent également à leur échelle, cette même démarche.

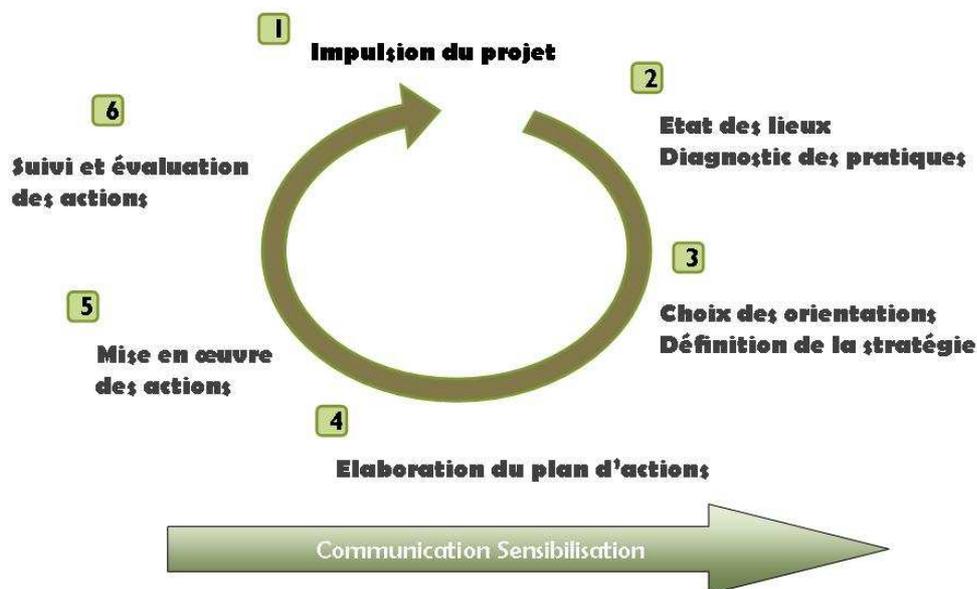
En janvier 2009, le lancement de la démarche (*cf Annexe n°1*) était voté en Conseil Municipal et permettait de mettre en place son organisation.

a. Méthodologie

L'élaboration d'un Agenda 21 prend environ deux ans, à partir de la prise de décision jusqu'à l'adoption du programme d'action.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, ce projet n'est pas une fin en soi mais s'adapte aux nouveaux enjeux, ses objectifs peuvent être enrichis, modifiés afin de coller au mieux aux réalités du territoire. De plus, des indicateurs de suivi doivent être définis dès en amont afin d'évaluer l'efficacité des actions.

Figure n°2 : Schéma des principales étapes de l'Agenda 21



La gestion du projet est sous la responsabilité de l'adjoint au Maire, chargé de l'environnement, du cadre de vie, de la sécurité et des travaux.

En 2009, la phase d'impulsion du projet a été réalisée par une stagiaire pour une durée de six mois, remplacée en Mars 2010 par une chargée de mission.

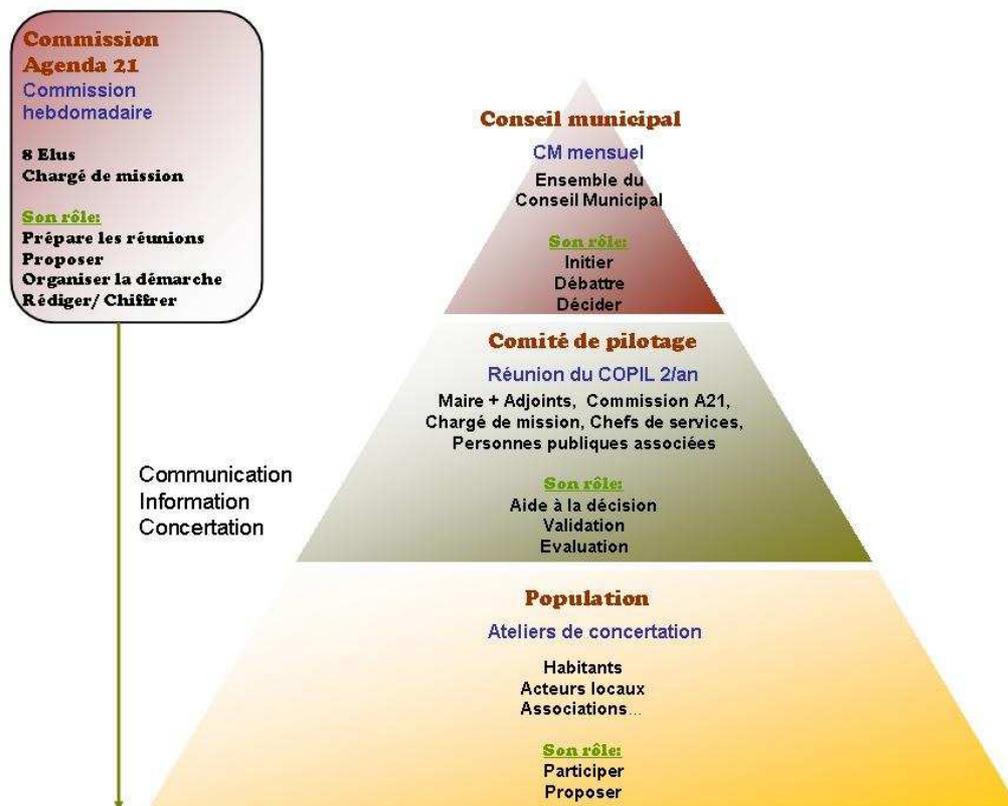
Une Commission Agenda 21, composée d'élus ainsi que de la chargée de mission, se réunit une fois par semaine pour décider des orientations à prendre, faire un point sur l'état d'avancement de la démarche et des actions engagées. Cette commission se compose d'une dizaine d'élus, dont deux de l'opposition. La cohérence entre les actions est assurée par le fait que ces élus font partie des autres commissions municipales (présentées dans cet état des lieux).

Dans un souci de cohérence et d'intégration des différents projets de territoires, un **Comité de Pilotage** a été créé. Instance consultative sur les étapes importantes de la démarche, le COPIL se compose des élus et des organismes dont le champ de compétence s'applique à la commune et aux thématiques abordées. Le rôle du Comité de pilotage est d'aider à la décision, d'orienter le projet aux grandes étapes.

L'instance décisionnelle reste le Conseil Municipal qui en dernier lieu validera le projet.

L'élaboration de l'Agenda 21 se fait donc de manière concertée entre les différents acteurs locaux afin de donner naissance à un projet commun de développement. Ils sont ainsi tous associés à la démarche en participant aux différentes instances de concertation qui ont été mises en place.

Figure n°3 : Organisation de la participation



Afin d'assurer la cohérence entre agendas 21 communaux et intercommunal, les chargés de mission agendas 21 des six communes de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau se réunissent régulièrement et disposent d'un réseau internet à leur disposition afin d'échanger sur leurs projets respectifs.

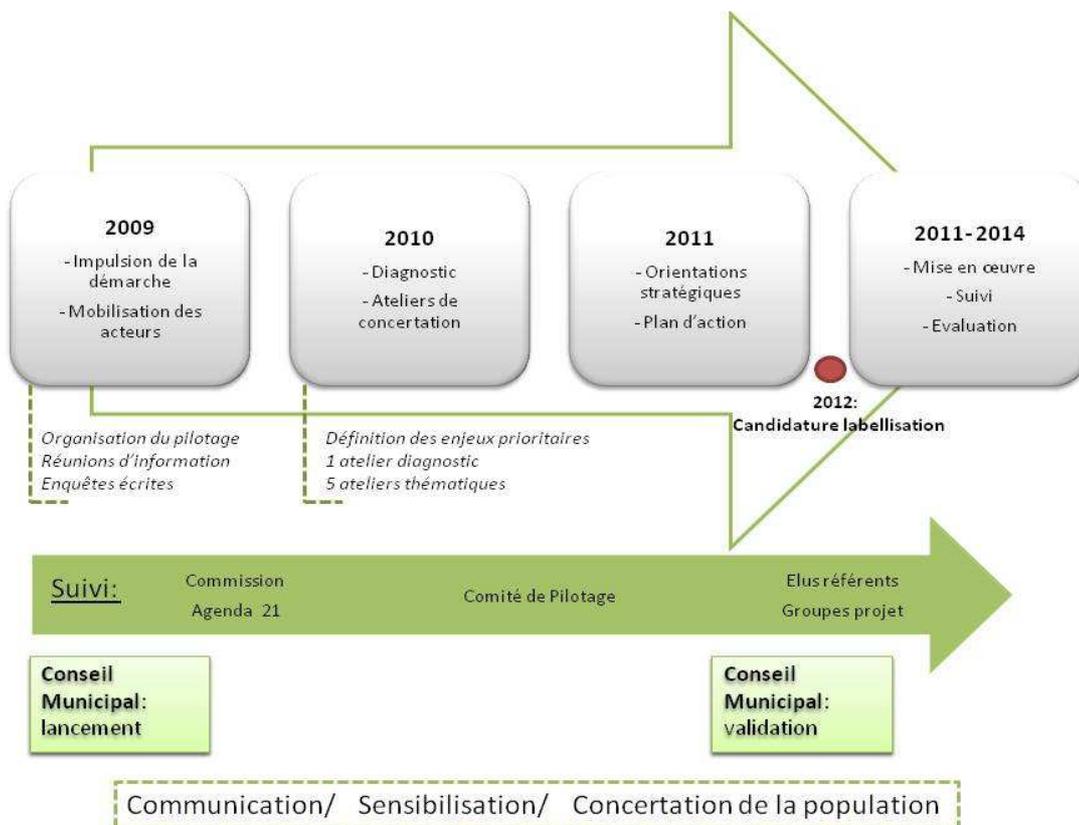
Dans le cadre de la réalisation du Schéma de COhérence Territoriale du Bassin de Thau, les référents Agendas 21 sont également invités aux ateliers thématiques. Une Commission « Information, Communication et Agendas 21 » a de plus été créée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de Thau.

Enfin, la commune de Poussan fait partie du réseau départemental des Agendas 21 qui dispose d'un site internet et se réunit une à deux fois par an sur des problématiques particulières. Une plateforme internet a été créée afin de permettre des échanges plus réguliers. Il en est de même avec le Comité régional des Agendas 21 du Languedoc Roussillon qui permet un partage d'expériences via le site internet dédié et une réunion annuelle. A ces précieux retours d'expériences et échanges d'informations, s'ajoute l'appui méthodologique du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau. Cet organisme a pour but la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement ainsi que l'accompagnement des territoires dans leurs projets de développement durable. Le CPIE accompagne Poussan dans l'animation des ateliers de concertation.

Le calendrier ci-dessous retrace les étapes principales réalisées et futures de l'Agenda 21 de Poussan.

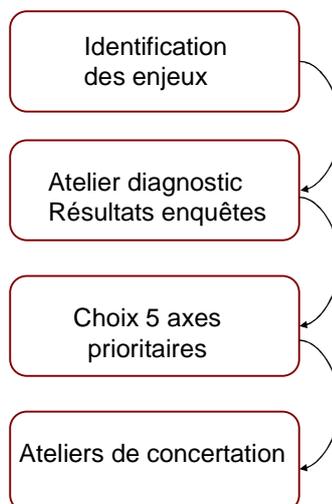
b. Calendrier

Figure n°4 : Calendrier des étapes principales réalisées et à venir à Poussan



Après une première réunion publique de lancement le **29 avril 2009**, des ateliers de concertation ouverts à tous se sont tenus et se tiendront tout au long de la démarche. Le diagnostic qui suit a été un préalable. Le choix des thèmes prioritaires, explorés dans les premiers ateliers, découlent de ses conclusions, du résultat des enquêtes menées en 2009 (cf Annexe 2) et d'un premier atelier « diagnostic » du **26 mai 2010**.

Figure n°5 : Etapes suivant le diagnostic



L'organisation du pilotage et la démarche de concertation seront explicités dans le document stratégique de l'Agenda 21.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC

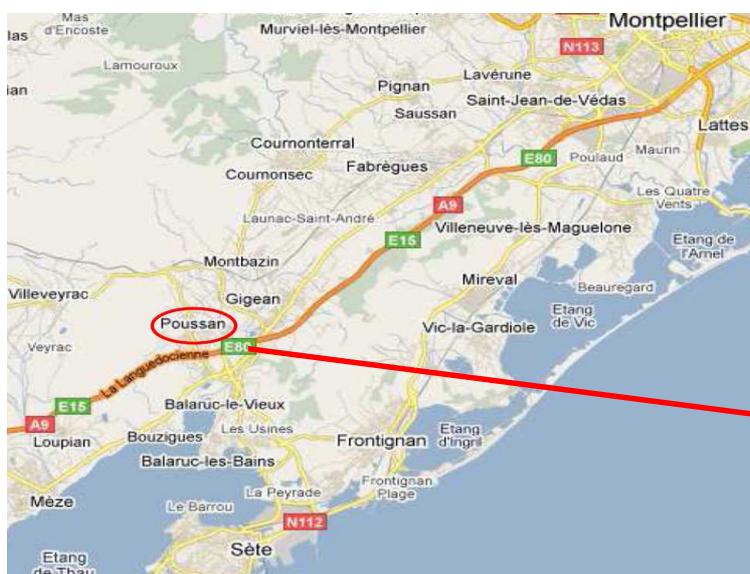
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. *Généralités*

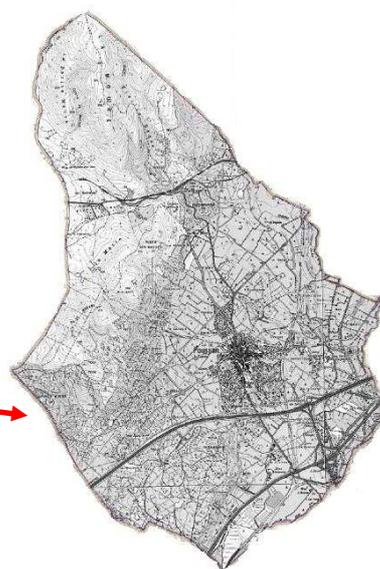
Poussan est un village languedocien du sud du département de l'Hérault situé sur le bassin de l'étang de Thau. Il s'étend sur une superficie d'environ 3000 hectares à 13 km de Sète et 30 km de Montpellier accessibles directement par les Routes Départementales D613, D600 et l'autoroute A9.

Les communes limitrophes sont : Montbazin, Gigean, Villeveyrac, Loupian, Bouzigues et Balaruc le vieux.

Carte n°1 : Localisation géographique de Poussan



Source : Google maps



Source : DREAL Languedoc Roussillon

2. *Contexte institutionnel*

a. *Territoires de projet : Bassin de Thau et CCNBT*

Administrativement, Poussan dépend de l'arrondissement de Montpellier et du Canton de Mèze.

Dans un objectif de cohérence supra-communale, le **Syndicat Mixte du Bassin de Thau** a été créé en 2005. Il associe les deux **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** du Bassin de Thau ;

- la **Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau** et
- la **Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau**.

Poussan appartient à cette dernière.

Carte n°2 : Communes du Syndicat Mixte du Bassin de Thau



Source : Observatoire du SMBT

Les missions du SMBT sont les suivantes :

- Coordonner les projets à l'œuvre sur l'ensemble du bassin de Thau
- Elaborer les documents de planification guidant les stratégies de développement pour les 20 prochaines années
- Collecter et traiter les sous produits de la conchyliculture pour la lutte contre l'eutrophisation

Pour ce faire, le SMBT détient les compétences suivantes :

Tableau n°1 : Compétences du SMBT

Compétences	Moyens mis en œuvre
Protéger son capital environnement	Constituer le principal support des activités économiques (thermalisme, conchyliculture, tourisme...)
Contenir et gérer le développement démographique et économique	Définir les limites du territoire, face à une pression démographique qui est la plus élevée de France
Intégrer l'évolution du contexte réglementaire	Intégrer la Directive Cadre sur l'Eau qui impose d'obtenir un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015
Clarifier l'affectation générale des espaces et des ressources littorales	Appréhender la multiplicité des usages

Elaborer le SCOT

Source : SMBT

La réalisation des documents suivants incombe donc au SMBT :

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant de Thau,
- Document d'objectifs Natura 2000
- Schéma de COhérence Territoriale de Thau,
- Contrat qualité de la Lagune de Thau.

L'élaboration, la conduite et l'évaluation de ces projets reposent sur une approche globale et conjointe, l'association des acteurs institutionnels et de la population.

Comme indiqué ci-dessus, Poussan appartient à la CCNBT. La collectivité regroupe six communes représentant 24 950 habitants sur une superficie de 16000 ha. Initialement SINBT (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) la CCNBT est créée le 21 décembre 2000. Cette décision fait suite à l'instauration de la loi sur la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, qui lui permet d'élargir son champ de compétences.

Tableau n°2 : Compétences de la CCNBT

Compétences de la CCNBT	
Obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace communautaire - Développement économique
Optionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur de l'environnement - Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement - Politique du logement social - Création, aménagement, entretien voirie d'intérêt communautaire
Supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Capture d'animaux errants - Diagnostic et fouilles archéologiques préventives - Archéologie et conservation du Patrimoine <ul style="list-style-type: none"> - Zone de Développement de l'éolien

Source : CCNBT

Poussan y est représenté par quatre délégués élus par le Conseil Municipal.

b. Fonctionnement municipal

La commune constitue le premier niveau d'administration publique et le premier échelon de proximité. Elle intervient dans différents domaines concernant les démarches administratives et l'amélioration de la qualité de vie.

Le Conseil Municipal se compose de 29 élus dont le Maire et 7 adjoints réglant par ses délibérations, les affaires de la commune :

- Aménagement et développement de la ville
- Gestion et entretien de la commune
- Equipements municipaux
- Actions sociales
- Budget
- Actions culturelles
- Actions économiques
- Financements

Les décisions du Conseil Municipal en la matière sont mises en œuvre par les services municipaux qui regroupent soixante-dix-huit agents. Le personnel municipal se répartit en quatre filières :

- Administrative
- Police municipale
- Service enfance-jeunesse
- Technique

Le budget communal 2010 s'élève à 4 583 500 € pour le fonctionnement et 6 384 340 € pour l'investissement. Une synthèse plus détaillée des budgets est présentée dans la partie « Vie communale, Action sociale ».

3. Caractéristiques géographiques

a. Climat

La commune est soumise à un climat méditerranéen caractérisé par une pluviométrie moyenne annuelle faible, et des variations saisonnières bien marquées. Les pluies sont les plus abondantes en automne et en hiver avec des maximas aux mois d'octobre et décembre.

Tableau n°3 : Températures moyennes mensuelles en °C

janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
8.9	10.7	12.7	15	16.5	21.1	22.8	22.6	19.7	16.7	13.5	10.3

Source : Météo France 1962-2002 (station météorologique Sète)

En termes de vent, le régime dominant est d'origine Nord-Ouest, de type Mistral ou Tramontane.

b. Géologie et hydrographie

Poussan est concerné par trois entités géologiques.

- La commune se situe dans un bassin sédimentaire du Miocène (ère tertiaire), de type molassique et composé de marnes bleues, sables jaunes et de niveaux calcaires très indurés.
- Cette plaine est délimitée par la Montagne de la Moure au nord-est et le massif de la Gardiole au sud-est, dont les calcaires gris et marneux datent du Jurassique (ère secondaire).
- La bordure de l'étang de Thau date, quant à elle, du Pliocène (ère tertiaire).

Carte n°3 : Géologie du territoire



Source : Atlas des paysages du Languedoc. DIREN L-R

Cette composition influence l'hydrogéologie. Ainsi, les couches Miocènes se caractérisent par une présence aléatoire d'eau, les marnes possédant peu de capacité aquifère.

Le réseau hydrographique de Poussan comprend quatre cours d'eau principaux :

- La Vène : la rivière se jette dans l'étang de Thau au niveau de Balaruc le vieux. Élément principal du bassin versant de Thau, la Vène reçoit les eaux du ruisseau temporaire des Oulettes
- Le ruisseau des Oulettes recueille les eaux de pluie du nord-est de la commune
- Le ruisseau de la Lauze traverse le village en drainant les eaux de ruissellement
- Le ruisseau de Valaury

c. Structuration paysagère du territoire

Ces éléments influent sur les paysages que l'on peut observer sur la commune.

L'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon distingue six grands ensembles paysagers sur l'ensemble de la région. Le territoire communal est concerné par trois d'entre eux :

- Les plaines à l'est où la plaine de Fabrègues / Poussan est essentiellement dédiée au vignoble.
- Les garrigues à l'ouest qui forment les Montagnes de la Moure cadrant la plaine. L'altitude moyenne y est de 180 Mètres. La ville historique se trouve sur le relief prolongeant le massif.

Photo n°1 : Montagnes de la Moure et plaine viticole



Photo : Sarah Zammit

- Le littoral et ses étangs au sud où le territoire communal confronte les espaces humides de l'étang de Thau.

Photo n°2 : Crique de l'Angle

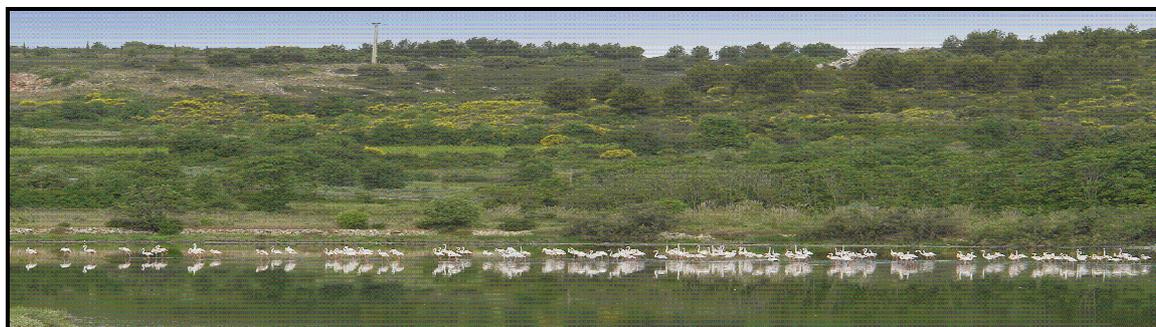


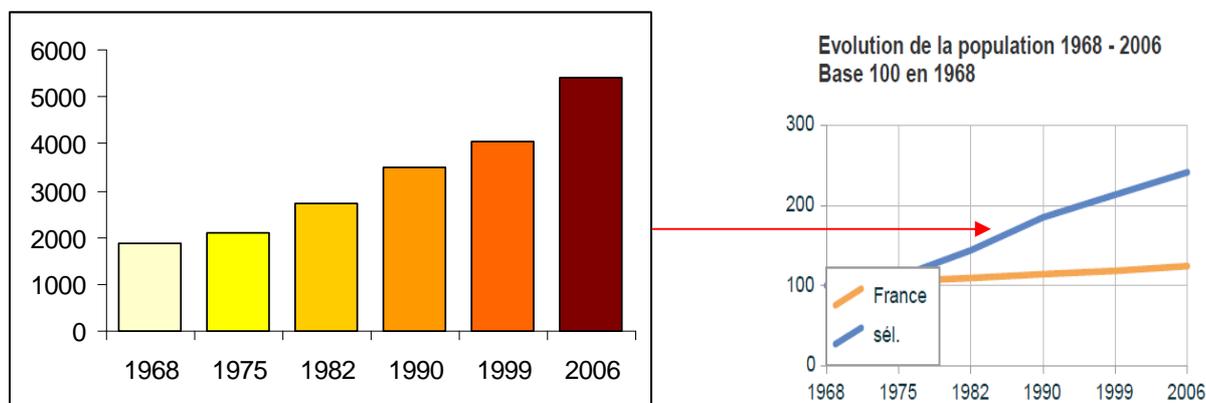
Photo : Philippe Peron

4. Caractéristiques démographiques

a. Evolution démographique

Poussan compte 5 419 habitants. La commune a connu une forte évolution démographique ces trente dernières années, le gain de population passant à 218 habitants par an entre 1999 et 2005.

Graphique n°1 : Evolution de la population de 1968 à 2006



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Au même titre, la densité moyenne sur le territoire communal connaît une importance jamais vue :

Tableau n°4 : Evolution de la densité de population de 1968 à 2006

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	1894	2103	2728	3505	4037	4570
Densité moyenne (hab.km²)	63	69,9	90,7	116,5	134,4	151,9
*Densité moyenne française : 100.5.						

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Cette variation annuelle de population est due à un solde naturel positif couplé à un solde migratoire encore supérieur :

Tableau n°5 : Evolution du solde naturel et migratoire de 1968 à 2006

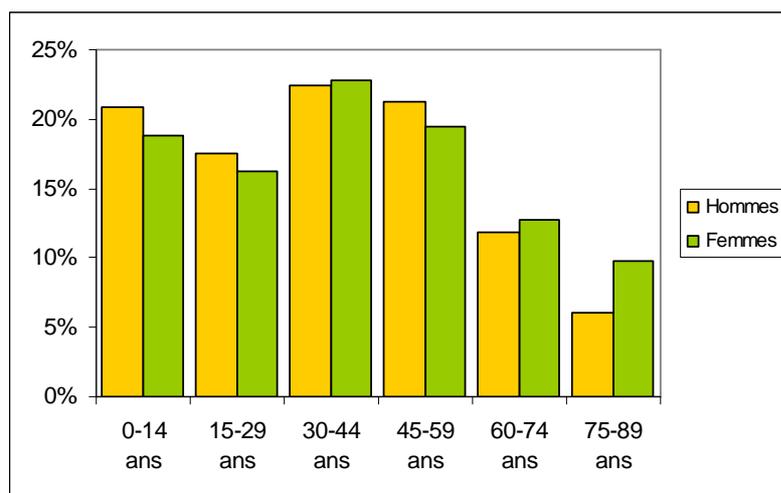
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle de la population en %	+1.5%	+3.8%	+3.2%	+1.6%	+1.8%
Due au solde naturel en %	+0.3%	+0.1%	+0.3%	+0.3%	+0.2%
Due au solde migratoire en %	+1.2%	+3.6%	+2.9%	+1.3%	+1.6%

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

b. Structure de la population

Les tranches d'âge les plus jeunes, notamment les 30-44 ans sont les plus représentées. On assiste toutefois, depuis quelques années, à une augmentation des plus âgés.

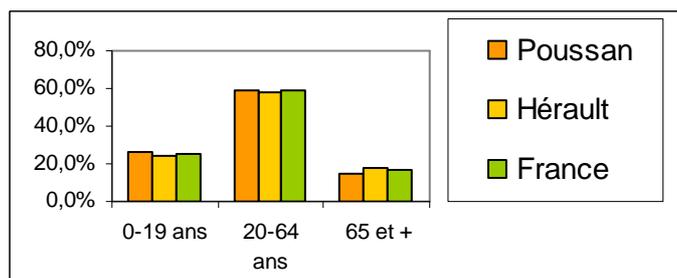
Graphique n°2 : Population hommes et femmes par tranches d'âge



Source : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

La population reste tout de même plutôt jeune, la proportion des 0-19 ans étant supérieures à celles observées dans le département et dans le pays.

Graphique n°3 : Comparaison de la population par tranches d'âge entre Poussan, l'Hérault et la France



Source Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principal

c. Niveau de vie

Tableau n°6 : Revenus fiscaux des ménages poussannais

Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2007	21 635 €
Foyers fiscaux imposés en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2007	51.9%

Source : Insee,

localisés des ménages. RP 2006

Revenus fiscaux

Les données correspondant à l'emploi figurent dans la partie « développement économique ».

En résumé :

- ❖ Poussan dispose d'une situation géographique attractive de part sa proximité avec les agglomérations Montpellieraine et Sétouise
- ❖ La commune dispose d'un paysage de qualité dont l'empreinte rurale est encore fortement présente
- ❖ La population de Poussan a fortement augmenté ces dernières années. Cette tendance s'accélère depuis 1999.
- ❖ Cette augmentation est principalement due à l'installation de nouveaux arrivants.
- ❖ On observe un vieillissement de la population, l'arrivée de populations nouvelles concernant une part importante d'actifs en fin de carrière.
- ❖ La structure de la population est diverse et équilibrée, tant en termes de catégories socioprofessionnelles qu'en termes d'âge.
- ❖ Administrativement, Poussan est parfaitement intégrée à deux entités territoriales, CCNBT et SMBT. Ceci constitue une opportunité en termes de développement équilibré et de cohérence des projets territoriaux.

Enjeux :

- La commune doit réussir à gérer son attractivité afin de ne pas mettre à mal son paysage, son identité rurale et la disponibilité en ressources naturelles.
- Poussan doit adapter progressivement l'aménagement de son territoire, ses équipements, logements... aux prévisions de croissance démographique
- L'offre en logements et en services doit être la plus adaptée possible à la population (âge, catégorie socioprofessionnelle) actuelle et future.
- Les effets indirects de la croissance doivent également être pris en compte. Ainsi, l'accroissement des déplacements sur la commune doit être intégré aux réflexions communales et intercommunales.

II. URBANISATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1. *Planification territoriale : le cadre d'intervention*

La planification territoriale est le développement réfléchi et programmé du territoire. Pour être optimale, celle-ci s'effectue à différentes échelles spatio-temporelles, de façon cohérente. Les lois **Solidarité et Renouvellement Urbain** (13/12/2000) et **Urbanisme et Habitat** (02/07/2003) constituent le cadre d'intervention principal de la planification territoriale. Elles placent le concept de développement durable au cœur de la démarche en prônant :

- L'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et préservation des espaces
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- L'utilisation économe et équilibrée des espaces permettant en particulier la maîtrise des besoins en déplacement

Pour ce faire, deux outils de planification sont à disposition des collectivités. Le premier d'entre eux est le SCOT. Comme indiqué précédemment, Poussan est intégré au SCOT du Bassin de Thau.

a. *Schéma de Cohérence Territoriale*

- A quoi sert le SCOT ?

Ce document permet de mettre en cohérence les politiques des diverses collectivités dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il est géré par le SMTB. Son objectif principal est de favoriser le **développement équilibré et durable du territoire** par la gestion des problématiques spécifiques au bassin de Thau :

- La pression démographique et urbaine
- Les conflits d'usages
- La fragilité des milieux naturels
- Une démarche participative

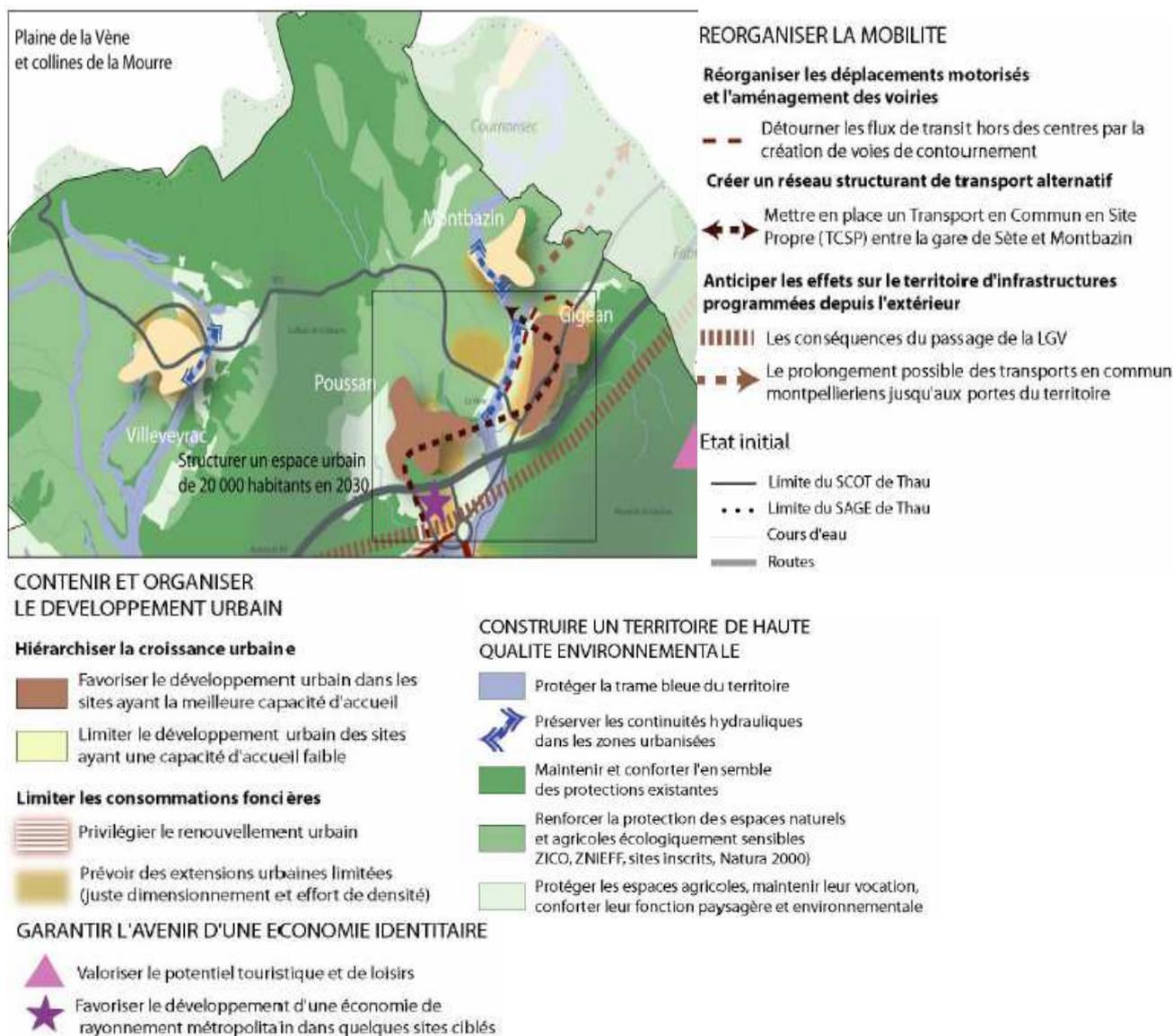
Le SCOT est élaboré en concertation avec l'ensemble des parties intéressées du territoire et en association avec les personnes publiques associées (**PPA**) ; c'est-à-dire les différents services de l'Etat (**DREAL, DDTM, DDASS, DRAC...**), Conseil Général, Conseil Régional, communes limitrophes...

- Objectifs du SCOT pour Poussan

On assiste ces dernières années à un bouleversement des équilibres traditionnels avec la proximité des agglomérations influentes de Montpellier, Béziers et Sète. En conséquence, les communes comme Poussan connaissent une importance démographique et urbaine inédite conduisant à un étalement urbain jamais vu et à une uniformisation liée au phénomène de métropolisation.

Poussan est, avec Gigean, la commune ayant une des capacités d'accueil les plus importantes sur le secteur. L'enjeu principal à échelle du SCOT est donc de cadrer l'étalement urbain et le mitage du territoire. Ainsi, au sein du **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** du SCOT de Thau, Poussan appartient au secteur « Plaine de la Vène et Collines de la Moure » pour lequel l'objectif général consiste à « organiser la croissance démographique et urbaine ».

Carte n°4: PADD du SCOT



Source : PADD SCOT de Thau

Le diagnostic et le PADD sont aujourd'hui disponibles et accessibles au public. La rédaction du Règlement du SCOT et de son volet maritime est en cours.

b. Plan Local d'Urbanisme

Deuxième outil, le PLU est le principal document communal de planification de l'urbanisation.

En accord avec les dispositions de la loi SRU, la commune de Poussan a prescrit l'élaboration de son PLU, en remplacement du Plan d'Occupation des Sols, en 2001.

- Le périmètre du PLU

L'intégralité du territoire communal est soumis au PLU; seules les zones dont l'aménagement relève de la compétence de l'Etat peuvent en être exclues.

- Les éléments constitutifs du PLU

Le PLU de Poussan se compose des documents officiels suivants:

- Le rapport de présentation divisé en deux parties:
Diagnostic territorial et état initial de l'environnement
Les choix retenus pour le projet de PLU et les incidences du projet sur l'environnement
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui expose le projet communal sous forme d'axes stratégiques
- Le règlement

A ceci s'ajoute les documents graphiques et autres annexes.

A l'instar du SCOT, le PLU suit également une démarche participative. Ainsi la concertation avec la population a été organisée selon les modalités suivantes :

- Diffusion dans le bulletin d'information municipal et la presse locale
- Enquête publique
- Organisations de réunions/débats
- Mise à disposition des documents en Mairie accompagnés d'un registre

De plus, le PLU a été élaboré en concertation avec les personnes publiques associées.

Cette association a été réalisée au cours de réunions de travail plus ou moins ciblées et d'échanges directs avec les services ou acteurs concernés : Chambre des métiers, Chambre de commerce et d'agriculture, viticulteurs, SMBT...

Le passage du PLU en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites est prévu début 2011 pour avis sur les espaces boisés classés projetés.

Les contraintes d'urbanisme dictées par le Schéma Directeur des Eaux Pluviales restent à être intégrées.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation, dont la procédure est conduite par l'Etat n'est pas encore validé.

Ces procédures seront, dans la mesure du possible, effectuée en parallèle des avancées du SCOT.

Ces dernières années, la prise de conscience générale en termes de développement durable et la réglementation de plus en plus stricte en la matière ont conduit à un changement de stratégie communale.

Dans cette logique, le PADD définit les axes d'actions suivants :

Tableau n°7: PADD du PLU

Plan d'Aménagement et de Développement Durable. PLU Poussan	
Préserver le cadre agricole et naturel	Cadrer l'urbanisation
	Maintenir une activité agri-viticole structurant le paysage
	Respecter les sites sensibles et les protections environnementales
Accéder au village et relier les quartiers	Requalifier les voies d'accès
	Structurer la trame viaire comme « squelette » du développement urbain
	Développer les modes de déplacements doux
	Intégrer paysagèrement les voies de communication
	Prendre en compte les infrastructures structurantes
Valoriser et composer les zones d'habitat	Valoriser le centre historique
	Composer les zones d'extension résidentielles
	Favoriser la mixité urbaine et sociale
	« Articuler » les quartiers
Développer économiquement Poussan	Se développer en cohérence avec le site
	Maintenir l'activité commerciale et de services dans le centre de Poussan
	Recomposer les zones d'activité
Envisager le développement de Poussan à long terme	Valoriser les zones d'activité
	Prévoir les espaces de développement futurs à long terme
	Se placer résolument dans une optique intercommunale

Source : PLU de Poussan

c. La loi Littoral

Se situant en bordure du bassin de Thau, Poussan est soumis à la *Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*. Son objectif est de concilier la protection du littoral avec les aménagements urbains, économiques et touristiques. Les principes généraux de la loi sont pleinement intégrés au PLU :

- Préservation des espaces rares et sensibles ; les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral doivent être préservés et seuls des aménagements légers peuvent être admis.
- Gestion économe de la consommation d'espace
- Ouverture plus large du rivage au public
- L'extension de l'urbanisation doit se faire en continuité avec l'existant ou en hameaux nouveaux
- Les routes sur le rivage sont interdites et les routes de transit ne peuvent se faire qu'au-delà de 2 000 mètres du rivage.
- Une bande non constructible de 100 mètres doit être respectée en dehors des espaces urbanisés à compter de la limite haute du rivage.
- Les zones d'urbanisation futures doivent disposer d'un équipement de traitement et d'évacuation des effluents. Les capacités futures d'urbanisation doivent donc être compatibles avec les capacités existantes ou programmées des réseaux et unités de traitement.

d. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer

Elaboré par l'Etat, le SMVM de l'étang de Thau s'applique à l'ensemble du territoire communal. Le SMVM définit un zonage (6 zones correspondant aux différents usages du littoral) pour les 9 communes riveraines de la lagune de Thau :

- Pêches
- Cultures marines
- Protection du milieu et des équilibres biologiques
- Constructions et aménagements urbains (zones urbanisées, zones urbanisables dans les espaces proches du rivage ou en dehors des espaces proches du rivage)
- Activités industrialo-portuaires artisanales et commerciales
- Tourisme, Loisirs et Navigation
- Agriculture

Les trois principaux objectifs de ce SMVM sont de :

- Réserver l'espace aux activités prioritaires de pêches et de cultures marines
- Réserver l'espace aux activités portuaires et liées au Port de Sète-Frontignan
- Maîtriser l'urbanisation

Le PLU de Poussan est compatible avec les dispositions réglementaires propres à chaque espace défini par le SMVM.

2. Logique d'organisation de l'espace

a. Evolution de l'urbanisation et formes urbaines

- Le village de Poussan voit le jour à partir du 10^{ème} siècle autour de l'Eglise Saint Pierre et d'une tour, ancêtre du château. L'habitat s'y développe selon une forme circulaire jusqu'à former une forme urbaine régionale typique : une circulade languedocienne. Le tissu est sinueux, très dense et caractérisé par une succession d'anneaux disposés régulièrement autour du noyau central sous la forme de rubans de maisons mitoyennes Cette zone constitue **le centre ancien**.

Photo n°3 : Vue aérienne du centre ancien



Source : études Formes Urbaines du SCOT. Alphaville

- Aux 18 et 19^{ème} siècles, **les faubourgs** se développent par remplissage progressif en continuité de ce centre. Les habitations sont situées le long de voies d'accès plus larges, le front bâti est ainsi plus ordonné. Ce tissu constitue une transition vers les quartiers plus contemporains.

Carte n°5 : Centre ancien et faubourgs



Source : études Formes Urbaines du SCOT. Alphaville

- L'extension urbaine se poursuit ensuite au 20^{ème} siècle, sous forme de **villas et lotissements pavillonnaires**, dispersés en périphérie et en rupture avec le centre ancien sur les plateaux et flancs de collines.

- On assiste ces dernières années à une atténuation de la progression de l'urbanisation et à une logique de densification. Ainsi, bien qu'il en existe encore peu, **des grands ensembles et habitats individuels groupés** ont été réalisés récemment.

Photo n°4 : Habitat collectif



Source : études Formes Urbaines du SCOT. Alphaville

- Il est également possible de distinguer une dernière forme urbaine, celle des extensions économiques difficiles à cadrer car possédant des limites urbaines assez floues. Il en existe quatre à Poussan : les Clachs Est, les Clachs Ouest, les Trouyaux et les Cous.

b. Répartition de l'occupation du sol

Comme indiqué ci-dessus, Poussan a connu un étalement urbain conséquent qui a entraîné une forte consommation de l'espace et donc, son artificialisation*.

Artificialisation : transformation d'une destination foncière ayant pour conséquence la perte de son caractère naturel et agricole au profit d'une occupation humaine (bâtiments, infrastructures...)

Tableau n°8 : Evolution de la surface bâtie 1944-20 05

Surface bâtie	
1944	16.67 ha
1971	50.32 ha
1981	98.03 ha
1992	186.50 ha
2005	267.41 ha

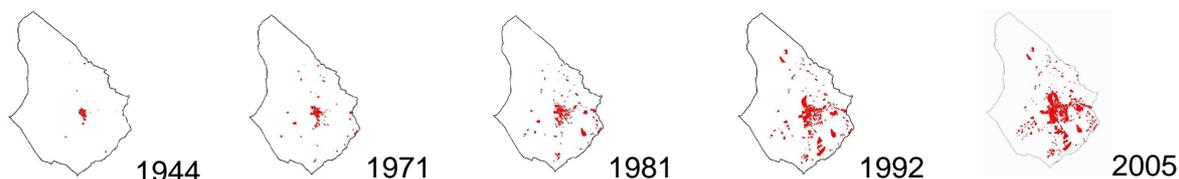
Source : études Formes Urbaines du SCOT. Alphaville

Evolution de l'occupation du sol :

Des années 1970 à 1990, l'artificialisation s'est produite à partir du village existant puis autour des axes de communication.

Dans les années 2000, ce sont principalement les espaces naturels des flancs de la Moure qui ont été colonisés.

Carte n°6: Evolution de l'occupation du sol 1944-20 05



Source : études Formes Urbaines du SCOT. Alphaville

Tableau n°9-a: Taux d'évolution par type d'occupation du sol sur la période 1990-2000 (en %) :

Indicateur	Poussan	France
Espaces artificialisés	15.2	4.8
Terres agricoles	-1.1	-0.3
Forêts, zones humides et milieux semi-naturels	-0.7	-0.2
Surfaces en eau	0	3.4

Tableau n°9-b: Période 2000-2006 (en %)

Indicateur	Poussan	France
Espaces artificialisés	10.9	3
Terres agricoles	-1.8	-0.2
Forêts, zones humides et milieux semi-naturels	0	0
Surfaces en eau	0	0.8

Source : DREAL Languedoc-Roussillon

Le taux d'artificialisation est nettement supérieur à la moyenne française, tout comme la perte des territoires agricoles. On note une artificialisation plus conséquente pour la décennie 1990.

Tableau n°10 : Les 4 grands types d'occupation du sol à Poussan :

Occupation du sol	Superficie (ha)	% Poussan	% France
Espaces artificialisés	248	8.27	5.1
Terres agricoles	1133	37.76	58.6
Forêts et milieux semi-naturels	1608	53.6	35.1
Zones humides et surfaces en eau	11	0.37	1.2
Total	3000	100	100

Source : DREAL Languedoc-Roussillon

Le pourcentage de territoires artificialisés est légèrement supérieur à la moyenne française. L'ensemble de la zone urbanisée représente aujourd'hui 248ha. Ainsi, en 50 ans, l'urbanisation a consommé plus du double de l'espace utilisé depuis plus de 10 siècles. Toutefois, celui des forêts et milieux semi-naturels occupe une place importante du territoire communal.

c. Orientations du PLU

Le PLU distingue quatre grands types de zones sur la commune :

- Les zones urbaines (U)
- Les zones à urbaniser (AU)
- La zone agricole (A)
- La zone naturelle (N)

Tableau n°11: Zones du POS et du PLU

Zones	Superficie des zones du POS		Superficie des zones du PLU	
	%	(Ha)	%	(Ha)
Urbaines	5.65	169.07	6.4	194.21
A urbaniser	3.79	113.12	1.4	41.76
Agricoles	34.94	1045.7	35	1045.87
Naturelles	55.62	1664.28	57.2	1710.33
Total	100	2992.17	100	2992.17

La zone urbaine représente 6.4% du territoire communal.

La zone à urbaniser en représente 1.4%.

La surface urbanisée a augmenté entre le POS et le PLU, celle-ci a été prise sur les « zones naturelles ou non équipées vouées à l'urbanisation » déterminées par le POS.

Il n'y a quasiment pas d'évolution concernant la zone agricole et les zones naturelles ont légèrement augmentées.

Ceci montre une volonté communale de préserver ces espaces. Aucune nouvelle zone à urbaniser n'a été ouverte.

Le PLU tente de maîtriser les perspectives de croissance démographique. Ainsi, la zone à urbaniser Ste-Catherine-Marqueval (« zone urbanisable en dehors des espaces proches du rivage » selon son inscription au SMVM) n'est, dans l'immédiat, pas ouverte à l'urbanisation. Elle ne le sera qu'une fois un projet urbain bien défini sous forme d'opération d'ensemble. La zone est donc pour le moment classée AU0 au Coefficient d'Occupation du Sol 0. De plus, il est prévu que cette zone sera obligatoirement de type ZAC afin que son aménagement soit le plus réfléchi possible.

Les perspectives de croissance pour la commune sont de l'ordre de 185 habitants supplémentaires par an, soit une population de 6900 à l'horizon 2015. Cette augmentation de la population se concrétisera sous forme d'opérations de renouvellement urbain, de densification de l'habitat existant, de l'ouverture de nouvelles zones AU et de comblement de « dents creuses ».

3. Logement, habitat

a. Caractéristiques des logements

Une grande majorité des logements sont des maisons en résidence principale. On dénombre peu de résidences secondaires et occasionnelles, 3.1% en 2007 lorsque la part régionale est de 22.5%

Tableau n°12: Catégorie des logements à Poussan

Catégories de logements	1999		2007	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Ensemble	1675		2211	
Résidences principales	1485	88.7%	1803	81.5%
Résidences secondaires et occasionnelles	164	6.2%	69	3.1%
Logements vacants	86	5.1%	339	15.3%
Maisons	1415	84.5%	1863	84.3%
Appartements	218	13%	325	14.1%

Source : INSEE RP 2006

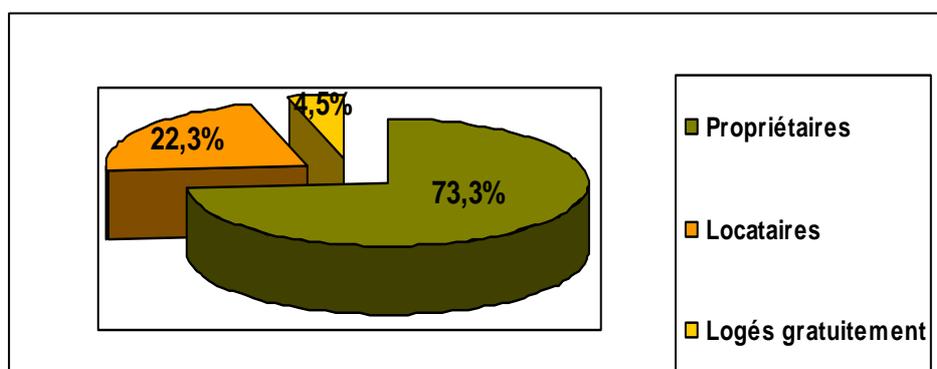
Depuis 2001, on dénombre 44 maisons individuelles construites par an. Ainsi, en 2005, l'habitat individuel représentait 86.2% de l'habitat communal.

La commune a peu privilégié l'habitat collectif et l'offre en HLM est faible. 15 logements HLM et 4 logements sociaux privés ont en effet été construits entre 1990 et 2007. Ceci représente 1.2% des résidences principales (part dans l'Hérault : 8.9%)

b. Statuts d'occupation

La proportion de propriétaires sur la commune est nettement supérieure à celle du département de l'Hérault (55%).

Graphique n°4 : Statuts d'occupation des logements



Source : INSEE RP 2006

Entre 1999 et 2007, 536 logements ont été créés, ce qui correspond à une augmentation du parc d'habitation de +32%.

Le scénario de croissance démographique prévoit une augmentation de 150 habitants par an, soit 7500 habitants en 2020. 56 nouveaux logements par an seraient nécessaires.

c. Etat des logements

Tableau n°13: Résidences principales selon la période d'achèvement :

Res. Pcipales construites avant 2004	1635
Avant 1949	34.1%
Entre 1949 et 1975	10.4%
Entre 1975 et 1989	34.3%
Entre 1990 et 2003	21.2%

Source : INSE RP 2006

Les logements de moins de 35 ans prédominent.

Les habitations plus anciennes du centre ville souffrent d'un manque de mise en valeur. Vétustes, certains sont peu adaptés aux conditions de vie actuelles (manque de lumière, mauvaise accessibilité, pas d'espace extérieurs...). Il n'y a pas, actuellement, de politique communale en la matière. En effet, leur rénovation serait coûteuse et complexe.

On note également un phénomène de cabanisation très présent sur le Bassin de Thau et localisé sur des terrains en périphérie du village. Il s'agit d'une occupation et/ou construction illicite servant d'habitat permanent ou occasionnel. Ces habitats précaires posent un problème de salubrité publique et d'esthétique. L'augmentation conséquente du prix du foncier est à l'origine de ces maisons auto-construites transformées en pavillon devenant des résidences principales. La commune ainsi que le Conseil Régional et le Département mènent une politique volontariste pour lutter contre ce phénomène (PV dressés par la Police et la Brigade territoriale, citation au tribunal correctionnel des constructeurs, groupe de gardes).

L'augmentation du prix du foncier sur la commune pose d'autres préjudices qui contrecarrent:

- Le maintien de l'activité agricole
- L'installation de jeunes agriculteurs et ménages modestes
- Le développement de l'offre en logements sociaux
- L'achat de terrains par la commune

4. Paysage urbain

Le paysage urbain joue un rôle incontestable en termes de qualité de vie et d'attractivité du territoire. Les aspects suivants sont à prendre en compte :

- L'état de la voirie. Ce critère a été signalé dans l'enquête réalisée auprès de la population. Certaines rues sont en effet jugées dégradées (nid-de-poule, absence de trottoirs...).
- L'esthétique générale. L'absence de boisements, de fleurissements des artères principales et le traitement paysager des entrées de la commune influent sur l'image de celle-ci.

Peu d'endroits sont concernés à Poussan, mais le phénomène marque les esprits. L'esthétique influence en effet énormément l'appropriation que les habitants se font de l'espace urbain.

La politique locale dans ce domaine se concrétise notamment par le projet de réhabilitation de la circulade sur lequel la partie « développement économique » revient. Ce projet est né de la constatation faite de la dégradation de cet espace et de l'omniprésence de la voiture.

Outre un objectif d'esthétique urbaine (couverture végétale, boisement...), il est également question de sécurité, d'accessibilité et de redynamisation du centre ville.

Dans cette même logique, certaines voies ont été rénovées, fleuries et des trottoirs y ont été réalisés : Grand Rue, Avenue de Bédarieux, Chemin du Terraïet...

La question des espaces verts est également récurrente tant en termes de qualité que de quantité.

**Espace vert : Ce terme désigne en urbanisme, tout espace d'agrément planté de fleurs, d'arbres ou engazonné, ouvert au public, assez grand, facilement accessible, situé en milieu urbain.*

Il existe quelques espaces verts à Poussan, ouverts au public mais il s'agit d'un manque identifié dans les enquêtes. La population actuelle est en effet très demandeuse d'espaces verts « urbains », même si l'accès et l'empreinte paysagère de la garrigue et des autres espaces naturels périphériques semblent suffisants.

Photo n°5 : Espace vert du Skate Park



Photo : Sarah Zammit

Photo n°6: Aperçu du boisement du village



Photo : Philippe Péron

La gestion des espaces verts incombe au service technique municipal. Il a en charge les jardins et parcs publics, les ronds-points, les stades engazonnés. Il est également en charge de l'élagage des arbres, des plantations florales, du désherbage des espaces verts et de la voirie. Quelques personnes accueillies en Etablissement et Service d'Aide par le Travail effectuent également quelques travaux de nettoyage de la voirie.

5. Equipements

Les équipements de loisir, culture, enseignement, sportif influent aussi bien sur la qualité de vie que sur la structuration du territoire. Poussan connaissant une forte croissance de la population, l'étude de leur quantité, qualité, accessibilité est nécessaire pour optimiser le développement urbain de la commune.

Au niveau du bassin de Thau, l'étude menée par Alphaville dresse une typologie des équipements présents sur le territoire:

Tableau n°14 : Equipements communaux et intercommun aux sur le territoire de Thau

Type d'équipement	Rayonnement	Nombre
Scolaires	Maternelle	16
	Primaire	12
	Collège	7
	Lycée	6
	Université	1
Commerciaux	Pôle de proximité	2
	Pôle communal	6
	Pôle intercommunal	2
Sportifs	Communal	48
	Intercommunal	2
Culturels	Communal	15
	Intercommunal	6
Divers	Postes	13
	Institutions	19
	Associatif d'envergure	5
	Gares	2
	Hôpital	1

Source : La construction urbaine du territoire de Thau - Alphaville- 2006

La connaissance de l'offre en équipements sur le bassin de Thau permet d'orienter les choix qui seront effectués dans le futur pour Poussan.

A l'échelle communale, on dénombre les équipements publics et d'intérêt collectif suivants :

Tableau n°15: Equipements communaux

Service public	Mairie
	Bureau de Poste
Scolaire	2 Ecoles Maternelles
	2 Ecoles élémentaires
	1 Collège
Socioculturel	1 Crèche
	MJC
	Foyer des campagnes
	Salle socioculturelle
	Skate Park
	Terrains de foot et de rugby
Sportif	Courts de Tennis
	Terrain de Tambourin
	Terrain de pétanque
	Gymnase
	Salle de musculation
	Salle de gymnastique, dojo
	Projet : salle destinée aux clubs
3 Aires de jeux pour enfants	

En projet :

- Reconversion de la coopérative viticole ; pôle culturel, médiathèque, ou salle de spectacle
 - Le projet de territoire de la CCNBT doit également être pris en compte ; dans son orientation « excellence sociale » celui-ci prévoit, en effet, la réalisation d'équipements sur le territoire intercommunal tels qu'une piscine, une médiathèque ou une salle polyvalente.
- La localisation précise de ces futurs équipements n'a pas encore été fixée.

Distance des équipements publics

Les équipements sont situés principalement au centre et à l'ouest. Les distances entre les zones résidentielles et les équipements sont raisonnables mais les trajets sont essentiellement effectués en voiture.

La répartition spatiale des services urbains est principalement centrale. Une attention devra donc être portée à l'intégration des nouveaux quartiers et à leur accessibilité aux équipements et autres services municipaux.

6. Transport et déplacement

Au même titre que le niveau d'équipements, la mobilité constitue aujourd'hui une dimension extrêmement structurante dans l'organisation du territoire par l'influence qu'elle détient sur le dynamisme économique et la qualité de vie.

C'est pourquoi en 2006, la Municipalité a commandé l'élaboration d'une étude « circulation et stationnement » et d'un « schéma de circulation douce ».

Les conclusions de ces études sont intégrées dans cette partie.

a. Contexte

La compétence transport est détenue par la commune qui la délègue à Hérault Transport, entité du Conseil Général de l'Hérault.

Dans un souci de cohérence pour l'élaboration du SCOT, l'Agglomération de Thau, en collaboration avec la CCNBT, a décidé de lancer un **Plan de Déplacement Urbain** afin de réguler les pratiques de mobilité dans le cadre d'une approche globale alliant urbanisme et déplacements ; le PDU constitue le volet déplacement du SCOT.

De plus, le projet de territoire de la CCNBT intègre pleinement la problématique Transport. Il prévoit, en effet, l'élaboration d'un schéma transport dont la vocation est d' « organiser une politique des transports au service des trois stratégies globales que sont l'environnement, l'économie et le social ». Ainsi, le conseil communautaire a lancé en février 2010 une étude de simulation de transfert de la compétence Transport, des communes vers la CCNBT.

b. Infrastructures

Poussan dispose d'une bonne accessibilité de l'extérieur. La commune est, en effet, desservie par l'Autoroute A9 par la présence d'un échangeur sur son territoire.

La RD 613 (Vers Montpellier-Mèze) et la RD 600 (Frontignan-Sète) desservent la commune et constituent également des axes nationaux importants.

De plus, la D2, vers Balaruc au Sud, Villeveyrac/ Montbazin à l'Ouest et à l'est dessert la commune, tout comme la D119e vers Montbazin, et la D119 vers Gigan.

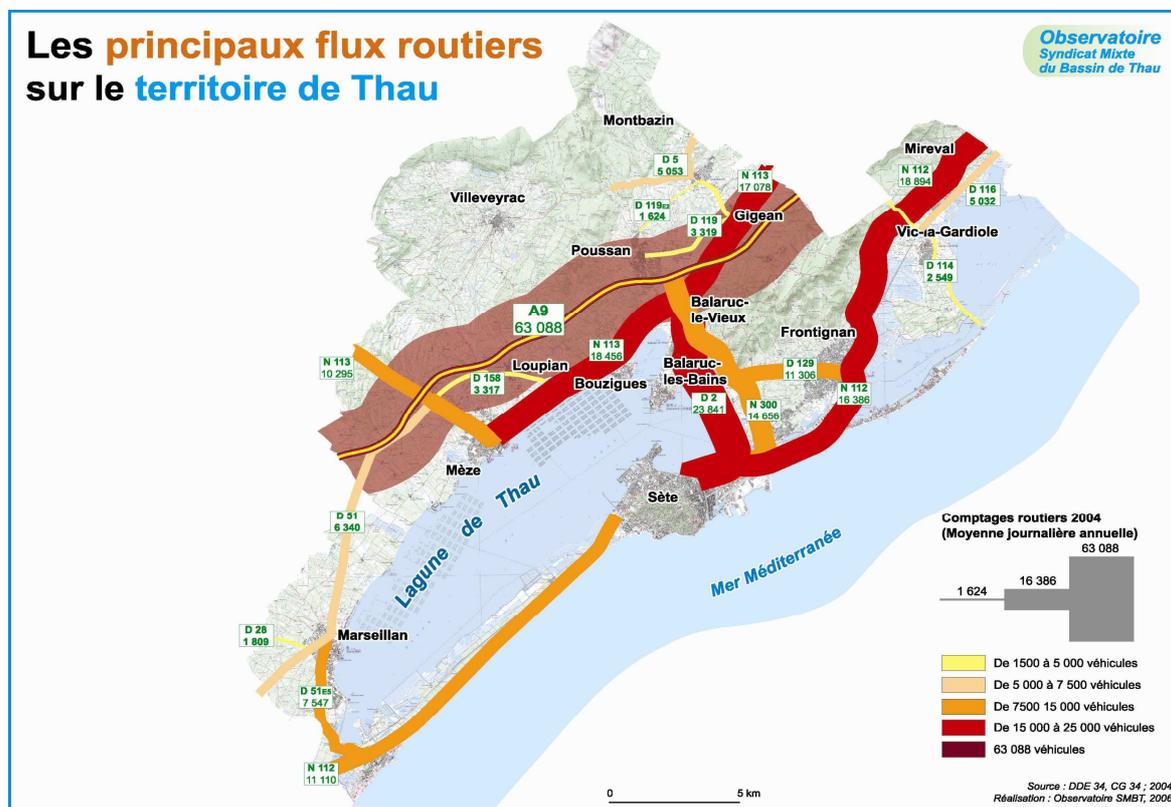
Une Ligne à Grande Vitesse-frêt entre Nîmes et Barcelone est en projet et traverserait le territoire communal (arrêté préfectoral Projet d'Intérêt Général du 29 décembre 2000). Le débat public est actuellement en cours.

c. Circulation et stationnement

Bilan des flux de déplacements journaliers (source étude Transport CCNBT) :

- flux internes à la commune : 25.7%
- flux avec les autres communes de la CCNBT : 8.1%
- flux avec l'extérieur : 66.1%

Carte n°7 : Principaux flux routiers sur le territoire de Thau en 2004



(Source : DDE, CG34)

Des comptages de trafic ont été effectués en 2006 afin d'évaluer les flux supportés par la commune:

Tableau n° 16: Trafic journalier

SENS	% de PL	Moyenne journalière véhicules/jour
Vers A9	3.7	4561
Entrée depuis A9	5.5	4568
Vers Gigean	5	996
Entrée depuis Gigean	10.7	1045
Vers Montbazin/ Villeveyrac	4.9	1862
Entrée depuis Montbazin/ Villeveyrac	4.6	1746

Source : Etude Circulation. Altermodal

- Les flux de circulation les plus importants localisés vers et depuis le sud, sont induits par des déplacements domicile/ travail. Ces chiffres ne permettent pas de déterminer le trafic de transit.

Tableau n°17: Les déplacements domicile-travail :

	Actifs totaux	Actifs stables dans la commune	Actifs dans commune hors CCNBT	Actifs stables dans la CCNBT	Actifs vers Thau Agglo	Actifs vers Sète	Actifs vers CA Montpellier	Actifs vers CA Béziers Méd	Autres
Poussan	1820	33.4%	4.9%	38.3%	35.6%	21.8%	20.7%	0.3%	5.2%
CCNBT	8164	42.2%	8.2%	50.4%	21.1%	11%	18.5%	1.3%	8.7%

Source PDU Thau Agglomération, diagnostic flux et déplacements 2008

Poussan ne constitue pas une commune dortoir, 33.4% des actifs y travaillant. Cependant, ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne nationale (35.7%) et à celle des communes de la CCNBT (influencée par les 56.5% des actifs résidant et travaillant sur Mèze).

Parmi les déplacements domicile-travail dans la commune 57% s'effectuent en voiture, 21% à pieds et 5% à deux roues.

Les problèmes de circulation sont récurrents à Poussan. Les carrefours sont vite engorgés aux heures de pointe. L'importance du volume des flux et l'imperfection du maillage posent des problèmes en termes de sécurité et de qualité de vie. Plus particulièrement, la circulation motorisée au centre du village est difficile.

La voiture étant omniprésente sur la circulade, il y existe une forte pression de stationnement.

- Stationnement :

Tableau n°18 : Equipement automobile des ménages :

Ensemble : 1774 ménages	
Au moins une place de stationnement	75.7%
Au moins une voiture	89.2%
- Une voiture	43.5%
- Deux voitures ou plus	45.7%

Source : INSEE 2006

Ce nombre important de véhicules entraîne des problèmes de stationnement dans le vieux village où le nombre de véhicule est supérieur à celui des emplacements de parkings. De nombreuses voitures encombrant la chaussée ou les trottoirs, gênant la circulation motorisée, piétonne et dévalorisant l'esthétique urbaine.

On distingue :

- Les résidents en stationnement nocturne
- Les voitures « ventouses » de résidents en stationnement longue durée
- Les actifs en stationnement journée
- Les stationnements courte durée pour achat, service, visite...

La demande en stationnement longue durée pour les résidents est importante. De plus, on a assisté ces dernières années à la division de maisons en appartements sans que le nombre de places de parking suive.

Il existe des parkings à proximité du centre comme celui de la Mairie ou du jardin public.

Transport en commun :

Carte n°8 : Réseau de Transport en commun desservant Poussan :



Source : Hérault Transport

Poussan est desservi par le réseau TC du Conseil Général de l'Hérault reliant Pézenas à Montpellier et Sète par les lignes 103/312 (Montpellier) et 320/321 (Sète).

Le manque de desserte de certains secteurs de la commune, les horaires et le poids des habitudes font que les transports en commun restent sous utilisés malgré des tarifs attractifs (1, 50 € à l'unité, 1€ par dix).

Circulation douce :

Afin d'orienter l'aménagement du territoire communal, les préconisations du schéma de circulation douce réalisé en 2006 ont été intégrées au PLU.

Certaines actions allant dans le sens du développement des modes doux ont déjà été mises en place ou sont en projet.

- Au cours de l'année scolaire 2005, un service de ramassage à pieds a été mis en place par la Mairie. Le manque de relève de la part des parents a fait que le projet n'a pas été prolongé l'année d'après. Toutefois, on observe une forte demande concernant la remise en place de ce service.
- Le projet d'aménagement de la circulade, cité précédemment, redonne une place aux piétons, facilite l'accès aux commerces, revalorise le patrimoine bâti, et améliore le stationnement.
- Le département a mis en place un schéma départemental cyclable. Le projet d'aménagement cyclable de la portion Cournonsec-Poussan est prévu pour 2012 (cf Annexe 3).
- Une piste cyclable a été réalisée sur la commune, sur un linéaire de 0.45 km (Avenue Bédarieux).

Photo n°7 : Pistes cyclables communales et départementales :



Photo Philippe Péron. 2010

On note l'absence d'une trame continue et sécurisée pour les déplacements doux. Le maillage devant permettre la liaison entre les quartiers est insuffisant. Les déplacements motorisés au sein du territoire communal sont dominants. L'enquête auprès de la population a mis en valeur le besoin d'un itinéraire cyclable sécurisé reliant le centre.

Cette problématique est traitée au sein du PADD du PLU dans le cadre de l'axe « Accéder au village et relier les quartiers ».

En résumé :

AFOM

Atout = Point jugé positivement, point fort de la commune

Faiblesse = Point jugé négativement, point faible de la commune

Opportunité = Projet en cours ou possible afin de pallier les faiblesses

Menace = Obstacle à l'amélioration des points faibles ou élément aggravant

Ces fiches sont issues de la concertation réalisée auprès :

- de la population, associations et élus par l'envoi de questionnaires en 2009
- de la population au cours d'un atelier « diagnostic partagé » le 26 mai 2010

Organisation et aménagement de l'espace

Atouts

- ❖ Attrait du centre ville, architecture typique
- ❖ Patrimoine bâti de qualité ; nombreux sites classés et inscrits

Opportunités

- ❖ Projet de réhabilitation de la circulade : désengorgement des voies, sécurisation pour mobilité piétonne, plantation d'arbres...
- ❖ Développement d'une politique de rénovation de l'habitat (certains logements ne sont plus adaptés au mode de vie actuel)
- ❖ Réalisation de placettes publiques
- ❖ Fleurissement des voies, plantation d'arbres...
- ❖ Développement d'espaces verts en gestion raisonnée, plantes méditerranéennes...
- ❖ Valorisation des entrées de ville

Faiblesses

- ❖ Manque d'espaces verts, de jardins publics
- ❖ Esthétique urbaine : aspect délaissé de certains quartiers
- ❖ Surdensité en centre ville (transformation de maisons familiales en plusieurs appartements)
- ❖ Pas de création de parkings automatiquement car pas de déclaration systématique de transformation si la façade n'est pas modifiée ou s'il ne s'agit pas d'un garage
- ❖ Omniprésence de la voiture

Menaces

- ❖ Manque de connexions entre les quartiers
- ❖ Manque d'espace pour création d'espaces publics
- ❖ Encombrement automobile (augmentation population, dévalorisation de l'espace)

Circulation et Stationnement

Atouts

- ❖ Offre de transport en commun importante vers Montpellier, Sète
- ❖ Nombreux chemins ruraux, sentiers
- ❖ Présence d'une piste cyclable
- ❖ Bonne desserte de Poussan, accès aisé à des infrastructures routières d'importance (D2, D119, A9)

Opportunités

- ❖ Développement de pistes cyclables vers le centre ville pour une utilisation plus quotidienne
- ❖ Réseau vert départemental (liaison vers Thau en cours)
- ❖ Développement des modes de transport doux : covoiturage, navette électrique, pédibus...
- ❖ Politique de sécurisation des voies (ralentisseurs, giratoires....)
- ❖ Création de parkings
- ❖ Efforts à faire en termes de sensibilisation et de répression contre l'incivilité routière et pour utilisation plus quotidienne des pistes cyclables

Faiblesses

- ❖ Problèmes de circulation, encombrement aux heures de pointe, étroitesse de certaines voies...
- ❖ Offre de transport en commun qui ne suffit pas vers les communes avoisinantes (
- ❖ Stationnement anarchique, voitures « ventouses », manque de places de parking
- ❖ Insécurité routière, problèmes de partage de la voirie, omniprésence de la voiture en centre
- ❖ Manque de trottoirs, de zones piétonnes et de pistes cyclables (efforts à poursuivre)
- ❖ Cars surdimensionnés (même véhicule pour fréquentation scolaire et ligne régulière) Pas de transport en commun en site propre: même temps pour circuler en bus et en voiture (voire plus)

Menaces

- ❖ Omniprésence de la voiture (poids des habitudes et extension urbaine)
- ❖ Utilisation des pistes cyclables simplement pour les loisirs
- ❖ Nouveaux parkings saturés en heures de pointe
- ❖ Incivilité routière qui perdure

Enjeux

- Rendre le centre de Poussan plus convivial (placettes, végétation...)
- Développer la mixité du logement
- Limiter l'étalement urbain à échelle locale mais également du Bassin de Thau : densifier l'habitat en préservant les espaces naturels
- Prévoir les équipements et services publics pour les nouvelles zones à urbaniser
- Répondre au besoin en équipement créé par la croissance démographique
- Encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, vélo, transport en commun) pour une utilisation quotidienne et pas uniquement de loisir.
- Développer la prévention et les sanctions contre l'incivilité routière (circulation et stationnement)
- Améliorer l'offre en stationnement

III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1. Généralités

a. Situation professionnelle des habitants

Le taux de chômage à Poussan est légèrement supérieur à la moyenne nationale (11.6%) mais est inférieur à celle du département (13.6%). On note également une nette diminution de ce taux entre 1999 et 2007.

Tableau n°19: Taux de chômage à Poussan

	1999	2007
Taux de chômage en %	17.7%	11.9%
Taux de chômage des hommes en %	15.3%	9.5%
Taux de chômage des femmes en %	21.1%	14.6%
Part des femmes parmi les chômeurs en%	50.2%	57.7%

Sources : INSEE, RP 1999 et RP2006 exploitations principales

Cette évolution concerne aussi bien les hommes que les femmes. Toutefois, la proportion de femmes parmi les chômeurs est supérieure dans la commune (57.7%) au reste de l'Hérault (52.6%) en 2007.

Quant aux actifs possédant un emploi, leur statut diffère. Les titulaires de la fonction publique et les personnes en CDI sont majoritaires.

Tableau n°20: Statuts de la population active

	Hommes	Femmes
Salariés	79.6%	87.7%
Titulaire fonction publique et CDI	69.3%	72.6%
CDD	5.9%	11.1%
Intérim	2.1%	0.5%
Emplois aidés	0.8%	1.8%
Apprentissage - stage	1.6%	1.7%
Non salariés	20.4%	12.3%
Indépendants	11.6%	8.2%
Employeurs	8.8%	3.2%
Aides familiaux	0%	0.9%

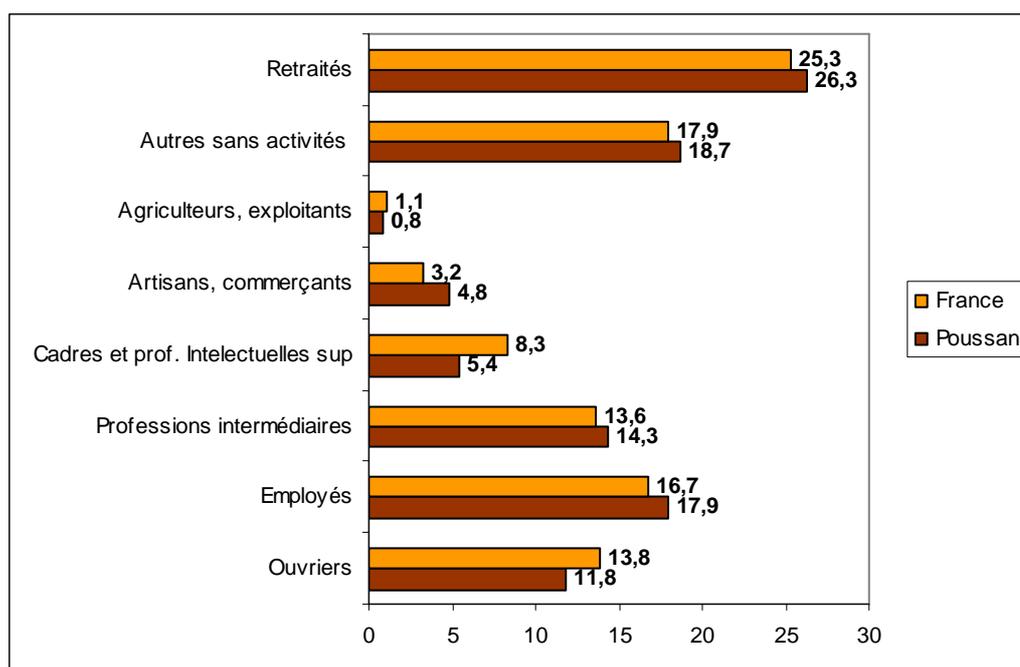
Source : INSEE, RP 2006 exploitation principale

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont celles des retraités et des employés. Ces dernières années, on assiste à une baisse du nombre d'ouvriers et artisans-commerçants.

Les personnes sans activité professionnelle, représentent une proportion importante de la population (18.7%). La catégorie des retraités reste toutefois la plus représentée (26.3%).

La population se constitue donc d'une faible majorité d'actifs, le reste se constituant de retraités, élèves et autres inactifs.

Graphique n°5 : Catégories socioprofessionnelles de la population



Source : INSEE, RP 2006 exploitation principale

b. Lieux de travail :

26.7% des 15-64 ans ayant un emploi travaillent dans la commune (30.8% en 1999). Le taux moyen d'actifs travaillant dans leur commune de résidence est de 45.1 % pour l'Hérault (42.2% pour la CCBNT).

Tableau n°21 : Lieu de travail et lieu de résidence

2007	
Nombre d'emplois dans la zone	1 335
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 888
Indicateur de concentration d'emploi *	70,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,6

Source : Insee, RP2007 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Les flux journaliers d'actifs sont révélateurs de l'attractivité économique de la commune. Il s'agit ici d'un point de vigilance. En effet, Poussan n'est pas une ville dortoir mais tend à le devenir. Les réflexions portant sur le développement futur de la commune, notamment au travers du **Plan Local d'Urbanisme**, identifient ainsi la question du développement des activités économiques parallèle à la croissance démographique annoncée comme un enjeu majeur.

2. Activités économiques locales

Les Zones d'Activités Economiques de la commune sont principalement situées sur la zone des Clachs au sud. Les petits commerces de proximité sont, quant à eux, basés au centre, sur la Circulade principalement.

Carte n°9 : localisation des ZAE à Poussan



Source : CAUE 2011

a. Etablissements

L'INSEE définit le terme d'établissement comme étant une *unité de production (de biens et/ou de services) géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise*. Au 1^{er} janvier 2008, 318 établissements étaient recensés sur le territoire communal, se répartissant de la manière suivante :

Tableau n°22 : Evolution du nombre d'établissements par secteur de 2000 à 2008

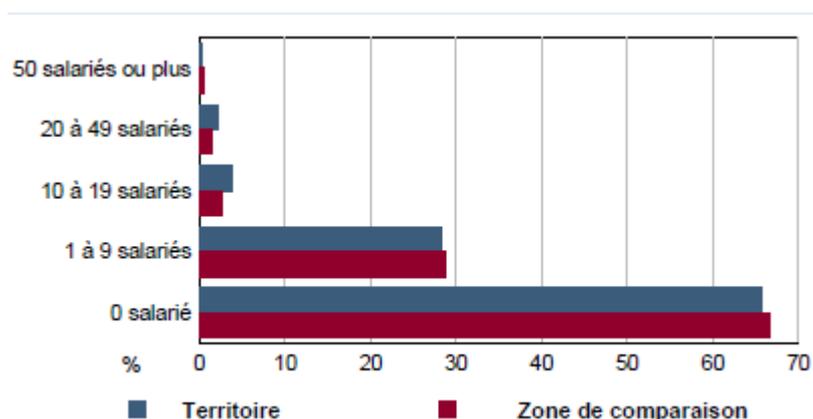
	Nombre	Evolution % 2000-2008
Ensemble	318	42.6%
Industrie	36	16.1%
Construction	68	94.3%
Commerce	62	1.6%
Services	152	58.3%

Source : INSEE REE 2007

L'activité dominante est celle des services mais la construction est le secteur ayant connu la plus forte évolution entre 2000 et 2008.

Les très petites et moyennes entreprises sont les plus nombreuses à Poussan. On dénombre très peu d'entreprises plus importantes. La dynamique économique de la commune tient donc principalement de ces petits entrepreneurs.

Graphique n°6 : Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2008 :

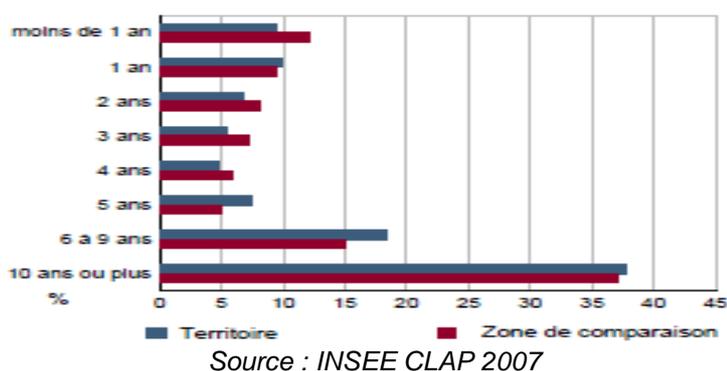


Source : INSEE CLAP 2008

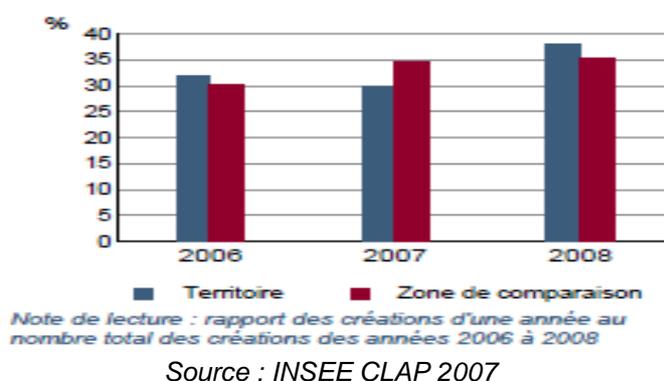
* Zone de comparaison : Hérault

La dynamique économique de la commune est récente. En effet, un peu plus de 35% des entreprises ont plus de dix ans. Une grande majorité est donc plus jeune.

Graphique n°7 : Age des entreprises au 1^{er} janvier 2008



Graphique n°8: Evolution des créations d'entreprises entre 2006 et 2008



Excepté en 2007, Poussan connaît une dynamique de création d'entreprises plus importante que dans le reste du département.

Le tableau ci-dessous identifie un taux de création de 12.6% en 2008 et de 22.2% en 2009 dans la commune.

Tableau n°23: Création d'établissements (activités marchandes hors agriculture)

	Créations en 2008	Taux de création
Ensemble	40	12.6%
Industrie	3	8.3%
Construction	10	14.7%
Commerce	10	16.1%
Services	17	11.2%

Source : INSEE REE 2007

	Créations en 2009	Taux de création
Ensemble	73	22,2%
Industrie	7	21,9%
Construction	16	22,2%
Commerce, transport, services divers	45	25,4%
<i>dont commerce et réparation auto.</i>	16	22,9%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	10,4%

Source : INSEE REE 2008

Le secteur du commerce connaît le taux de création le plus important. Au contraire, celui de l'industrie évolue peu.

b. Secteur primaire

Les activités productives traditionnelles (agriculture, pêche, exploitation forestière, exploitation minière) restent fragiles.

Dans le cadre du diagnostic du SCOT, cette filière a été considérée par les acteurs comme « structurante ». Il s'agit en effet, notamment en ce qui concerne la viticulture, d'une activité fortement liée à l'identité de la commune.

Tableau n°24 : Recensement agricole

Nombre d'exploitations	94
dont nombre d'exploitations professionnelles	13
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	96
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	115
Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	42
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	399
Terres labourables (ha)	74
Superficie toujours en herbe (ha)	5
Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	186

Source : Recensement agricole AGRESTE 2000

En 2000, la **Surface Agricole Utilisée** communale représente 21% du territoire communal (soit environ 640 ha).

La viticulture représente l'activité agricole principale à Poussan. 79% de cette SAU sont constitués d'exploitations viticoles ayant leur siège sur le territoire communal. 25ha sont classés AOC « Coteaux du Languedoc », du terroir « Grès de Montpellier ».

La dominante viticole implique une superficie moyenne relativement faible des exploitations (4 ha).

Dans une moindre mesure, il existe sur la commune quelques petits élevages de volailles et de moutons.

Dans la tendance nationale, on assiste à une diminution importante du nombre d'exploitations (260 en 1979 pour 94 en 2000) et donc de la SAU (*ci-dessous SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune*). Les terrains en friche se développent ainsi fortement aux abords du village.

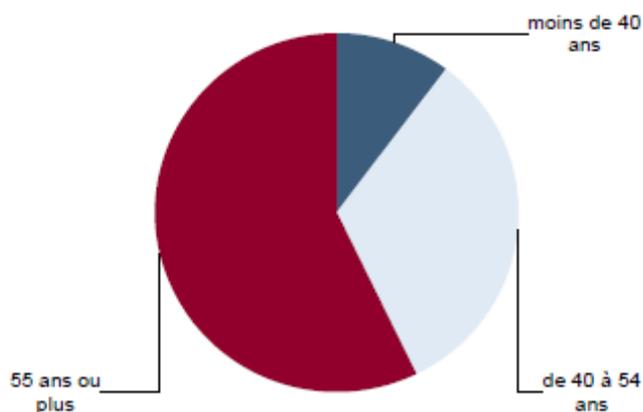
Tableau n°25 : Evolution de la SAU

1979	SAU 1988	2000	Evolution 88/2000
783 ha	554 ha	399 ha	- 28%

Source : Recensement agricole AGRESTE 2000

Selon cette même logique, les chefs d'exploitation et coexploitants sont en majorité âgés de 55 ans et plus.

Graphique n°9 : Age des actifs agricoles



Source : Recensement agricole AGRESTE 2000

A l'image du phénomène national, le secteur agricole connaît à Poussan des difficultés aux origines diverses.

Photo n°8: Vendanges 2010 à Poussan



Photo : Philippe Péron

Dans le cadre de l'agenda 21, un diagnostic a été réalisé en 2009 au cours d'une réunion entre élus et agriculteurs. Ceci a permis de dresser un état de la situation des viticulteurs à Poussan et des enjeux locaux pour cette activité :

Extrait:

Causes de la crise :

- Marge trop grande des distributeurs
- Baisse de la consommation
- Concurrence étrangère
- Absence d'exportation
- Prix du foncier, manque de relève

Atouts du territoire :

Climat, qualité du sol, tradition viticole

Les viticulteurs présents ont manifesté le besoin de diversifier leur activité. Le manque de ressource en eau limite les possibilités.

Le projet régional « Aqua Domitia » (artère hydraulique littorale permettant l'irrigation des territoires déficitaires par l'eau du Rhône) représente une opportunité allant dans ce sens.

L'accueil touristique sur les exploitations est également envisageable.

Quels types d'actions, au niveau local, pourraient être mises en place pour soutenir les vignes ?

- Supprimer les impôts fonciers sur la terre (pas sur les bâtiments)
- Attirer les jeunes, développer une AMAP, faire connaître les produits locaux, développer les circuits courts pour supprimer les intermédiaires entre producteurs et consommateurs.
- Signer une convention SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural)
- Répondre au besoin en équipement : aire de lavage et remplissage collective à l'extérieur du village (subvention chambre d'agriculture)
- Faire revivre l'ancienne cave coopérative
- Développer les fermes photovoltaïques s'il n'y a pas d'autre solution

Existe-t-il des agriculteurs bio, connaissez-vous ce marché ?

- Les parcelles ont toutes déjà subi des traitements
- La reconversion au Bio prend 3 ans. Des chartes de culture raisonnée peuvent être suivies.

L'Hérault est le département français possédant le plus grand nombre d'exploitants bénéficiaires du RSA.

Les agriculteurs ont également été associés à la réalisation du PLU par l'organisation de réunions le 13 juin 2002, 2 février 2006, 3 avril 2006. L'objectif de ces ateliers « environnement, paysage, agriculture, viticulture et patrimoine » a été d'identifier l'intérêt et la valeur des terres agricoles pour déterminer des potentialités d'extension compatibles avec le respect de l'activité.

Les conclusions tirées de ces réunions identifient les secteurs ne présentant plus d'intérêt agricole :

- La Mouline
- Sainte Catherine Marquaval (zone classée à urbaniser dans le PLU)
- Sud et est Trouyaux
- Triangle Gigean – ruisseau des Oulettes

Les sites pouvant être ouverts à l'urbanisation (atelier Habitat du 26 mars 2006):

- Pradès
- Giradou

Les secteurs à préserver :

- Bois de Boulogne comme un boisement à préserver en évitant tout développement sur ce relief
- Secteur nord de la Via Domitia

A l'instar du PLU, une grande part des réflexions du SCOT se sont efforcées de trouver des solutions afin de limiter la réduction des surfaces agricoles.

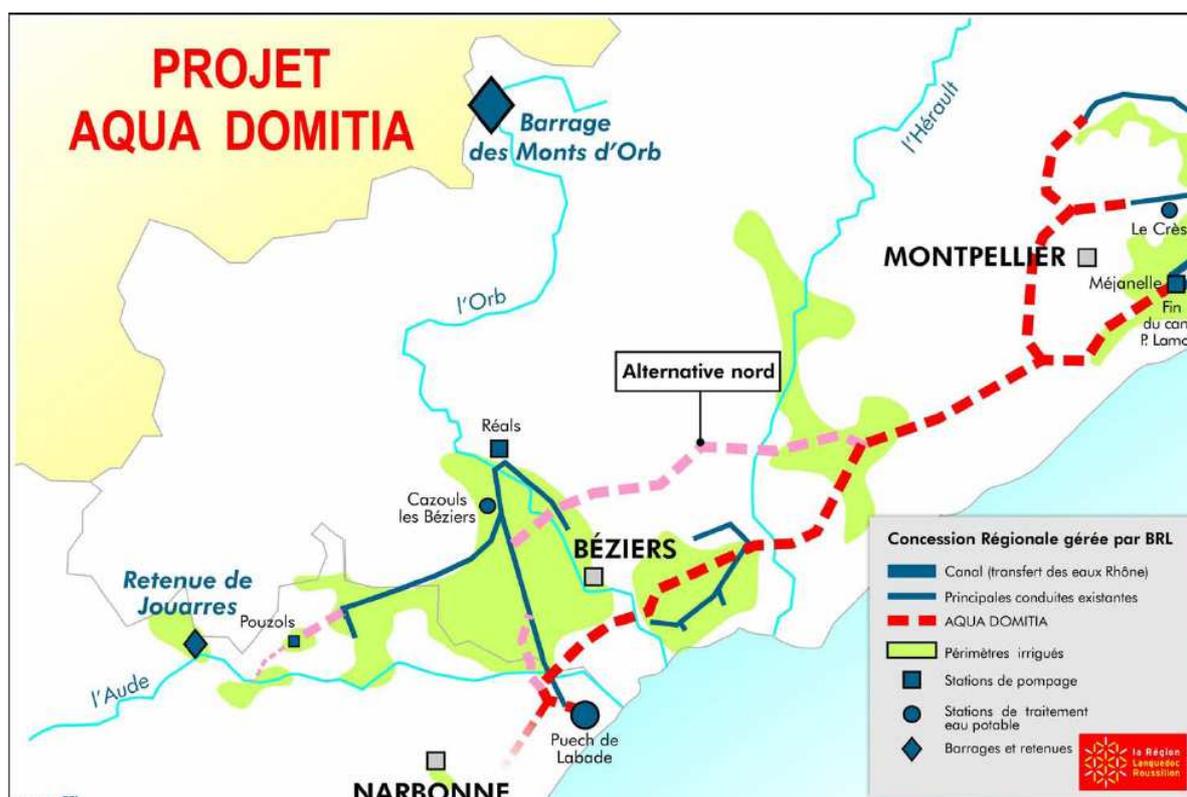
L'accès à l'eau est ainsi identifié comme enjeu capital pour le maintien, le développement, et la diversification de l'activité agricole (question de la gestion quantitative et qualitative).

Actuellement, Poussan n'est pas irrigué. Le projet d'artère littorale « Aqua Domitia » de la région permettrait de répondre à cette problématique. Il s'agit en effet de répondre aux besoins agricoles futurs en eau brute pour réduire la pression sur l'eau potable et les milieux aquatiques fragiles.

Le projet fait toutefois l'objet de certaines critiques. Certains y dénoncent une « marchandisation » de l'eau et le coût engendré (parallèlement au manque d'intérêt manifesté par la Catalogne).

Les critères pour le partage de cette ressource et les modalités d'irrigation n'ont pas encore été définis.

Carte n°10: Projet Régional Aqua Domitia



Source : Région Languedoc Roussillon

Il est difficile d'appréhender l'évolution à 10-15 ans du secteur. Une nouvelle réforme de la Politique Agricole Ccommune est prévue en 2013 et une loi de modernisation agricole est actuellement en projet.

c. Secteur secondaire

Selon l'INSEE, Le secteur secondaire regroupe *l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières*. Il s'agit d'un secteur stratégique, largement lié à l'augmentation de la population (notamment pour le BTP).

Les établissements industriels représentent environ 11% de l'ensemble des établissements sur la commune (dont environ 30% pour l'industrie agroalimentaire en 2004). Il s'agit principalement de petites structures.

L'artisanat et l'industrie connaissent une évolution modérée sur le territoire communal. Il n'existe pas, au contraire du secteur primaire et tertiaire, de politique volontariste en la matière.

d. Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Il s'agit du secteur le plus en essor, connaissant le taux de création le plus important (voir partie ci-dessus).

Une volonté d'un développement du commerce de proximité a été mise en avant par l'enquête réalisée auprès de la population en 2009. Il s'agit d'une thématique fortement développée dans le PLU mais également dans le SCOT.

La zone d'activité des Clachs accueille quelques commerces mais la majorité se situe principalement au centre ville, sur la circulade.

La commune s'est ainsi engagée dans le projet de réhabilitation de cet espace afin d'y redynamiser l'activité commerciale. Le projet s'intègre au dispositif du Fond d' Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce dont l'objectif est de répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité (développement de la grande distribution, désertification...). Les commerces concernés par le projet pourront ainsi bénéficier de subventions pour toute action de rénovation de façade, vitrine, éclairage, accessibilité...

Une étude sur la « revitalisation du cœur urbain de Poussan » a été réalisée en 2009 par un bureau d'études afin de définir plus en détail les caractéristiques, tenants et aboutissants de cette opération urbaine.

Synthèse de l'étude de revitalisation commerciale du centre-ville de Poussan.

Cohésium. Avril 2009 :

Le commerce en centre ville :

- Le rayonnement du commerce en centre ville est faible.
- L'offre est axée sur l'alimentaire et les services et concerne peu la clientèle extérieure.
- La fréquentation ne concerne qu'une partie de la population, les autres se rendant dans les autres communes, en zones commerciales (Sète, Montpellier, Balaruc le Vieux)
- Malgré le patrimoine architectural de qualité, le centre ville ne bénéficie pas d'une attractivité commerciale assez importante
- Une attente forte est exprimée par les habitants pour un restaurant de bonne cuisine traditionnelle. L'offre en restauration de Poussan manque de diversité.
- Le marché est trop peu étoffé et sa tenue en semaine le prive de la fréquentation de la population active.

Tourisme :

Le secteur du tourisme ne connaît pas un fort développement sur la commune. La politique touristique est gérée au niveau de la CCNBT, un office de tourisme intercommunal a ainsi été labellisé en 2010. Il existe un point tourisme à Poussan qui permet de mettre en valeur les possibilités de découverte du patrimoine naturel et rural de la commune:

- Chemin de randonnée
- Patrimoine historique bâti
- Visites nocturnes du centre ville organisées par la MJC
- Animations culturelles

Tableau n°26: Fréquentation de l'office de tourisme de Poussan

2005	1008 visiteurs
2006	1281
2007	1734
2008	1561
2009	2564
2010	3215

Source : Office de tourisme de Poussan

Le tourisme privilégié est de courte durée. En termes d'hébergement, il n'y a pas d'hôtel. Il existe toutefois un camping, ainsi que douze maisons d'hôtes bénéficiant du label de qualité « gîte de France ».

Tableau n°27 : Densité touristique

	Poussan	France
Densité touristique en 2008 (lits/ha)	0.3	0.3

Source : Insee-Direction du tourisme, 2008

A l'échelle du Bassin de Thau, la stratégie du SCOT se focalise principalement sur les espaces littoraux et les activités nautiques. Le PADD prévoit toutefois, pour les territoires ruraux, d'agir pour la promotion d'un tourisme durable fondé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

3. Intégration des entreprises

a. Zones d'activité

Une Zone d'Activité Economique est un site réservé à l'implantation d'entreprises réunissant ainsi autour d'un même objectif de croissance les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises.

Les ZAE présentes sur le territoire communal sont les suivantes:

- Les Clachs Est : entrée sud via RD2. 10ha
- Les Clachs Ouest : le long de la RD 613. Les entreprises présentes bénéficient de l'effet vitrine de cet axe 10ha
- Les Trouyaux (ZI) : entrée est par Avenue de la Gare. 20ha
- Les Cous, 1ha

Le traitement paysager des zones d'activité existantes est insuffisant. Situées aux entrées de la ville, elles en donnent une image dévalorisante.

De plus, un manque de précision est identifié dans leur vocation. En effet, les activités présentes y sont diverses et il n'existe pas de « thématisation ».

Enfin, situées en périphérie, le lien avec l'existant et les aménagements sont médiocres. Une meilleure structuration interne serait souhaitable. Il existe en effet des dents creuses à l'intérieur de ces zones et un maillage interne peu satisfaisant.

Cette présence manque d'attractivité et ne semble pas participer réellement au rayonnement du territoire.

Cette thématique a donc été prise en compte dans la rédaction du PLU qui identifie la revalorisation des zones d'activités comme un enjeu majeur pour le développement de la commune. Le document préconise pour l'aménagement des zones d'activité existantes et futures :

- Une concentration spatiale
- Un regroupement thématique
- Une requalification spatiale (réorganisation de la desserte, schéma viaire, traitement paysager des abords, signalétique commune, charte architecturale)

Il existe deux projets de ZAE sur la commune:

- La ZAE des Clachs centre, 8 ha dont l'étude d'impact est disponible sur le site internet de la CCNBT. Le diagnostic et les fouilles archéologiques ont été réalisés. Des réunions publiques sur cet aménagement, prévu pour 2012 ont eut lieu en 2009 et 2010. Le site accueillera des activités économiques légères, à l'image de celles présentes sur les Clachs Est et Ouest.
- Le **Pôle Régional d'Activité Economique**, 100 ha : projet de Zone d'Aménagement Différé de la région, destinée au développement du port de Sète. Il s'agirait d'une zone logistique. L'aménagement se fera avec la prise en compte des contraintes environnementales et avec l'intégration du référentiel « plate-forme logistique durable » (comprenant par exemple l'utilisation des surfaces de toiture pour des panneaux photovoltaïques, la gestion des eaux usées...). L'identification de cette zone, ne présentant pas d'enjeux patrimoniaux s'est faite grâce aux données de l'observatoire du SMBT. La création de 1000 emplois est prévue. Cet aménagement générera également des recettes fiscales pour la municipalité.

Photo n°9 : Localisation du projet de PRAE



Source : Région Languedoc Roussillon

En communication avec l'A9, insérant l'échangeur de SETE, en liaison routière directe et immédiate avec le port de SETE, l'intérêt de ce secteur est évident. Si l'intérêt général de cette zone ne fait aucun doute quant à sa contribution forte à la réussite du développement régional, il n'en demeure pas moins que son insertion dans le tissu du Bassin de Thau et de Poussan devra faire l'objet d'une attention particulière.

Le Conseil Municipal a ainsi rédigé un document cadre d'analyse et de préconisations préalables à la réalisation de ce projet (*cf. Annexe 4 : Analyse et préconisation Zone d'Activité Régionale.*)

b. Entreprises et environnement

Comme indiqué précédemment, Poussan accueille principalement des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas forcément l'ambition ni la possibilité de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Il existe toutefois trois établissements sur le territoire communal dont l'activité génère des impacts plus importants sur l'environnement et qui, de ce fait, sont soumis à une réglementation plus stricte en la matière.

Carrière de Poussan

Le groupe GSM exploite une carrière de granulats à Poussan. Celle-ci est en activité depuis 1960. Les roches calcaires extraites sont utilisées dans la fabrication de béton. Cette activité, est fortement contrôlée. Au niveau départemental, le **Schéma Départemental des Carrières** fixe les conditions d'exploitation des carrières pour une gestion optimale de la ressource. Ce document constitue un outil d'aide à la décision pour le Préfet lorsque celui-ci statue sur les demandes d'autorisation d'exploiter (les carrières étant soumises à la réglementation des Installations **Classées** pour la **Protection de l'Environnement**).

GSM est une société du groupe « Italcementi Group », cinquième cimentier mondial et s'inscrit donc dans la même politique de développement durable, caractérisée par un système de management environnemental propre. Le site de Poussan n'est toutefois pas certifié **ISO 14 001**.

Photo n°10 : Carrière de Poussan



Photo Philippe Péron

L'extension aujourd'hui projetée respecte également les orientations du **SDC**. Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection **Adduction en Eau Potable** mais prend place dans trois **Zones de Protection Spéciale**, un **Site d'Intérêt Communautaire** et une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique**.

Une étude d'impact a ainsi été réalisée afin d'identifier les conséquences du projet sur l'environnement et proposer des mesures compensatoires dont voici quelques exemples :

Paysage	<ul style="list-style-type: none">- Définition d'un périmètre d'exploitation ayant un impact visuel moindre- Contours végétalisés avec des espèces locales et réalisation de modelés de terrain
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none">- Etudes hydrologiques démontrant l'absence de risque supplémentaire à l'exploitation actuelle (connexion possible confirmée entre la carrière, l'étang de Thau et les sources d'Issanka)- Prélèvements minimaux prévus sur la ressource (quelques dizaines de m³ jour prévus pour gérer les envols de poussière)- Management des risques de pollution par hydrocarbures par la mise en place de mesures préventives et curatives
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none">- Réseau de dérivation prévu pour les eaux de ruissellement extérieures au site- Bassin de décantation pour les eaux de pluie recueillies sur le site
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une étude faune-flore sur 100 hectares (dont 18 concernés par le projet).- Impact qualifié de faible par le bureau ayant réalisé l'étude- La destruction d'une espèce protégée et de son habitat est possible : le lézard des murailles. Une demande de dérogation auprès de la DREAL pour avis du CNPN sera déposée.- Les conditions d'exploitation seront définies en tenant compte des périodes de nidification et un corridor écologique sera maintenu grâce à l'adaptation du périmètre d'exploitation découlant des préconisations de l'étude.
Environnement agricole	<ul style="list-style-type: none">- L'activité de la carrière n'entraîne pas la consommation de terrains agricoles. Les mesures actuelles de maîtrise de l'envol de poussière sont maintenues.
Santé	<ul style="list-style-type: none">- Risque sanitaire défini comme nul par l'étude sur l'exploitation actuelle concernant les polluants mesurés : silice, poussières, Nox, COV, métaux lourds.
Trafic routier	<ul style="list-style-type: none">- Tonnages commercialisés inchangés, approvisionnement de proximité
Défense contre les incendies de forêts	<ul style="list-style-type: none">- Une piste DFCI gérée par le SDIS qui traverse actuellement l'emprise du projet sera préservée et déplacée à l'extérieur du périmètre sollicité.
Réaménagement du site	<ul style="list-style-type: none">- Le réaménagement prévu est à vocation écologique. Différentes actions, validées par des bureaux d'études, seront menées : boisement, talutage...

Des partenariats sont envisagés entre la municipalité et GSM dans le cadre de ces mesures compensatoires.

SEG

SEG est une entreprise de fabrication d'isolants électrotechniques. L'établissement ne mène pas de politique de développement durable volontariste. Toutefois, son classement en ICPE l'oblige à respecter certaines règles en termes de sécurité et de protection de l'environnement. La société relève en effet du régime de l'autorisation.

Le site Internet de l'Inspection des Installations Classées recense toutes les ICPE et une fiche descriptive pour chacune d'entre elle est consultable par le public :

Nom établissement : SEG DIELECTRIQUES

Code postal : 34560
Commune : Poussan

Activité principale : Encres, vernis, peintures, colles (fabrication de)
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DRIRE

Régime Seveso : Non-Seveso
Priorité nationale : Oui
IPPC : Non

[Accéder aux arrêtés préfectoraux et autres document publics](#)
[Emissions polluantes déclarées](#)
[Accéder à la fiche BASOL^{\(1\)}](#)

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1131			En fonct.	NC	Toxiques (emploi ou stockage)	3	t
1212	3b		En fonct.	D	PEROXYDES ORGANIQUES (EMPLOI ET STOCKAGE)	-	
1212	4b		En fonct.	D	PEROXYDES ORGANIQUES (EMPLOI ET STOCKAGE)	-	
1212	5b		En fonct.	D	PEROXYDES ORGANIQUES (EMPLOI ET STOCKAGE)	-	
2940	1a		En fonct.	A	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)	60	l

Un lien vers le site du Registre Français des Emissions Polluantes permet de visualiser le tableau suivant concernant l'entreprise SEG :

EMISSIONS ET POLLUANTS - Afficher toutes les années

Emissions dans l'Air						
Polluant	Unité	2006	2007	2008	2009	
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	kg/an	256 000	277 000	265 000	156 000	Afficher toutes les années
Quantité de déchets produits ou traités						
Déchet (T/an)	2006	2007	2008	2009		
Production de déchets dangereux	50	54	45	59		
Prélèvement en eau en m3/an						
Milieu prélevé	2006	2007	2008	2009		
Eau de surface	0	0	0	0		
Eau souterraine	0	0	0	0		
Réseau	3 600	2 560	1 470	449		

ASF

ASF déploie un système de management environnemental certifié ISO 14 001 et s'est engagé depuis 2009 dans une charte déclinant ses objectifs en termes d'environnement, de sécurité et de communication.

Ainsi, des actions répondant à la réglementation et à ces engagements sont réalisées sur le réseau afin d'en limiter l'impact. En voici quelques exemples :

- Des dispositifs de collecte des eaux de ruissellement et de collectes de résidus dangereux, ont été mis en place lors de l'aménagement de l'infrastructure autoroutière. Il s'agit de bassins permettant de retenir les pollutions avant leur rejet dans le milieu naturel.
- Aménagement de dépendances vertes, espaces linéaires bordant les autoroutes...

Il n'existe pas d'association de commerçants à Poussan ni autre structure représentative à caractère économique dans le fonctionnement communal. La stratégie générale communale en la matière est décrite dans le PLU à travers son PADD.

c. Planification économique

Le PLU de Poussan :

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Poussan identifie les priorités suivantes en termes de développement économique :

- **Maintenir l'activité commerciale et de services dans le centre de Poussan.** Par sa qualité architecturale et la proximité des agglomérations voisines, le centre de Poussan serait propice au développement d'activités tertiaires, d'artisanat et culturelles. Pour ce faire, une action sur l'habitat, la structuration d'ilots et la requalification de la trame viaire sont préconisées.
- **Recomposer les zones d'activités, valoriser leur image et affirmer une vocation économique aux zones dédiées** par un nouveau maillage interne et une meilleure connexion aux espaces publics.
- **Valoriser l'image des zones d'activités** par une restructuration qualitative

La stratégie communale s'appuie également sur un développement économique se jouant à échelle intercommunale, au niveau de la CCNBT mais également à l'échelle du Bassin de Thau.

La stratégie intercommunale :

Depuis 2004, la CCNBT dispose de la compétence développement économique. La politique intercommunale en la matière s'inscrit dans une démarche de développement durable et se décline en trois orientations principales :

- La gestion des ZAE existantes
- La création de nouvelles ZAE
- L'accompagnement de projets structurants

Ces axes de travail doivent permettre de préserver les entreprises, les emplois sur le territoire communautaire mais aussi de développer le tissu économique avec l'implantation de nouvelles entreprises, de créer de nouveaux emplois et de nouvelles ressources fiscales.

Dans son projet de territoire, la CCNBT décline un objectif général devant permettre de « développer l'économie et l'emploi et rapprocher habitat et emploi » :

- Elaboration de schémas agriculture « maintenir et soutenir l'agriculture sur le territoire »
- Préservation et maintien des ressources halieutiques
- Développement de l'éco-tourisme et mise en réseau des équipements existants
- Développement de l'économie sociale et solidaire
- Terminer les ZAE et spécialiser les fonctions de certaines ZAE
- Favoriser la création de la **Zone d'Aménagement Différé** dédiée au port de Sète

Le Pôle d'excellence Rurale :

La CCNBT est actuellement en cours de conception de son projet PER.

Le PER est un projet favorisant le développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État. Le projet doit être fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées.

Parmi les actions envisagées par la CCNBT on distingue :

- La création d'un Maison du Terroir à Bouzigues afin de valoriser les produits locaux
- La redynamisation de l'Ecosite de Mèze en préservant les entreprises en place et en attirant des entreprises engagées dans les problématiques liées à l'eau, aux produits de la mer...

Le SCOT du Bassin de Thau :

En termes de développement économique, le PADD du SCOT se fixe l'objectif général de « garantir l'avenir d'une économie identitaire ». Les axes stratégiques issus du diagnostic territorial sont les suivants :

Renforcer le caractère maritime du territoire :

- Consolider la place de l'ensemble des activités maritimes et lagunaires traditionnelles
- Optimiser et améliorer le fonctionnement du port de Sète-Frontignan

Préserver le potentiel agricole et pérenniser une agriculture fragilisée par la pression foncière :

- Considérer en priorité l'espace agricole comme un espace économique
- Donner une lisibilité foncière à long terme et enrayer la fragmentation de l'espace agricole

Valoriser le potentiel de développement touristique et de loisir du territoire

- Favoriser le développement d'un tourisme durable
- Maîtriser et structurer le développement de la filière nautique
- Encadrer et accompagner les pratiques de loisirs terrestres

Réorganiser l'accueil des activités économiques

- Dédier certains espaces économiques aux activités prioritaires (défini par le SCOT dans son volet maritime/ SMVM)
- Hiérarchiser les fonctions économiques
- Développer la compétitivité du territoire en favorisant l'excellence et l'innovation
- Favoriser l'intégration des activités économiques dans les tissus urbains

En résumé :

AFOM :

Développement économique

Atouts

- ❖ Activité commerciale en centre ville
- ❖ Position géographique de Poussan qui est un atout majeur (proximité des agglomérations de Sète et Montpellier, géographique et fonctionnelle, proximité du bassin de Thau)
- ❖ Offre de biens et de services

Opportunités

- ❖ Développement filière locale courte
- ❖ Développement de ZAE/ ZAC en cours (contraintes réglementaires retardant)
- ❖ Accueil de nouvelles entreprises
- ❖ Projet FISAC pour le commerce de proximité
- ❖ Intégration au réseau hydraulique BRL Aqua Domitia (irrigation eau brute), réhabilitation de ces zones pour accompagnement changement et diversification des pratiques – trouées vertes)
- ❖ Lutte contre l'exclusion, insertion par l'emploi et emploi des jeunes et handicapés : CCAS

Faiblesses

- ❖ Manque d'une identité économique locale
- ❖ Manque d'une filière bio
- ❖ Absence d'une économie sociale et solidaire
- ❖ Manque d'emplois, taux de chômage encore important

Menaces

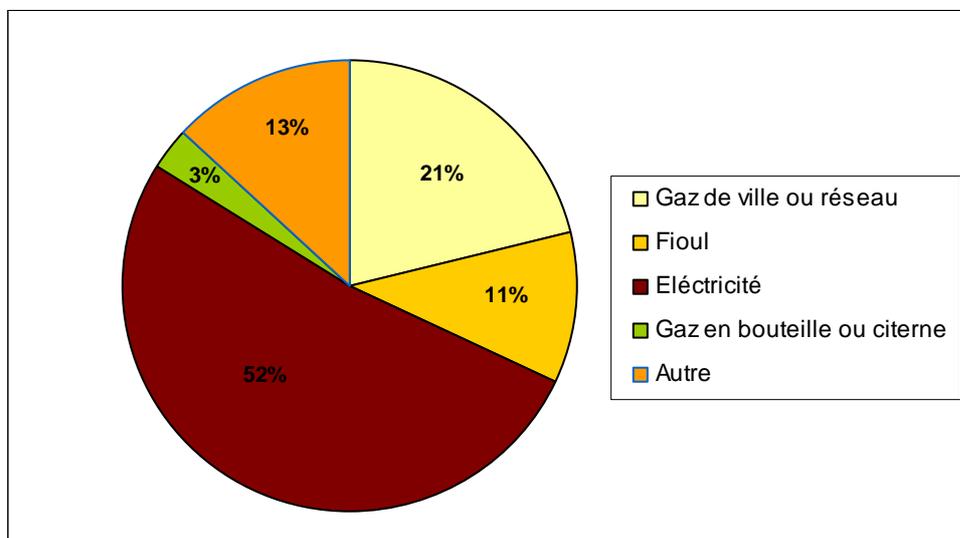
- ❖ Dépendance vis-à-vis de Montpellier et Sète
- ❖ Déclin de l'activité agricole/ viticole

Enjeux :

- Favoriser le maintien de l'agriculture qui contribue à une image de qualité de l'environnement.
- Accueillir de nouvelles entreprises dans des zones d'activité de qualité
- Encourager le maintien et le développement du commerce de proximité
- Travailler sur l'attractivité du centre (notamment à travers le projet de la circulade) et des zones d'activité
- Faciliter l'accès à l'emploi
- Le développement de l'attractivité du centre ville se joue au niveau de : son accessibilité, son architecture, son image et son commerce

IV. ENERGIE

Graphique n°10 : Combustibles principaux utilisés pour le chauffage du logement dans les résidences principales à Poussan



Source : INSEE RP 2007

L'électricité est le principal moyen utilisé pour chauffer les logements à Poussan. Ce pourcentage de 52% se rapproche de celui du département de l'Hérault qui est de 48%.

1. *Bilan énergétique municipale*

Un « conseil en orientation énergétique » a été réalisé en 2008 par Hérault Energies.

Ce document se compose :

- Du recensement du patrimoine communal à l'exploitation
- De la situation énergétique par type d'énergie
- D'une synthèse contenant des préconisations et les économies attendues par type de bâtiments

Neuf bâtiments ainsi que l'éclairage public ont été soumis à l'analyse (sur les consommations de 2006). Voici la synthèse par type d'énergie pour ces bâtiments :

Tableau n°28: Situation énergétique des bâtiments et éclairages publics par type d'énergie

	Consommation	Montant total facturé	Ratio
Electricité Bâtiments communaux	447985 KWh	53491 € TTC	13.22 € / hab
Electricité Eclairage public	480733 KWh	31124.47 € TTC	7.69 € / hab
Gaz naturel	345382 KWh	12459.20 € TTC	3.08 € / hab
Fioul	27384 L soit 273840 KWh	20086.84 € TTC	4.96 € / hab
Total		117161.51 € TTC	

Coût annuel total = 28.98 € / hab

Source : Hérault Energie : Conseil en orientation énergétique

Des préconisations par bâtiment ont été faites en conclusion de ce diagnostic (isolation thermique, vitrage, énergies renouvelables...) Le potentiel d'économies d'énergies étant de l'ordre de 12.5%.

Un diagnostic de l'éclairage public est en cours sur le territoire de la CCNBT. Il doit permettre de favoriser un éclairage plus économe par l'utilisation de lampes moins gourmandes en énergie et de dispositifs plus directionnels.

2. Energies renouvelables

Dans cette logique de maîtrise de l'énergie, la Mairie est dotée depuis novembre 2010 de panneaux photovoltaïques sur sa toiture.

55 panneaux photovoltaïques
72 m² de surface
9 900 Watt crête
1 500 Volts cumulés
12 000 KWh/ an
5700 kg de CO² évités

Les annuités de l'emprunt sont entièrement couvertes par la revente de production à ErDF. Au-delà de 10 ans, cela constituera une ressource pour la commune estimée à 8000 € annuel pendant 10 ans.

Un panneau d'information sur la production d'énergie est visible sur le fronton de la Mairie.

Trois éoliennes se situent sur le territoire communal. Mises en service en juillet 2009, les éoliennes ont été installées à proximité du parc existant d'Aumelas (11 machines depuis 2005). Les trois éoliennes de Poussan font partie du parc éolien de la CCNBT, sept se situent à Villeveyrac et trois à Montbazin.

Elles ont une puissance de 2 MW. Le parc produit donc 26MW soit 82 millions de KWh, 3000h annuelles d'électricité nécessaires à la consommation de 31 000 habitants.

EDF EN s'est engagé à mettre en place les mesures compensatoires de leur installation pour une somme de 194 600 € (ces mesures doivent concerner notamment le tourisme et sont en cours de définition par le **CPIE** Bassin de Thau).

Une **Zone de Développement de l'Eolien** sera identifiée en rapprochement avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Ceci permettra de créer un ensemble cohérent entre les parcs existants et les projets futurs.

AFOM :

Energie

Atouts

- ❖ Impulsion municipale: mise en place de panneaux solaires sur le toit de la Mairie
- ❖ Présence de trois éoliennes sur le territoire communal

Opportunités

- ❖ Réalisation d'éco-quartiers (efficacité énergétique, mixité sociale)
- ❖ Réflexion pour le développement d'une politique énergétique communale (éclairage public, économies d'énergie...)
- ❖ Opportunités de financements (ADEME, Etat...)
- ❖ Formation du personnel communal aux économies d'énergie

Faiblesses

- ❖ Manque d'information des habitants (secteur énergie, gestes quotidiens.)
- ❖ Manque de formation des utilisateurs des équipements communaux (associations, personnel communal...)

Menaces

- ❖ Coût de la mise en place du photovoltaïque pour les particuliers
- ❖ Manque de marge de manœuvre de la commune (manque de moyen, durée des opérations, manque d'espace)
- ❖ Persistance dans une sur-utilisation de la voiture
- ❖ Consommation d'espace par les fermes photovoltaïques

V. ENVIRONNEMENT

1. Patrimoine naturel

a. Les paysages naturels terrestres

Il est possible de découper le territoire en quatre unités écologiques influencées par le climat et la géologie ;

- La plaine agricole, essentiellement viticole se parsème de chemins communaux, bosquets de chênes et d'oliviers...De nombreuses parcelles sont en friche à l'est. L'activité agricole moins intensive y favorise, dans les interstices parcellaires la présence de feuillus (mûriers, chênes, frênes...).
- Les collines de la Moure sont occupées par la garrigue sur les parties hautes, et par des chênes verts ou kermès en partie basse.
- La plaine urbanisée au sud où friches, zones d'activités et lotissements se développent dévalorisant par endroit le paysage.
- Les espaces humides du bassin de Thau et de la Vène qui concernent une petite partie du territoire mais dont l'intérêt écologique est important.

Tableau n°29: Structuration paysagère du territoire communal

Surface	Artificialisé	Agricole	Forêt	Zones humides/ Eau
2992.17ha	7.9%	38%	53.7%	0.4%

Source : Données communales DREAL Languedoc Roussillon

Photo n°11: paysage communal



Photo : Philippe Péron

Outre leur rôle de marqueur identitaire, ces espaces abritent une biodiversité évidente riche d'espèces sensibles et remarquables dont l'intérêt est reconnu. Ils font ainsi l'objet de mesures de protection et d'amélioration des connaissances.

b. Inventaires et zones de protection

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des espaces qui participent au maintien des grands équilibres naturels ou qui constituent le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares et menacées. Ces territoires sont identifiés par le Muséum National d'Histoire Naturelle à l'initiative du Ministère de l'environnement. Ils constituent un outil de connaissance de la valeur écologique des milieux. Ces outils n'ont pas de valeur juridique mais des sanctions peuvent être données par jurisprudence administrative en cas de leur non prise en compte par un projet d'aménagement. On distingue les ZNIEFF type 1, au plus fort enjeu de protection et celles de type 2. A Poussan, ont été identifiées les ZNIEFF suivantes :

➤ Crique de l'Angle - type 1

Zone humide correspondant à l'embouchure de La Vène, la Crique de l'Angle est la zone la plus confinée de l'étang de Thau. Les berges sont composées de sansouires et de prêtres salés. Cet espace constitue une zone de nidification, de repos et d'alimentation pour trois espèces déterminantes et remarquables d'oiseaux :

- Echasse blanche
- Avocette élégante
- Chevalier gambette



Photo : Delauney. LPO 34

Cet espace est sensible aux diverses pollutions provenant du bassin versant ainsi qu'à la pression urbaine (cabanisation, fréquentation, fragmentation, eaux usées, ordures...)

➤ Plaine viticole entre Poussan et Montbazin – type 1

Cet espace est une mosaïque de milieux : parcelles de vignes, pelouses, garrigues, friches viticoles fréquentées par des espèces faunistiques remarquables menacées:

- Lézard ocellé
- Pie grièche à poitrine rose
- Rollier d'Europe



Photos : Rambal. LPO 34



➤ Etang de Thau et ses rives – type 2

Cet espace est très touché par les pollutions d'origine industrielle, domestique et agricole. L'étang de Thau est le plus grand étang du Languedoc Roussillon et accueille une grande diversité de milieux. Il constitue en cela, une zone d'intérêt écologique majeur. De plus, l'étang est le réceptacle des eaux de pluie d'un bassin versant très vaste. En ce qui concerne la faune et la flore :

- Toutes les classes d'animaux aquatiques sont présentes : éponges, coraux, poissons, vers, mollusques et crustacés.
- Les salins et zones humides du nord (dont la Crique de l'Angle citée ci-dessus) accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses et migratrices.
- Dans les fonds de l'étang, on observe les herbiers à *Zostera nana* et *zostera marina* et se développent sur les zones humides des espèces rares dont certaines figurent sur la liste des espèces protégées.

➤ Ripisylve du ruisseau d'Issanka - type 2

La formation arborescente qui entoure la rivière est, en région méditerranéenne, une relique d'une végétation des régions tempérées. Au sein de la plaine viticole, cette formation constitue:

- Une zone de passage et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'origine plus nordique, et qui trouvent là les seuls milieux favorables à leur maintien sous un climat méditerranéen
- Une zone de refuge pour une flore spécifique
- Une « coupure verte » entre les espaces urbanisés et agricoles

La ripisylve intervient aussi dans la stabilisation des berges et la lutte contre l'érosion. Elle joue enfin un rôle « tampon » lors de crues importantes.

➤ La Moure et le Causse d'Aumelas – type 2

La garrigue est un milieu relativement banal en région méditerranéenne. Toutefois, cet espace qui tend à disparaître accueille notamment une avifaune spécifique dont certaines espèces se raréfient au niveau national ou européen :

- L'Outarde canepetière (espèce protégée inscrite sur la liste rouge de l'UICN et en annexe I de la directive CEE - moins de 5 sites de nidification réguliers connus)
- Le Busard cendré et le Busard Saint-Martin (espèces en régression sur le plan national)
- Le Pipit rousseline (espèce protégée, inscrite sur la liste rouge et en annexe I de la directive CEE)
- La Perdrix rouge, le Bruant ortolan et l'Alouette lulu (en régression)
- La Fauvette pitchou et la Fauvette à lunettes (espèces strictement méditerranéennes)
- Les Pie-grièche grise, écorcheur et à tête rousse (peu d'individus)
- Le Merle de roche et le Merle bleu (espèces spécifiques des milieux rupestres méditerranéens)
- Le Hibou grand-duc (environs 6 couples)



Photo : Lopes. LPO 34

Cette zone est également un terrain de chasse pour certaines espèces de rapaces : Faucon crécerelle, Circaète, Buse...

Enfin, les mares abritent une population d'amphibiens sensibles en France et en Europe : le Pélodyte ponctué, le Crapaud calamite, les Tritons palmés et marbrés.

Les zones de protection :

Natura 2000 :

Natura 2000 est un réseau européen de sites désignés au nom des directives « Oiseaux » et « Habitat ». L'objectif est de garantir la conservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire. Un **DOC**ument d'**OB**jectifs est réalisé pour chaque site. Sa mise en œuvre ne résulte pas d'une réglementation obligatoire mais d'une logique contractuelle et volontaire (charte et contrats). On distingue :

- les **Z**ones de **P**rotection **S**péciale où s'applique la directive « Oiseaux ».
- les **Z**ones **S**péciales de **C**onservation et **S**ites d'**I**ntérêt **C**ommunautaire (**ZSC** pour lesquelles il n'y a pas encore eu d'arrêté ministériel) sont les zones où s'applique la directive « Habitat ».

- SIC Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas

Milieu de garrigue qui accueille également :

- Des milieux boisés (chênaie verte et blanche avec de grands houx arborescents)
- Des milieux très ponctuels (mares et ruisseaux)
- Sept espèces de chauve-souris dont trois d'intérêt communautaire sont présentes sur ce territoire (Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit Murin)

- ZPS Plaine de Fabrègues-Poussan

Cette plaine se compose de zones cultivées, des vignes essentiellement, ponctuées de haies et de petits bois. De nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale y sont présentes :

- Pie grièche à poitrine rose
- Rollier d'Europe
- Outarde Canepetière



Photo : Rambal. LPO 34

De plus, cet espace constitue un site de reproduction pour les oiseaux suivants :

- Bruant ortolan
- Busard cendré
- Circaète Jean-le-blanc
- Pipit rousseline



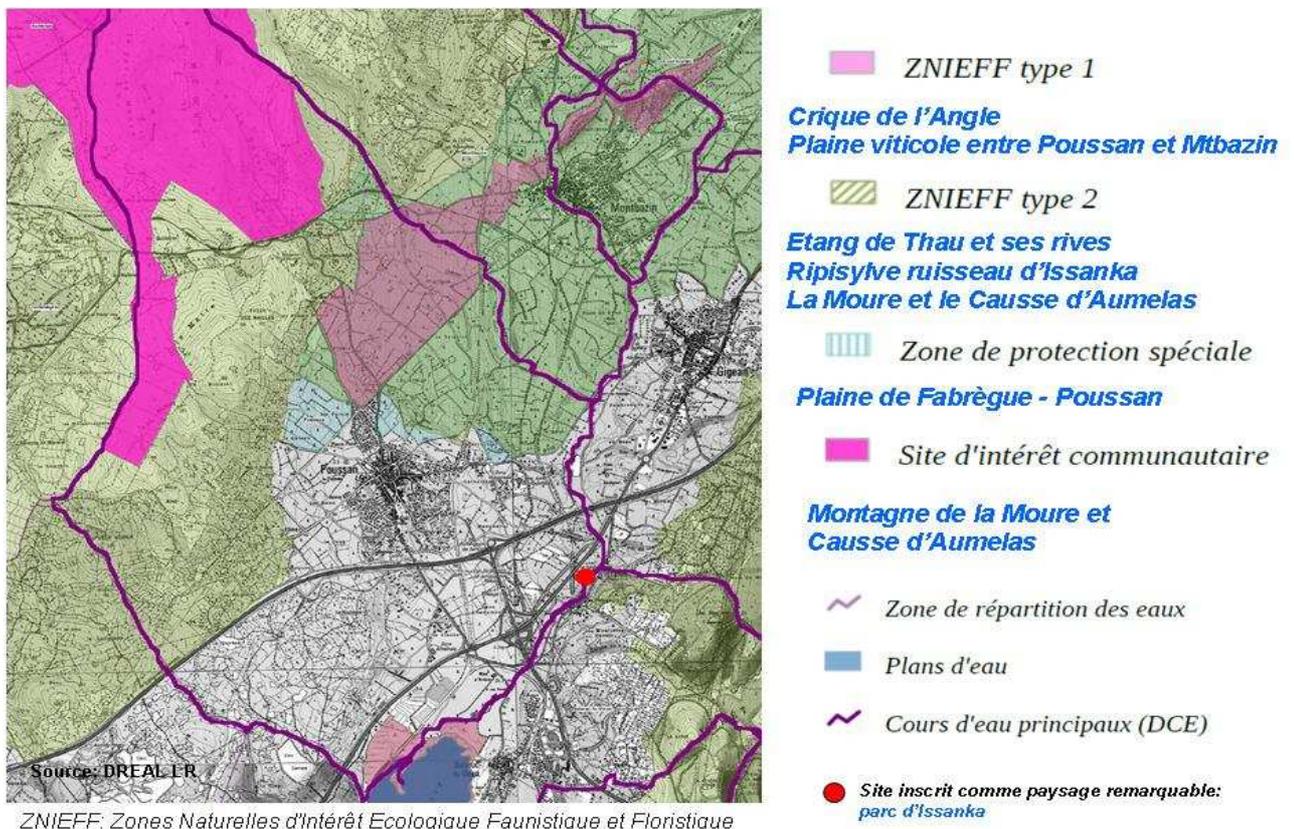
Photo : Delauney. LPO 34

Site naturel inscrit:

Un site inscrit est un label français désignant tout site dont l'intérêt paysager, pittoresque, historique, artistique, scientifique ou légendaire est suffisamment exceptionnel pour que son évolution bénéficie d'une attention particulière. En matière de documents d'urbanisme, un site inscrit doit bénéficier d'un zonage restrictif pour en conserver les qualités paysagères. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique reportée dans le PLU.

Le parc d'Issanka a été inscrit en 1942. Le plan d'eau de la Vène, les allées de platanes bordant la rivière, le bois de pins sur la rive droite, les immeubles édifiés dans le parc et l'espace compris entre l'ancienne RN 87 et la rivière sont inscrits. Ce site représente 4.49 ha.

Carte n°11: Synthèse des sensibilités environnementales à Poussan



2. Mise en valeur du patrimoine naturel

Cinq parcours sont proposés sur le territoire de la CCNBT. Il s'agit de randonnées tout public, balisées. Chaque randonnée fait l'objet d'une plaquette décrivant l'itinéraire avec le tracé du parcours. Un sixième document présente une carte globale de la CCNBT et les cinq itinéraires.

- Balade sur la Via Domitia - Poussan
- Balade sur les Collines de la Moure - Montbazin
- Balade sur le domaine des Capitelles - Villeveyrac
- Balade au Mourre Blanc- Mèze
- Balade entre vignes et étang - entre Loupian et Bouzigues

Des balades sont également organisées régulièrement par diverses associations sur le territoire de Thau, notamment le CPIE et les écologistes de l'Euzière.

3. Intégration de l'environnement dans l'aménagement

a. Prescriptions environnementales et planification territoriale

Comme indiqué précédemment, Poussan a connu ces dernières années un développement conséquent. L'augmentation de la surface bâtie s'est accompagnée d'un recul des paysages et habitats naturels. La diversité du paysage naturel et cultivé s'est vue réduite. La planification territoriale permet, par les prescriptions définies, d'éviter un urbanisme débridé.

Comme indiqué dans le chapitre « Urbanisation », le PLU définit des zones agricoles (A) et naturelles (N).

Zone A : le potentiel agronomique, biologique, économique et paysager de cette zone y implique la limitation, par le PLU, des constructions. Ce secteur est également soumis à la Loi Littoral (s'appliquant sur l'ensemble de la commune) et aux dispositions du SMVM.

Zone N : Le PLU définit les secteurs suivants :

- Na dédié à l'implantation d'éoliennes
- Nb à une activité artisanale existante (tailleur de pierre)
- Nc à l'exploitation de carrières
- Nd, zone habitée en continuité du village
- La zone comprend également des secteurs inondables.

Des espaces boisés classés, dépendants du Régime forestier sont directement gérés par l'Office National des Forêts. Le classement en **EBC** interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. (*Article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme*).

A l'instar de la zone agricole, la zone naturelle est soumise aux dispositions de la Loi littoral et du SMVM (zone de protection du milieu et des équilibres biologiques). Ce dernier admet que des activités soient envisagées sur la zone N tant qu'elles se conforment aux contraintes liées au caractère naturel du site. Les secteurs délimités par le PLU sont compatibles avec cette exigence.

Afin de limiter les impacts du projet du PLU sur l'environnement, les orientations adoptées ;

- Sont compatibles avec les dispositions du SMVM
- Respectent la Loi Littoral
- Protègent les milieux et autres espaces écologiques sensibles

La stratégie du P.A.D.D a été définie précédemment (partie urbanisation) ainsi que les recommandations de la Loi Littoral, du SMVM et du SCOT.

b. Projet de territoire de la CCNBT

La CCNBT détient en compétence optionnelle la protection et la mise en valeur de l'environnement, les déchets et l'assainissement. Dans ce cadre, son projet de territoire établi en 2010 prévoit les orientations pour répondre à l'objectif de « recherche de l'excellence environnementale ». Les axes suivants ont été définis :

Elaboration de schémas de traitement et collecte de déchets
Renforcement des réseaux de déchetteries pour particuliers et professionnels
Politique de réduction à la source
Elaboration de schémas d'assainissement
Surveillance des postes de relevage et réseaux
Surveillance assainissement non collectif
Surveillance du Bassin versant par la brigade territoriale
Elaboration du schéma de la biodiversité
Recensement des études Faune/ Flore sur le territoire
Politique de gestion des espaces naturels sensibles
Formation de la brigade territoriale
Elaboration du schéma des énergies renouvelables
Gestion du schéma éolien dans le cadre de la ZDE de la CCNBT
Elaboration d'un schéma d'implantation du photovoltaïque
Politique de promotion de la filière bois et biomasse
Implantation du GEFOSAT (association de conseil en maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables) sur l'Ecosite de Mèze

4. Eau

a. Ressource : système hydrographique

Les cours d'eau sont orientés nord sud. Ils drainent les versants sud des massifs et la plaine agricole avant de se jeter dans l'Étang de Thau. Ils possèdent, mise à part La Vène, un caractère temporaire ce qui en limite fortement les potentialités piscicoles.

Comme indiqué dans la partie « analyse contextuelle », les cours d'eau présents sur le territoire communal sont les suivants :

- La Vène
- Le ruisseau des Oulettes
- Le ruisseau de la Lauze
- Le ruisseau de Valaury

Photo n° 12: Vue sur la Crique de l'Angle et ancien lagunage



Photo Philippe Péron

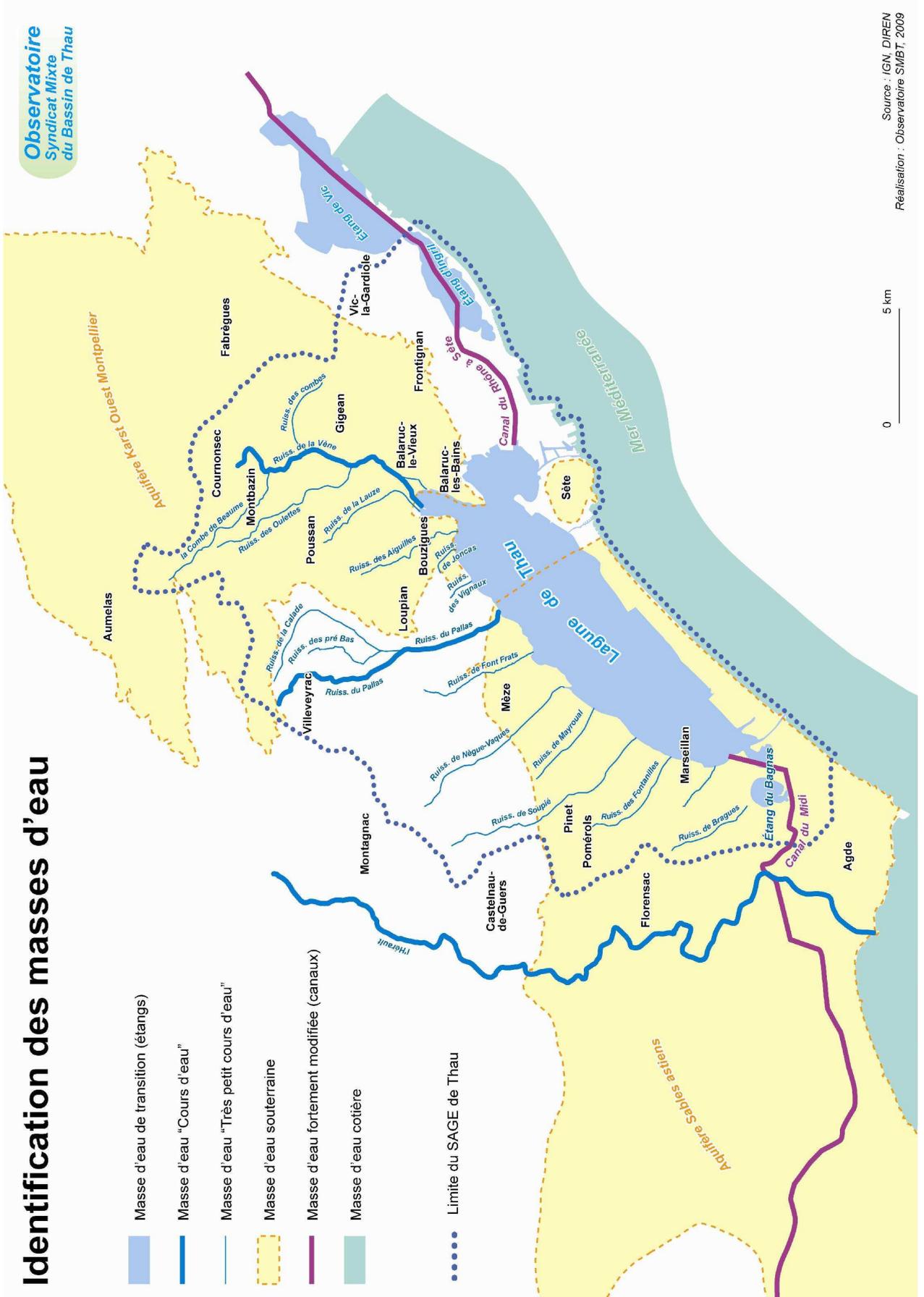
Il s'agit de cours d'eau méditerranéens dont les particularités (climat, topographie, géographie) induisent une forte variabilité saisonnière, leur dynamique est ainsi fortement liée au régime des pluies.

La Vène se jette dans l'étang de Thau au niveau de la Crique de l'angle, zone humide et ZNIEFF type 1 décrite précédemment. Les zones humides ont des fonctions écologiques essentielles : épuration, régulation des eaux, réservoir de biodiversité.

Un plan de gestion de la Vène de ses affluents et de la Crique de l'Angle est actuellement en cours de rédaction.

Identification des masses d'eau

-  Masse d'eau de transition (étangs)
-  Masse d'eau "Cours d'eau"
-  Masse d'eau "Très petit cours d'eau"
-  Masse d'eau souterraine
-  Masse d'eau fortement modifiée (canaux)
-  Masse d'eau côtière
-  Limite du SAGE de Thau



Source : IGN, DIREN
 Réalisation : Observatoire SMT, 2009

Carte n°12 : Bassin hydrographique de l'Etang de Thau

b. Gestion de la ressource

Adduction en Eau Potable :

L'adduction en eau potable est gérée par le **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Bas Languedoc**. Le syndicat regroupe 25 communes. Dans le cas de Poussan, il assure production et distribution.

Le SDEI, filiale Lyonnaise des eaux gère, quant à lui, le réseau d'alimentation en eau potable. L'eau provient de la station située sur la commune de Florensac, site principal de pompage composé de 12 forages captant la nappe d'accompagnement de l'Hérault. Selon des données 2002, le rendement du réseau sur le secteur de Poussan n'est que de 62% (différence entre volumes produits et consommés).

Les capacités d'extension de l'alimentation en eau potable sont de 500 nouveaux abonnés jusqu'en 2015 soit une population de 6900 habitants pour la commune. Pour faire face à l'évolution globale des besoins pour l'ensemble des 25 communes concernées, une étude fait état des ressources mobilisables :

- Nappe d'accompagnement de l'Hérault,
- Aquifère du Jurassique supérieur,
- Interconnexions avec le réseau de Montpellier,
- Eaux du canal Bas Rhône ou de la ville de Béziers

Aucun choix n'a été fait pour le moment.

En termes qualitatif, les mesures effectuées au forage de Florensac donnent des résultats démontrant la bonne qualité de l'eau. Des analyses sont régulièrement effectuées par la DDASS et le SIAE. Certaines analyses ces dernières années ont, toutefois, mis en évidence l'augmentation des concentrations en manganèse et en pesticides.

Aspects qualitatifs de la production : comme indiqué précédemment, l'eau est de bonne qualité. Les différentes mesures effectuées mettent toutefois en évidence la nécessité de prendre en compte quelques points de vigilance :

- présence de l'autoroute à proximité du captage pouvant générer pollutions chroniques et accidentelles.
- Présence du biseau salé à Florensac
- Problème de présence de Manganèse à Florensac, des pointes de concentration ayant déjà été enregistrées.

Les données relatives à la qualité de l'eau sont affichées en Mairie.

Il existe plusieurs espaces verts à Poussan (ronds points, espaces de loisirs, terrains de sport, végétaux d'ornements).

Les espèces végétales utilisées sont principalement méditerranéennes.

Dans cette même optique, deux terrains de sport ont été équipés de pelouses synthétiques.

Pour le reste du complexe sportif, l'eau utilisée provient d'un forage.

Le coût pour la municipalité pour l'arrosage reste élevé. Les efforts sont donc à poursuivre.

SDAGE et SAGE :

Ces deux outils de planification de la gestion de la ressource ont été mis en place par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Poussan fait partie du **Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Le SDAGE est un document de planification pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique. Il fixe pour six ans les orientations fondamentales en la matière et intègre les obligations définies par la **Directive Cadre sur l'Eau** ainsi que les préconisations du Grenelle de l'environnement.

En voici les huit orientations :

- Prévention et intervention à la source
- Non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- Gestion locale et aménagement du territoire fondés sur la synergie entre les acteurs
- Lutte contre les pollutions
- Préservation des fonctionnalités naturelles des bassins et milieux aquatiques
- Amélioration du partage de la ressource, anticipation sur l'avenir, pérennisation de l'équilibre quantitatif de la ressource
- Gestion des inondations en prenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Sa mise en œuvre est largement coordonnée et suivi par l'Agence de l'eau RMC et les DREAL concernées.

En cohérence avec la DCE, les objectifs suivants sont définis pour 2015 :

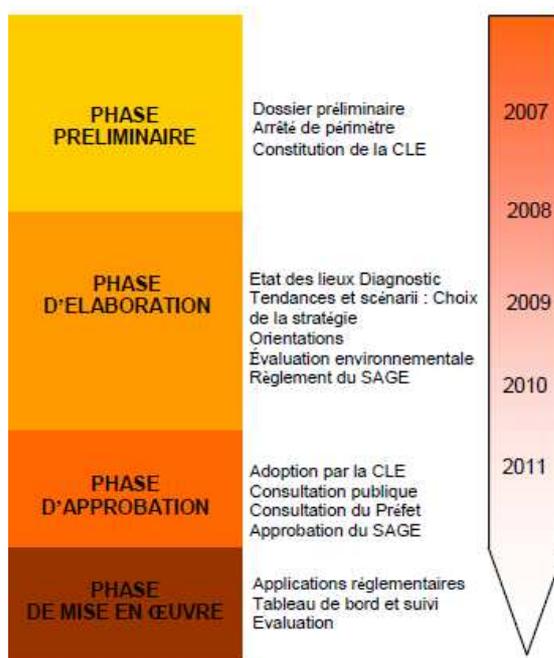
- 66 % des eaux superficielles en bon état écologique
 - Cours d'eau : 61 %
 - Plans d'eau : 82 %
 - Eaux côtières : 81 %
 - Eaux de transition (lagunes) : 47 %
- 82 % des eaux souterraines en bon état écologique

Dans certains cas, pour des raisons techniques ou économiques, le bon état ne pourra être atteint en 2015, le délai est donc reporté à 2021 ou 2025.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du Bassin de Thau est une déclinaison du SDAGE qui s'applique au bassin versant de l'étang de Thau. L'objectif reste la recherche de l'adéquation entre satisfaction des besoins en eau et protection de la ressource et des milieux aquatiques.

L'élaboration du SAGE est portée par le SMT. La Commission Locale de l'Eau, instance de concertation et de décision, organise le suivi et la mise en œuvre du SAGE. Elle se compose d'une majorité d'élus, des usagers de l'eau et des services de l'Etat.

Figure n°6: Etapes de réalisation du SAGE de Thau



Source : SMT

La loi du 21 avril 2004 portant sur la transposition de la Directive Cadre sur l'Eau, impose aux SCOT, PLU et cartes communales d'être compatibles avec les objectifs de protection définis dans le SAGE.

Le contrat qualité :

L'outil de management environnemental et de gestion de l'avertissement, « Oméga Thau » a été mis en place au niveau de l'étang afin d'avertir de manière précoce les incidents de pollution par la mise en place d'un réseau de capteurs. Les mesures sont effectuées par le Laboratoire Environnement Ressources (IFREMER) Languedoc Roussillon. Cette surveillance entre dans le cadre du contrat qualité Thau assuré par le SMBT.

Le contrat qualité est un programme d'actions ayant pour objectif de garantir la qualité des eaux de l'étang et de son bassin versant.

Il est signé par :

- Le SMBT, chargé de le coordonner
- La CABT et la CCNBT, chargées de l'assainissement et de l'entretien des milieux
- Les partenaires financiers : CABT, CCNBT, Agence de l'Eau, Europe, Etat, Département de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon
- Les professionnels de la Lagune : représentants de la conchyliculture, prud'homme de pêche

Depuis 2000 le réseau de suivi lagunaire a conduit à l'élaboration d'un diagnostic de l'eutrophisation pour l'ensemble des lagunes littorales dont la lagune de Thau. Concernant la Crique de l'Angle à Poussan, les données récoltées ont permis de dresser le constat suivant :

2008 : médiocre

2007 : bon

2006 : mauvais

2005 : médiocre

c. Assainissement

L'ensemble des zones agglomérées est desservi par le réseau d'assainissement collectif. Le réseau de collecte des eaux usées de Poussan est de type séparatif.

Poussan était jusqu'en 2010 doté d'une station d'épuration commune avec Bouzigues, située au nord de la Crique de l'Angle. Elle traitait les eaux usées domestiques, les eaux de pluie étant rejetées directement dans l'étang. Mise en service en 1983, son exploitation était assurée par la CCNBT depuis 2005. De type lagunage naturel, la station possédait une capacité de 4900 EH en hiver et 5100 EH en été (Equivalent Habitant).

La mauvaise séparation entre le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales provoquait, lors d'évènements pluvieux, une augmentation conséquente des effluents rendant le traitement de la pollution plus difficile. De plus, la capacité de traitement de la station était dépassée à certaines périodes et n'était pas suffisante au regard des prévisions de l'évolution démographique.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, différentes mesures ont été mises en place :

- La commune s'est lancée dans la rédaction d'un schéma directeur des eaux pluviales pour lutter contre l'apport d'eaux parasites.
- Mise en place du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** au niveau de la CCNBT

- Au vu de l'augmentation importante de la population, le lagunage n'ayant pas la capacité de traiter les effluents supplémentaires, il a été décidé que celui-ci rejoindrait la station de Sète (75% des effluents à partir de fin 2010, la totalité en 2013). Les eaux traitées seront alors rejetées par l'émissaire de la station de Sète, en mer. Les bassins seront utilisés comme bassins d'orage, en temps de pluie, pour préserver le bassin de Thau.

En 2005, on dénombrait 192 installations d'Assainissement **Non Collectif** dans les zones d'habitats dispersés. 61% sont équipées d'un dispositif de **prétraitement** conforme aux prescriptions en vigueur, 78% d'un dispositif de **traitement** conforme aux prescriptions en vigueur. Le diagnostic réalisé par Sogreah identifie une absence d'incompatibilité des sols à l'ANC sur le territoire. Le bureau d'étude propose ainsi de maintenir en Zone d'ANC les constructions existantes non raccordées.

5. Gestion des déchets

La compétence collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères est exercée par la CCNBT. Le choix de la valorisation « matière » a été fait. Celle-ci s'exerce par une collecte sélective en porte à porte et par la présence de points d'apport volontaire pour le verre (9 colonnes à verre), le carton et un conteneur pour les vêtements, linge de maison...

Il y a trois déchetteries sur le territoire intercommunal : Montbazin, Mèze, et Bouzigues.

Les déchets sont ensuite transférés au centre de tri Oïkos à Villeveyrac où une plate-forme de compostage de déchets verts est présente. Les déchets ultimes sont traités par enfouissement. Le centre de tri et le centre de stockage sont des ICPE dont le contrôle est effectué par les services préfectoraux. La durée de vie du Centre de Stockage des Déchets Ultimes dépend, entre autres, de l'évolution de la population.

Un service d'enlèvement des encombrants chez les particuliers est proposé par la Mairie. La fréquence de passage est d'une fois par semaine. Ce service est uniquement réservé aux personnes dans l'incapacité physique de porter ces objets ou qui n'ont pas les moyens de les transporter en déchetterie.

Les consignes de tri sont rappelées régulièrement dans le journal de la CCNBT et le bulletin municipal. De plus, un numéro de téléphone est disponible pour joindre la cellule des « ambassadeurs du tri » pour toute question.

Les habitants disposent :

- D'un bac marron pour les ordures ménagères
- D'un bac bleu pour le recyclable

L'accrochage des sacs aux murs dans le centre du village est jugé inesthétique.

L'idéal serait de mettre en place des containers enterrés mais de type d'installation à un coût élevé.

6. Risques naturels

a. Inondation

La commune est soumise à deux types de risques inondation :

- Un risque lié au ruissellement pluvial et débordement de la Vène et de ses affluents. On dénombre ainsi une dizaine d'évènements historiques.
- Un risque de submersion marine autour de l'étang de Thau induit par les tempêtes de mer telles celles qui se sont déroulées les 7 et 8 novembre 1982.

Un **Plan de Prévention du Risque Inondation** a été prescrit sur la commune en 2002, les études sont en cours.

Le PLU prend en compte la connaissance actuelle du risque et donne des prescriptions quant à la connaissance de ce risque, l'exposition et la réduction des incidences de l'urbanisation sur le ruissellement.

b. Retrait, gonflement des argiles

Le plan de Prévention des Risques des « mouvements différentiels » n'est pas encore prescrit. Une étude a toutefois été réalisée et localise les zones exposées à l'aléa. La commune est concernée par un aléa faible à moyen. Des prescriptions en matière de construction sont intégrées au PLU.

c. Feu de forêt

Le dossier départemental des risques majeurs classe Poussan en risque majeur de feu de forêt. La commune fait partie du massif n°2 « les garrigues du Causse d'Aumelas » d'après le schéma départemental des forêts contre l'incendie. Les orientations du PLU visent à éviter d'aggraver le risque sur les massifs avoisinants et à ne pas l'accroître aux nouveaux secteurs d'urbanisation.

Un rappel régulier est effectué dans le bulletin municipal sur les obligations de débroussaillage estival par les propriétaires autour de leur habitation.

Une piste coupe feu **Défense des Forêts Contre les Incendies** traverse la garrigue.

En août 2010, un important feu s'est déclaré aux portes de Mèze, brûlant 407 hectares à Mèze, Villeveyrac et Montagnac. Poussan n'a pas été touché mais la proximité d'un tel évènement impose un accroissement de la vigilance.

La fermeture du milieu par le chêne kermès est une problématique accentuant le risque incendie. La réinstallation de bergers sur les espaces concernés pourrait permettre de rouvrir le milieu.

Le plan communal de sauvegarde est en cours de réalisation.

7. Entreprises et environnement

Les établissements se trouvant sur le territoire communal sont principalement de petits commerces et PME. Aucune démarche environnement n'y a été identifiée.

Les entreprises de plus grande taille et ayant un impact potentiel sur l'environnement plus important SEG, ASF et la carrière GSM, présentes sur le territoire disposent d'une politique environnementale plus développée. Ceci a été développé dans la partie « développement économique ».

En résumé :

AFOM :

Environnement

Atouts

- ❖ Richesse du patrimoine naturel, marqueur identitaire du territoire. Reconnaissance de cette richesse : présence de zones Natura 2000, ZNIEFF...
- ❖ Paysage de qualité, hétérogène : zones humides, ruisseaux, garrigues, plaine agricole...
- ❖ Création d'une brigade verte intercommunale
- ❖ Présence d'espèces rares, endémiques
- ❖ Attrait de la plaine agricole, cadre rural
- ❖ Circuit pédestre – découverte (écologiste de l'Euzière)
- ❖ Projet de vendange par les jeunes
- ❖ Intégration dans le PLU des problématiques environnementales: Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Opportunités

- ❖ Récupération des eaux de pluie
- ❖ Plantation de jachères fleuries pour préservation de la biodiversité (refuge, nourriture pour insectes pollinisateurs et petits mammifères)
- ❖ Projet de plantation d'arbres et arbrisseaux en garrigue avec les scolaires
- ❖ Développement de projets (associant la population) pour l'amélioration des connaissances et préservation de la biodiversité communale : 24 h de la biodiversité, Atlas de la Biodiversité Communale...
- ❖ Activités avec les scolaires : Nettoyage garrigues, sensibilisation...

Faiblesses

- ❖ Manque de connaissances sur la biodiversité communale, sur l'état des cours d'eau...
- ❖ Manque de mise en valeur de la nature (sentiers pédagogiques...)
- ❖ Incivilité : présence de déchets en garrigues, quads et autres engins moteurs
- ❖ Problématique des permis de construire en zones inondable
- ❖ Points noirs paysagers : constructions isolées, équipements publics, zone économique

Menaces

- ❖ Déclin de l'activité agricole
- ❖ Extension urbaine, pression foncière
- ❖ Cabanisation

Enjeux:

- Préserver les espaces naturels de l'urbanisation
- Valoriser le potentiel naturel et paysager
- Améliorer les connaissances du patrimoine naturel
- Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement
- Encourager les réflexions à échelle du Bassin de Thau

VI. PATRIMOINE CULTUREL MATERIEL

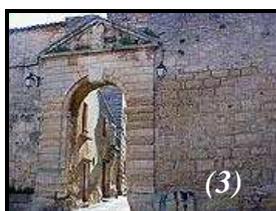
1. *Le patrimoine architectural*

Le centre de Poussan est d'une grande qualité architecturale avec des bâtiments remarquables, dont certains sont protégés au titre des monuments historiques.

- Château Montlaur (990), Monument historique inscrit
- Église Saint Vincent de Jonquières (Xème siècle) **(1)**
- Eglise St Pierre (960) **(2)**



- Le Portalet (XIVème siècle) **(3)**
- Château Malbois (1330) ou Maison Vinas dont une façade est inscrite à l'inventaire des monuments historiques **(4)**
- Presbytère (1333), Monument historique inscrit
- Chapelle des Pénitents Blancs (XVI - XVIIème siècle) **(5)**



- Château de la Garenne (XVIIème), Monument historique classé.



- Les Halles (1905)



Pour préserver ces monuments historiques, un périmètre de protection est mis en place. C'est une servitude d'utilité publique qui s'applique autour de chaque édifice inscrit ou classé au titre des monuments historiques (**Z**one de **P**rotection du **P**atrimoine **A**rchitectural **U**rbain et **P**aysager):

«Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.» *art. L. 621-31 du code de l'Urbanisme.*

L'Architecte des Bâtiments de France est appelé à donner son avis sur tous les projets (constructions, réhabilitations, aménagements extérieurs) à l'intérieur des périmètres de protection. Cet avis est fondé sur la nécessité de préserver les abords du monument pour ne pas nuire à sa mise en valeur
(Source : Ministère de la culture).

2. Le patrimoine secondaire

- La Via Domitia : voie construite à partir de 118 avant notre ère, à l'instigation du général romain Cneus Domitius Ahenobarbus dont elle porte le nom. Cette voie reliait l'Italie à la péninsule Ibérique en passant par la Gaule Narbonnaise. Le tracé de la voie est encore visible à certains endroits.
- La Circulade : comme indiqué dans la partie « urbanisme », les premières habitations se sont construites autour du Château Montlaur et l'Eglise Saint Pierre. L'extension du village s'est ainsi faite sous forme circulaire, particularité languedocienne.
- Les Maisons vigneronnes se développent au 19^{ème} avec la prospérité de la viticulture. Elles se trouvent sur les faubourgs.
- Les Capitelles : il s'agit de cabanes construites en pierres sèches dans les anciennes garrigues. La plupart ont été construites au 19^{ème} et servaient d'abris pour se protéger des intempéries (bergers, vigneronnes).

Photo n°13: Capitelle



Photo : Philippe Péron

- Les Remparts (1340)
- Maison Languedocienne rue Sadi Carnot (XVI - XVIIème siècle)
- Rue Gambetta (du XVI au XIXème siècle)
- Statue de Marianne (XIXème siècle)
- Monument aux morts (1920)
- 1ère Mairie
- 2ème Mairie
- 3ème Mairie

3. Objets historiques

Tableau n°30: Objets historiques

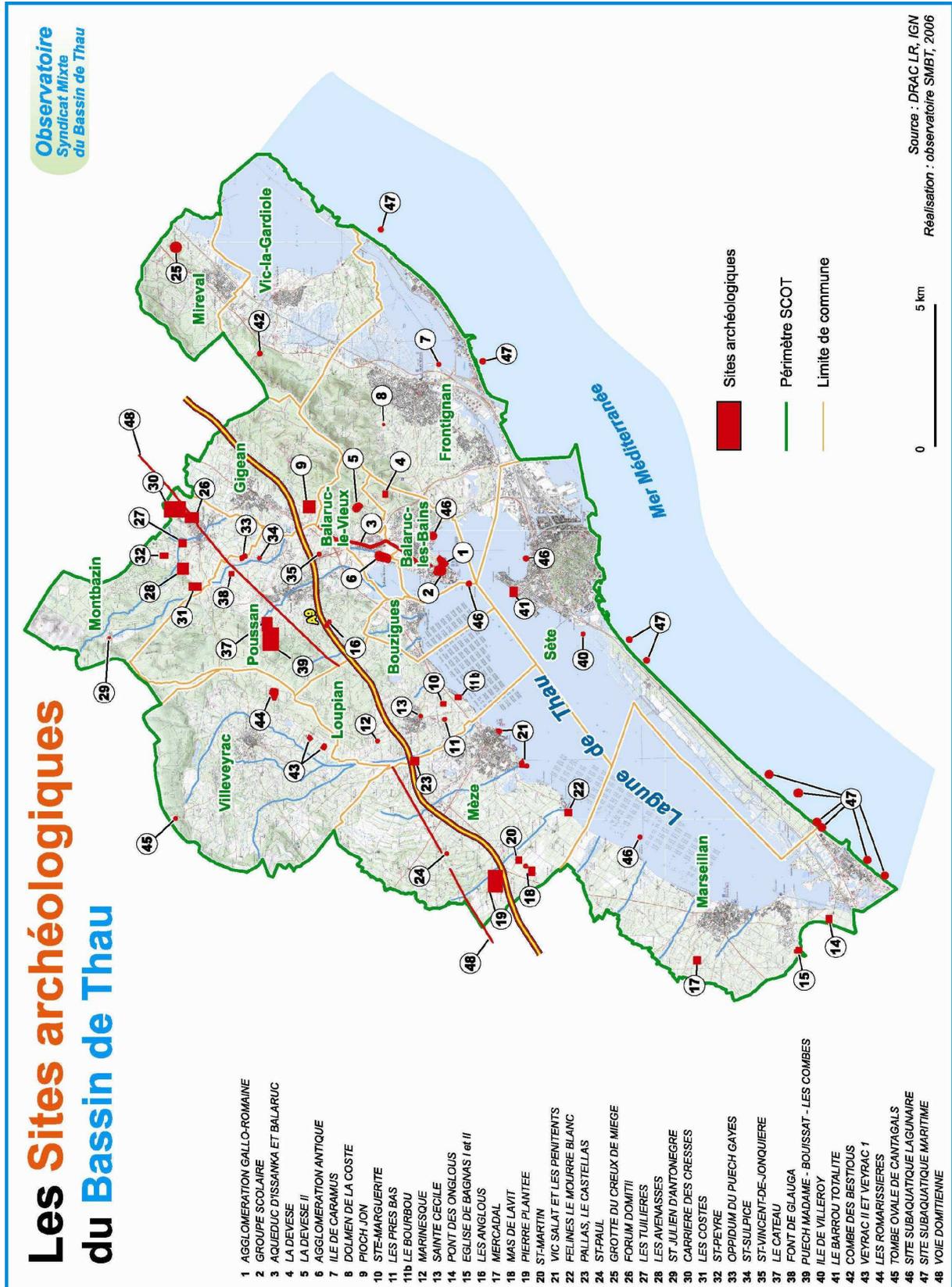
Edifice de conservation	Désignation	Siècle	
Ancien château Montlaur	Décor intérieur : peinture monumentale	Moyen âge	
Chapelle des pénitents blancs	Croix de procession : Christ en croix	Limite 15è 16è siècle ; 17è siècle	Classé
Chapelle des pénitents blancs	Brancard funéraire	19è siècle	Classé
Eglise	Tableau : La Pentecôte	1 ^{er} quart 18è siècle	Classé
Eglise	Encensoir	4è quart 17è siècle	Classé
Eglise	Cloche	3è quart 16è	Classé
	Monument aux morts de la guerre 1914-1918	1 ^{er} quart 20è siècle	
	Monument commémoratif de la République	4è quart 19è siècle	

Source : Base Palissy.

4. Les sites archéologiques

On dénombre cinquante sites répertoriés à ce jour sur la commune. Les principaux sont identifiés dans la carte ci-dessous.

Carte n°13: sites archéologiques du Bassin de Thau



Source : Observatoire du SMBT

5. Valorisation du patrimoine

La CCNBT exerce cette compétence via son service patrimoine et archéologie.

En 2010, de nouvelles plaquettes des six communes ont été réalisées par la CCNBT selon une même charte graphique.

- Plan sommaire des rues du centre où sont indiqués les éléments remarquables du patrimoine bâti
- Un historique de la ville
- Une présentation des principales festivités

Toutes ces plaquettes, ainsi que d'autres présentant des éléments du patrimoine naturel et culturel à échelle du Bassin de Thau et du Département sont disponibles à l'office de tourisme de Poussan.

Visites Guidées :

Il existe 2 types de visites guidées proposées par l'Office de Tourisme à Poussan :

- Des visites en journée (en saison une fois par semaine, ou au cours de l'année, à la demande par des groupes, associations, scolaires, centres de loisirs etc...)
- Des visites en nocturne théâtralisées (2 en juillet et 2 en août entre 2005 et 2009, 1 en juillet et 1 en août en 2010)

Tableau n°31: Fréquentation des visites guidées du centre de Poussan

2005	40 visiteurs en journée	266 visiteurs en nocturne
2006	75 visiteurs en journée	354 visiteurs en nocturne
2007	157 visiteurs en journée	356 visiteurs en nocturne
2008	50 visiteurs en journée	507 visiteurs en nocturne

En dehors de ces visites, la fréquentation du centre ancien et du faubourg est moyenne. Une signalisation présentant les principaux éléments du patrimoine, mise en place il y a quelques années, est visible dans le centre.

Les personnes ayant répondu aux enquêtes réalisées en 2009 ont jugé l'état des principaux édifices médiocre. Un manque de mise en valeur du patrimoine bâti a été mis en valeur. De plus, l'introduction d'éléments modernes dans le centre est perçue comme dégradant.

Il y a également une difficulté à faire connaître le patrimoine privé qui reste non visitable

Le service patrimoine de la CCNBT organise une fois par mois, à l'exception des mois d'été, des conférences portant sur le patrimoine présent sur le territoire intercommunal.

Les « petites histoires poussanaises » sont disponibles sur le site internet de la Mairie. Publiées depuis 2005 en supplément du Bulletin Municipal, elles sont au nombre de cinq :

- *Des disciples de Saint Hubert à la Baraque et au Cupidon*

Il s'agit de l'histoire d'une construction mythique de Poussan, rasée durant l'été 2005 passée de relais à chevaux, restaurant puis boîte de nuit.

- *Les meules en pierres de Poussan*

Présentation des anciennes carrières servant à la fabrication des meules.

- *Le centenaire des Halles 1906-2006*
- *Les oiseaux de Poussan (volume 1 et 2)*
- *Les garrigues de Poussan*

Présentation de cet espace à travers sa faune, sa flore, son utilisation et les constructions en pierres sèches qui s'y trouvent (bergeries, capitelles).

En résumé :

AFOM :

Valorisation du patrimoine/ Tourisme

Atouts

- ❖ Patrimoine historique et naturel riche, attrait de la ville et marqueur identitaire
- ❖ Position géographique (Sète, Montpellier, Thau) favorable
- ❖ Présence d'un camping, gîtes, chambres d'hôtes
- ❖ Attrait visites nocturnes, présence des touristes du bassin de Thau

Opportunités

- ❖ Projet touristique intercommunal
- ❖ Communication, engagement d'une réflexion entre habitants, associations, commerces, municipalité pour le développement de l'offre touristique
- ❖ Développement de l'offre d'hébergement

Faiblesses

- ❖ Manque d'une politique touristique
- ❖ Sentiment de perte du caractère rural, de village
- ❖ Manque d'hôtels...

Menaces

- ❖ Non fréquentation touristique
- ❖ Manque d'espaces d'accueil, manque de savoir pour faire rester les touristes
- ❖ Pas de réelle vocation touristique
- ❖ Tourisme simplement saisonnier qui ne permettrait pas de rentabiliser les investissements

Enjeux :

- Repenser le mobilier urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural: rénovation du bâti, espaces conviviaux
- Développer le partenariat avec les communes de la CCNBT et du Bassin de Thau afin de créer une stratégie commune en la matière

VII. VIE COMMUNALE, ACTION SOCIALE

1. Tissu associatif

La vie associative à Poussan est très dynamique. Il existe 48 associations sur la commune qui proposent des activités diverses : sport, loisirs, culture, solidarité...

Graphique n°11 : subventions attribuées aux associations en 2010

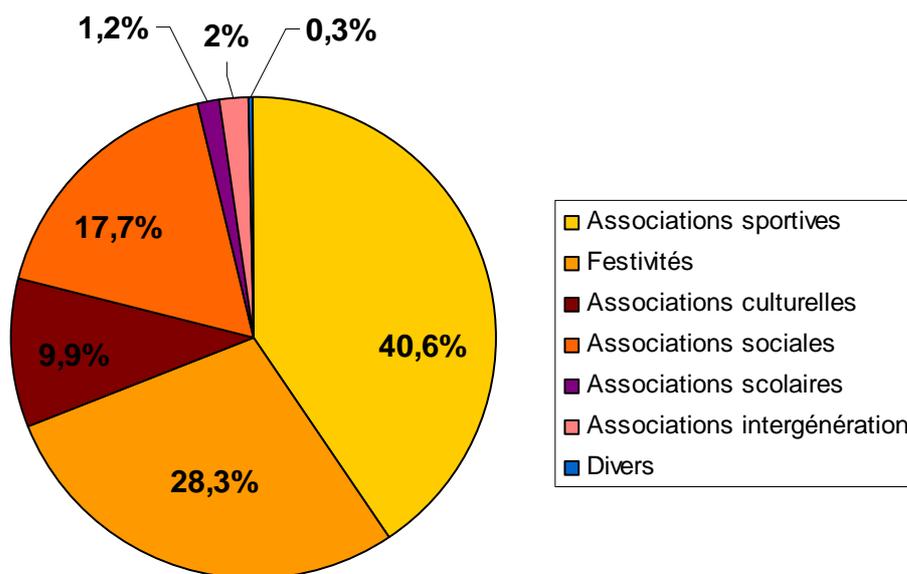


Tableau n°32 : Subventions aux associations en 2009 et 2010

Année	2009	2010
Subvention	202 800€	197 750€
Nombre d'associations	32	31

Le montant des subventions alloué dépend des dépenses de fonctionnement auxquelles l'association est susceptible de faire face. Toutes les associations ne sont donc pas subventionnées. Par contre, le prêt de salle, de matériel, l'aide logistique peuvent toutes les concerner. Le prêt de salles et de matériel régulier ou ponctuel fait l'objet de conventions entre l'association et la Mairie.

2. Evènements et festivités

De nombreux évènements organisés par le service « culture et animation » de la Mairie rythment la vie communale. Les principaux sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°33: Calendrier des principales animations organisées par la municipalité

Janvier	Vœux du Maire Election Miss Poussan
Février	
Mars	Carnaval (5jours)
Avril	Semaine du développement durable
Mai	Feux de la St Jean
Juin	Repas des aînés Fête de la Musique
Juillet	Fête du 14 juillet
Aout	Voyage des 18 ans
Septembre	Forum des associations
Octobre	Fête des vendanges
Novembre	Foire de la Ste Catherine
Décembre	Téléthon Soirée des récompenses (sport)

Photo n°14: Carnaval de Poussan 2010*



Photo Philippe Péron

* le cochon est l'animal totémique de Poussan, son origine remonte à l'époque gallo-romaine du fondateur Porcianus.

Des expositions d'artistes, une séance mensuelle de cinéma sont également organisées. D'autre part, le Comité des fêtes, la **Maison des Jeunes** et de la **Culture**, les services « Enfance-Jeunesse » et « Agenda 21 » et l'Office Municipal des Sports organisent régulièrement des sorties, séjours, soirées, jeux.

Photo n°15: Exposition au Foyer des campagnes 2010 ; accueil des scolaires



Photo : Philippe Péron

D'autres manifestations sont, elles, organisées par les associations, que ce soit ponctuellement ou régulièrement.

Les festivités et la culture représentaient 10% du budget communal de fonctionnement en 2008.

3. Sport et loisirs

Le service Enfance-jeunesse se compose des structures d'accueil suivantes qui proposent aux enfants de 3 à 12 ans diverses activités culturelles et sportives :

- Les ALAE (**A**ccueil de **L**oisirs **A**ssocié aux **E**coles) des deux écoles primaires, accueillent les enfants en période scolaire. Des animations manuelles, sportives, artistiques ou des jeux libres y sont proposés.
- L'ALSH (**A**ccueil de **L**oisirs **S**ans **H**ébergement) ou centre de loisir, accueille les enfants de 3 à 12 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires.
- Pendant les vacances scolaires, des stages et des séjours sont organisés par le SEJ (ski, nature).

La municipalité accompagne le mouvement sportif de la commune. Elle soutient les différents projets sportifs à travers son Office Municipal des Sports : stages sportifs, clubs de sport...

L'Office municipal des sports est une association "loi 1901" de réflexion, de discussion, de concertation et de proposition. L'OMS collabore ainsi avec les services enfance jeunesse à la mise en place d'activités sportives, ainsi qu'avec différentes associations pour l'organisation de manifestations. L'office propose également des activités spécifiques aux adultes telles que la course à pieds, le badminton ...

La présence du complexe sportif des Baux favorise la pratique de sports divers pour tous. L'équipement se compose :

- De deux terrains d'entraînement et un stade d'honneur pour le foot et le rugby
- Un terrain stabilisé pour le tambourin
- Une salle de musculation de 200m²
- Une salle de gymnastique et Dojo d'une surface de 950m²
- Un gymnase
- De quatre cours de tennis
- De salles pour les clubs
- Un skate Park de 1570m² complété d'un terrain gazonné, un terrain de basket (aire multi-jeux)

Photo n°16 : Complexe sportif



Photo : Philippe Péron

Photo n°17 : Skate park

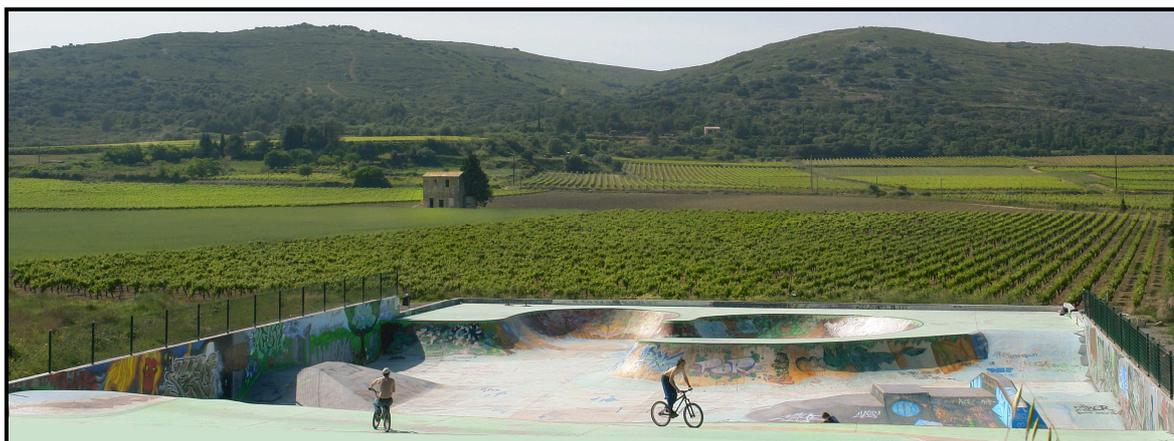


Photo : Philippe Péron

En fonctionnement, le sport représentait 9% du budget communal en 2008.

Pour les autres associations, des salles municipales sont mises à disposition pour les évènements exceptionnels ou rendez-vous réguliers :

- Le foyer des campagnes
- La MJC et ses salles de cinéma et de spectacle
- La salle Jean Théron

La cave coopérative a été achetée par la municipalité récemment et les réflexions sont actuellement en cours sur l'usage qui en sera fait.

4. Jeunesse

a. Scolarisation

Tableau n°34 : Scolarisation des 15-24 ans en pourcentage

Age	Hommes	Femmes
2-5 ans	72.7%	86.7%
6-14 ans	100%	98.1%
15-17 ans	93.4%	97.2%
18-24 ans	41.8%	53.3%
25-29 ans	2.4%	0.9%
30 ou +	0.4%	0.9%

Source : INSEE 2007

Taux de scolarisation moyen des 2-24 ans : **80.4%**

Tableau n°35 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée des 15 ans ou plus en 2007

	Hommes	Femmes
Aucun diplôme	20.2	20.9
Certificat d'études primaires	8.7	9.1
Brevet des collèges	6.7	9
CAP/ BEP	27.5	18.1
Baccalauréat	15.9	18.1
Bac + 2	11.1	15.1
Supérieur à Bac + 2	9.9	9.7

Source : INSEE 2007

Comme indiqué précédemment, la ville compte ;

- Une crèche associative parentale

Personnel (auxiliaires puéricultrices, éducatrices...)	Nombre de places	Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2007
11	23	152

- Deux groupes scolaires maternelle/élémentaire, « Les Baux » (400 élèves) et « Véronique Hébert » (216 élèves)
- Un Collège « Via Domitia » qui accueille environ 800 élèves.

Photo n°18 : Nouvelle école primaire Véronique Hébert



Photo : Philippe Péron

Le Collège dépend de la compétence départementale. La ville apporte toutefois son aide financière et technique à certains projets. L'établissement est engagé dans une démarche Agenda 21.

Pour les trois autres établissements, la municipalité prend en charge toutes les dépenses de mobilier et de matériel (équipement informatique...). Les activités se déroulant pendant le temps scolaire (séjours, classes de découverte, ateliers pédagogiques, sport, déplacements en cars) sont également pris en charge par la ville.

Chaque groupe scolaire possède une cantine. Des critères rigoureux en termes d'hygiène, de diététique et de qualité des produits ont guidé le choix du prestataire pour la fourniture des repas. Ainsi, un repas « bio » par semaine est assuré.

Récapitulatif du budget 2008 alloué à la jeunesse :

Groupes scolaires	779 382 € soit 1312 € par enfant
Enfance jeunesse	615 861 € soit 2349 € par enfant

b. Emploi

Une aide à l'orientation, au bilan de compétence, à la formation et à l'emploi est fournie par la Mission Locale d'Insertion des Jeunes (16-25 ans). Le coût de l'adhésion pour la commune est de 1 euro par an et par habitant. Il existe trois antennes sur le bassin de Thau: Sète, Frontignan et Mèze. L'organisme effectue une permanence hebdomadaire au CCAS communal.

5. Action sociale et solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale de la ville en assurant des actions en faveur de la santé, de l'insertion et de la solidarité. Le CCAS est une structure paritaire, administrative et autonome gérée par un conseil d'administration et présidé de plein droit par le Maire.

Outre les permanences quotidiennes assurées par la référente administrative, sont disponibles une fois par semaine :

- Une assistante sociale
- Un assistant social MSA (pour les salariés et retraités agricoles)
- La mission locale d'insertion des jeunes (MLIJ)

Une antenne Banque alimentaire est en place et disponible tous les vendredis d'octobre à mai (2007 : 12776KG de denrées distribuées) pour les personnes allocataires des minimas sociaux.

Des opérations de prévention de la santé sont organisées ponctuellement (exemple du déplacement de la *mammobile* pour le dépistage du cancer du sein, atelier mémoire pour les personnes âgées).

La Municipalité consacrait en 2008 6% de son budget de fonctionnement au secteur social, de la solidarité et de la santé.

La commune n'est jumelée avec aucune ville étrangère ce qui représente un manque identifié par les habitants au cours de l'enquête.

6. Vie en communauté

La lutte contre les incivilités est une des priorités issue de l'enquête réalisée ; excréments de chiens, déchets, stationnement gênant, bruit sont beaucoup ressortis de cette enquête.

Les règles sur ces problématiques sont régulièrement rappelées dans le Bulletin d'Information Municipal.

Photo n° 19: Tags



Photo Philippe Péron

La Police municipale a pour mission :

- L'exécution des arrêtés du Conseil Municipal
- La surveillance et le respect des règlements du commerce sur la voie publique
- La surveillance et le respect des règlements en matière d'urbanisme
- Le contrôle et la Réglementation de la circulation et du stationnement
- Les contraventions en matière de circulation routière et équipements des véhicules
- La lutte contre le Bruit
- La surveillance et la sécurisation des manifestations publiques
- La sécurité des enfants aux abords des écoles
- L'organisation de patrouilles pour assurer la tranquillité sur le village et la surveillance des biens

Une vingtaine de caméras de surveillance ont été installées au cours de l'été 2010. Ce système est entré en fonction le 1^{er} octobre 2010.

8% du budget de fonctionnement étaient consacrés à la sécurité en 2008.

De plus, depuis 2010, la CCNBT a mis en place la « Brigade territoriale » composée de six gardes champêtres et dédiée à la protection de l'environnement. La lutte contre la cabanisation est une des priorités puisqu'il s'agit d'une problématique majeure sur le territoire. Des actions communes sont régulièrement menées avec les autres services de l'état avec qui la brigade partage la police de l'environnement : l'ONCFS, l'ONEMA, les Affaires maritimes, les sapeurs-pompiers et la DTTM.

Les habitants peuvent également faire appel au conciliateur de justice qui assure une permanence le premier et le dernier vendredi après midi de chaque mois. Celui-ci apporte conseil et médiation aux citoyens connaissant des soucis d'ordre juridique.

7. Citoyenneté et démocratie

a. Communication

Outre les associations existantes et les partenariats qui peuvent se tisser entre elles ou avec la Mairie, il n'existe pas de comités de quartiers, d'associations « citoyennes » ou de commerçants.

La concertation se fait de manière ponctuelle sur des sujets précis, bon nombre de projets publics en ayant l'obligation.

Il n'en est pas de même de l'information et de la communication qui se font régulièrement.

Différents outils sont mis à disposition des habitants pour leur permettre d'être tenus informés de la vie communale et des actions engagées par la municipalité :

- Un Bulletin Municipal d'Information trimestriel diffusé à l'ensemble de la population et disponible en Mairie.
- Un site internet de la Mairie, sur lequel figurent :
 - L'actualité communale
 - Une information complète sur tous les services de la Mairie, leurs missions et coordonnées
 - La présentation du Conseil Municipal, des élus et des permanences assurées
 - Un plan de la ville
 - Une photothèque
 - Les renseignements nécessaires aux démarches administratives
 - Des documents ressources téléchargeables (Délibérations du Conseil Municipal, Présentation des budgets communaux, Agenda 21 ...)
 - Des dossiers de presse (réunions publiques...)

➤ Un panneau lumineux d'information

Cette communication régulière permet la transparence sur les programmes engagés ainsi que sur les budgets qui font l'objet de pages dédiées dans le BIM et sur le site internet.

Les agents municipaux sont également disponibles pour une écoute quotidienne. En contact plus ou moins direct avec les habitants, ils permettent la diffusion des informations sur la vie locale.

b. Concertation

Au-delà des évènements exceptionnels de la vie politique locale, il n'existe pas de vecteurs officiels d'échanges entre élus et population. Des permanences hebdomadaires ou sur rendez-vous sont toutefois effectuées par les adjoints et le Maire.

L'équipe municipale reste donc disponible pour les habitants. L'implication des élus est assurée par un échange le plus constant possible. Outre le Conseil Municipal, les commissions se réunissent régulièrement.

La mobilisation de la population n'est toutefois pas optimale et les revendications concernent encore exceptionnellement l'intérêt général (celui-ci n'étant pas la somme des intérêts particuliers). L'Agenda 21 et les ateliers organisés dans le cadre de la démarche constitueront un lieu d'échange, d'information et de concertation ouvert à tous.

Le projet de territoire développé dans le programme municipal et la communication sur les actions politiques engagées ont un effet mobilisateur pour une certaine partie de la population. Les habitants les plus impliqués dans la vie locale sont en majorité les plus de 55 ans et retraités. Plus disponibles, ils constituent un bon relai de l'action municipale et ont la possibilité de participer à des groupes de travail « informels ». Les jeunes parents, quant à eux, se sentent concernés par des sujets touchant des problématiques plus quotidiennes ou la vie de leurs enfants.

De 2002 à 2004, un conseil municipal des jeunes a été mis en place. Le projet a fini par s'essouffler. La réflexion se porte aujourd'hui avec le Collège pour permettre aux jeunes de s'investir de manière plus ponctuelle dans la vie locale, le système du Conseil municipal étant un peu rigide.

1% du budget de fonctionnement de la commune était consacré à la communication en 2008.

c. Education, sensibilisation au développement durable

La diffusion des principes du développement durable se fait par des pages dédiées « développement durable » et « environnement » dans le Bulletin d'Information Municipal.

A Poussan, il n'existe pas d'association spécifique à ces thématiques. Le Bassin de Thau en compte toutefois certaines dont les actions et animations sont accessibles aux poussannais :

- Ecologistes de l'Euzière
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau
- Voile de Neptune ...

Les établissements scolaires intègrent pleinement dans leur programme la sensibilisation au développement durable.

De plus, le Centre de Loisir et la MJC proposent également des animations sur ce sujet. Plusieurs animations ont été organisées dans le cadre de l'Agenda 21 (sorties, expositions).

La sensibilité au développement durable est déjà présente au sein du fonctionnement communal et de la politique municipale. Avant l'Agenda 21 elle n'avait toutefois pas encore été officialisée ni formalisée. Il n'y a donc pas en place, au sein du fonctionnement municipal de démarche de type « management environnemental / développement durable ». Ceci constituera le volet interne de l'Agenda 21.

Certaines actions ponctuelles ont toutefois été mises en place préalablement à la démarche Agenda 21. Celles-ci sont présentées dans les parties concernées de ce diagnostic.

8. Gouvernance

L'équipe municipale se compose de 29 élus : le Maire, 7 adjoints et 21 conseillers municipaux dont 4 de l'opposition.

Huit commissions ont été mises en place :

- Urbanisme
- Travaux
- Animation, Culture, Patrimoine
- Communication
- Environnement, Cadre de vie, Sécurité
- Finances
- Ressources humaines
- Scolaire, Enfance Jeunesse et Sport
- Social-Solidarité

A cela s'ajoute la Commission Agenda 21 créée en 2009. Celles-ci se réunissent de manière régulière. Des réunions d'adjoints étant également organisées et les élus pouvant appartenir à plusieurs commissions, une certaine transversalité dans la gestion des projets est assurée.

Un Conseil Municipal se tient tous les mois pour délibérer des affaires communales. Le compte rendu est accessible au public sur le site internet de la Mairie.

La communication interne, a été désignée comme une faiblesse au cours de l'enquête réalisée en 2009 auprès des agents communaux. Les réunions inter services restent rares tout comme les réunions entre personnel et élus. Il n'existe pas de vecteur de communication interne pouvant concerner l'ensemble du personnel. Un affichage est effectué dans les bureaux administratifs et l'échange par mail ne peut se faire qu'entre les agents travaillant dans les bureaux.

La mobilisation du personnel autour du développement durable et donc l'adoption de méthodes de travail plus transversales sont nécessaires.

Enfin, un dialogue régulier est également assuré afin de permettre d'articuler le développement local aux différentes échelles territoriales et assurer la cohérence des politiques aux différents niveaux :

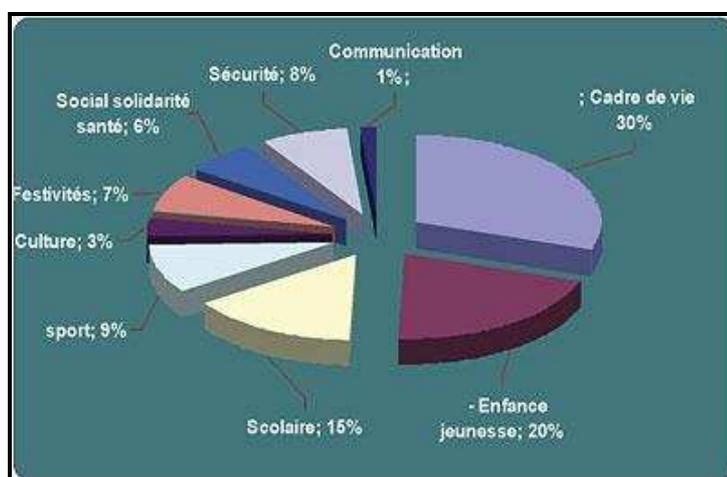
- CCNBT
- SMBT
- Conseil Général
- Conseil Régional
- Préfecture
- Chambres consulaires...

Financièrement, la commune bénéficiait en 2008 du budget suivant :

Tableau n°36 : Budget communal 2008

Dépense de fonctionnement	Dépense d'investissement	Total du Budget
4 928 461 €	6 930 430 €	11 858 891 €

Graphique n°12: Synthèse de la répartition des moyens en 2008



En résumé :

AFOM :

Culture, Sport et Loisir

Atouts

- ❖ Complexe sportif développé
- ❖ Animations culturelles nombreuses (attractivité de l'activité Théâtre – Strapontin, MJC, expositions Foyer des Campagnes...)
- ❖ Identité culturelle forte, traditions présentes Présence jardin public, foyer des campagnes, halles

Opportunités

- ❖ Développement de manifestations pluridisciplinaires, concertation entre association pour organisation des manifestations
- ❖ Création d'un parcours de santé
- ❖ Création d'équipements intercommunaux (piscine...)
- ❖ Meilleure utilisation garrigues (balisage en cours par CCNBT: 1 sentier pédagogique par commune) Améliorer et développer les visites guidées

Faiblesses

- ❖ Sensibilisation au développement durable pas assez développée
- ❖ Manifestations simultanées, pas de calendrier pour empêcher le chevauchement
- ❖ Manque d'ouverture intercommunale et sur le Monde
- ❖ Isolement place de la Mairie, pas assez visible, pas effet place publique (manque d'utilisation du parking)

Menaces

- ❖ Activités non accessibles à tous
- ❖ Non ouverture intercommunale, repli sur Poussan

Social

Atouts

- ❖ Structures existantes : Centre Communal d'Action Sociale, restos du cœur, secours catholique, téléthon
- ❖ Réalisation de conférence sur la santé
- ❖ Banque alimentaire, permanences aide sociale, MLI, assistante sociale...
- ❖ Activités pour les personnes âgées : cinéma, repas des séniors... Conseil Général: assistance personnes âgées (relais téléphonique...)
- ❖ Activités du service enfance-jeunesse: CLAE, ALAE-ALSH, crèche...
- ❖ Présence importante de professionnels de santé: spécialistes, généralistes, pharmacie...
- ❖ Relative mixité sociale des quartiers

Opportunités

- ❖ Développement d'actions de solidarité
- ❖ Rencontres intergénérationnelles à renforcer (carnaval...)
- ❖ Développement de fêtes de quartiers... pour intégration de tous (à l'échelle de Poussan)
- ❖ Développement de projets d'insertion (efforts déjà fournis – développement d'actions de la part des citoyens), emploi solidaire

Faiblesses

- ❖ Efforts encore à fournir pour l'intégration dans la société des personnes fragiles (handicapés, personnes âgées..) aménagements à améliorer (trottoirs...)
- ❖ Manque de manifestation de coopération internationale et intercommunale (faisabilité niveau international?)

Menaces

- ❖ Vigilance contre l'exclusion de certaines catégories (personnes âgées, fragiles, handicapés ...)

Vie en communauté

Atouts

- ❖ Mise en place du tri des déchets, relativement respecté par les habitants
- ❖ Présence agents de la Police Municipale
- ❖ Communication sur risque (vol...)
- ❖ Disponibilité ambassadrices du tri

Opportunités

- ❖ Sensibilisation des habitants aux risques, respect tri ... Projet amélioration de la propreté (mise en place de poubelles dans le centre...)
- ❖ Sensibilisation des commerçants

Faiblesses

- ❖ Nuisances sonores A9, deux roues
- ❖ Antennes relais
- ❖ Nuisances olfactives (lagunage)
- ❖ Sentiment d'insécurité (vols...)
- ❖ Problèmes de propreté (absence de poubelles abris bus – Vigipirate, présence de mégots à proximité des bars, chiens errants...)
- ❖ Problématique de l'accès aux nouveaux quartiers pour le nettoyage
- ❖ Efforts à poursuivre sur la communication autour du tri des déchets et du respect de la propreté, manque de points d'apport, point verre vite rempli. Manque de rigueur CCNBT (ramassage, propreté proximité zones d'apport)

Menaces

- ❖ Persistance du sentiment d'insécurité
- ❖ Incivilité grandissante (tri des déchets, heure sortie des déchets, propreté, bruit...)

Démocratie locale et Gouvernance

Atouts

- ❖ Vie associative importante (nombreuses associations), participation citoyenne (bénévolat...)
- ❖ Engagement Agenda 21 dont la base est la concertation entre tous les acteurs du territoire (signature d'une charte du réseau départemental des Agendas 21)
- ❖ MJC (conférences, expo)

Opportunités

- ❖ Mise en place d'un conseil municipal des jeunes
- ❖ Ateliers de concertation Agenda 21
- ❖ Développement de manifestation regroupant plusieurs associations et la Municipalité autour du développement durable
- ❖ Communication, sensibilisation à développer
- ❖ Objectif de transversalité des actions (inscription des principes du développement durable dans tout projet). Décloisonnement des services municipaux

Faiblesses

- ❖ Absence de tableaux de bords transversaux permettant l'intégration des principes de développement durables dans tout projet
- ❖ Manque de manifestation autour du développement durable, pas d'association à but environnemental
- ❖ Communication municipale sur les projets, leur état d'avancement...
- ❖ Manque de participation citoyenne

Menaces

- ❖ Non engagement des citoyens (lassitude des participants aux ateliers Agenda 21)
- ❖ Manque de communication autour des actions

Enjeux :

- Encourager le dynamisme local (vie associative, culturelle, sportive)
- Développer l'intégration des populations en difficulté et la solidarité
- Intégrer les jeunes dans la vie locale
- Assurer l'exemplarité communale en termes de DD

BIBLIOGRAPHIE

Alphaville, décembre 2006. « **La construction urbaine du territoire de Thau - contribution au diagnostic du territoire** ». 197 pages

Altermodal, février 2006. « **Etude circulation et stationnement** » et « **schéma de circulations douces** ». 170 pages

CCNBT, février 2010. « **Le projet de territoire** ». 25 pages.

Cohésium, avril 2009. « **Etude de revitalisation commerciale du centre-ville de Poussan. Synthèse et recommandations** ». 30 pages

Entech, septembre 2006. « **Zonage de l'assainissement. Commune de Poussan. Dossier d'enquête publique** ». 36 pages.

GSM, juin 2009. « **Etude d'impact du projet d'extension de la carrière de Poussan, résumé non technique** ». 13 pages.

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2009. « **Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Cadre de référence** ». 36 pages

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2009. « **Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Eléments de démarche et pistes pour l'action** ». 163 pages

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2009. « **Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Version expérimentale** ». 72 pages

SIAE du Bas Languedoc, décembre 2003 ; « **Schéma directeur d'eau potable** ». 94 pages

SMBT, juin 2010. « **Etat initial de l'environnement, SCOT du Bassin de Thau** ». 379 pages

SMBT, juin 2010. « **PADD, SCOT du Bassin de Thau** ». 96 pages

Terres Neuves, février 2008. « **PLU et PADD. Commune de Poussan** ». 108 et 18 pages

CCNBT. <http://www.ccnbt.fr/>

Comité 21. <http://www.comite21.org/>

Culture/ Monuments historiques. <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

Données INSEE 2007. <http://www.recensement.insee.fr/home.action>

Poussan. <http://www.ville-poussan.fr/>

Risques. <http://macommune.prim.net/index.php>

SMBT. <http://www.smbt.fr/>

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Compétences du SMBT.	p.13
Tableau 2 : Compétences de la CCNBT.	p.14
Tableau 3 : Températures moyennes mensuelles en °C.	p.15
Tableau 4 : Evolution de la densité de population de 1968 à 2006.	p.17
Tableau 5 : Evolution du solde naturel et des migrations de 1968 à 2006.	p.18
Tableau 6 : Revenus fiscaux des ménages poussannais.	p.19
Tableau 7 : PADD du PLU.	p.23
Tableau 8 : Evolution de la surface bâtie entre 1944 et 2005.	p.26
Tableau 9-a : Taux d'évolution par type d'occupation du sol sur la période 1990-2000.	p.26
Tableau 9-b : Taux d'évolution par type d'occupation du sol sur la période 2000-2006.	p.26
Tableau 10 : Les 4 grands types d'occupation du sol à Poussan.	p.27
Tableau 11 : Zonages du POS et du PLU.	p.27
Tableau 12 : Catégories des logements à Poussan.	p.28
Tableau 13 : Résidences principales selon la période d'achèvement.	p.29
Tableau 14 : Equipements communaux et intercommunaux sur le territoire de Thau.	p.31
Tableau 15 : Equipements communaux.	p.31
Tableau 16 : Trafic journalier.	p.33
Tableau 17 : Les déplacements domicile-travail.	p.34
Tableau 18 : Equipement automobile des ménages.	p.34
Tableau 19 : Taux de chômage à Poussan.	p.38
Tableau 20 : Statuts de la population active.	p.38
Tableau 21 : Lieu de travail et lieu de résidence.	p.39
Tableau 22 : Evolution du nombre d'établissements par secteur de 2000 à 2006.	p. 41
Tableau 23 : Création d'établissements (activités marchandes hors agriculture).	p.42
Tableau 24 : Recensement agricole.	p.43
Tableau 25 : Evolution de la SAU.	p.43
Tableau 26 : Fréquentation de l'office du tourisme de Poussan.	p.48
Tableau 27 : Densité touristique.	P.48
Tableau 28 : Situation énergétique des bâtiments et éclairages publics par type d'énergie.	p.56
Tableau 29 : Structuration paysagère du territoire communal.	p.59
Tableau 30 : Objets historiques.	p.76
Tableau 31 : Fréquentation des visites guidées du centre de Poussan.	p.78
Tableau 32 : Subventions attribuées aux associations en 2009 et 2010.	p. 80
Tableau 33 : Calendrier des principales animations organisées par la municipalité.	p.81
Tableau 34 : Scolarisation des 15-24 ans en %.	p.83
Tableau 35 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée des 15 ans ou + en 2007.	p.83
Tableau 36 : Budget communal 2008.	p.89

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du développement durable.	p.6
Figure 2 : Schéma des principales étapes de l'Agenda 21.	p.9
Figure 3 : Organisation de la participation.	p.10
Figure 4 : Calendrier des étapes principales réalisées et à venir à Poussan.	p.11
Figure 5 : Etapes suivant le diagnostic.	p.11
Figure 6 : Etapes de réalisation du SAGE de Thau.	p.69

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la population de 1968 à 2006.	p.18
Graphique 2 : Population homme et femme par tranches d'âge.	p.19
Graphique 3 : Comparaison de la population par tranches d'âge entre Poussan, l'Hérault et la France.	p.19

- Graphique 4 : Statut d'occupation des logements. p.28
Graphique 5 : Catégories socioprofessionnelles de la population. p.39
Graphique 6 : Répartition des établissements actifs par tranches d'effectif salarié au 31/12/2008. p. 41
Graphique 7 : Ages des entreprises au 01/01/2008. p.42
Graphique 8 : Evolution des créations d'entreprises entre 2006 et 2008. p. 42
Graphique 9 : Age des actifs agricoles. p.44
Graphique 10 : Combustibles principaux utilisés pour le chauffage du logement dans les résidences principales à Poussan. p.56
Graphique 11 : Subventions attribuées aux associations en 2010. p.80
Graphique 12 : Synthèse de la répartition des moyens en 2008 (services municipaux). p.89

INDEX DES CARTES

- Carte 1 : Localisation géographique de Poussan. p.12
Carte 2 : Communes du SMT. p.13
Carte 3 : Géologie du territoire. p.16
Carte 4 : PADD du SCOT. p.21
Carte 5 : Centre ancien et faubourgs. p.25
Carte 6 : Evolution de l'occupation du sol de 1944 à 2005. p.26
Carte 7 : Principaux flux routiers sur le territoire de Thau en 2004. p.33
Carte 8 : Réseau de transport en commun desservant Poussan. p.35
Carte 9 : Localisation des ZAE. p.40
Carte 10 : Projet régional Aqua Domitia. p.46
Carte 11 : Synthèse des sensibilités environnementales à Poussan. p.63
Carte 12 : Bassin hydrographique de l'Etang de Thau. p.67
Carte 13 : Sites archéologiques du Bassin de Thau. p.77

INDEX DES PHOTOS

- Photo 1 : Montagnes de la Moure et plaine viticole. p.16
Photo 2 : Crique de l'Angle. p.17
Photo 3 : Vue aérienne du centre ancien. p.24
Photo 4 : Habitat collectif. p.25
Photo 5 : Espace vert du skate park. p. 30
Photo 6 : Aperçu du boisement du village. p.30
Photo 7 : Pistes cyclables communale et départementale. p.35
Photo 8 : Vendanges 2010 à Poussan. p.44
Photo 9 : Localisation du projet de PRAE. p.49
Photo 10 : Carrière de Poussan. p.50
Photo 11 : Paysage communal. p.59
Photo 12 : Vue sur la Crique de l'Angle et ancien lagunage. p. 66
Photo 13 : Capitelle. p.75
Photo 14 : Carnaval de Poussan 2010. p.81
Photo 15 : Exposition au Foyer des Campagnes 2010 ; accueil des scolaires. p.81
Photo 16 : Complexe sportif. p.82
Photo 17 : Skate park. p.83
Photo 18 : Nouvelle école primaire Véronique Hébert. p.84
Photo 19 : Tags. p.84

ANNEXE N°1 : Lancement de l'Agenda 21, délibération du Conseil Municipal.

19 janvier 2009

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE MEZE
COMMUNE DE POUSSAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 janvier 2009 à 18h30
Convocation du lundi 12 janvier 2009

PRESENTS : J. ADGE - J. BOUSQUET - Y. PUGLISI - P. MARIEZ - G. RIVE - A. LAURENS - G. NATTA - M. NEGRE - J. L. LAFON - J. M. VICENS - M. BERNABEU - S. CUCULIERE - V. FERRER - I. ALIBERT - M. ARRIGO - C. FORNES - F. SANCHEZ - D. NESPOULOUS - A. RAJA - O. FREZOU

POUVOIRS : N. DAVOISNE à J. BOUSQUET
 E. BOUSQUET à V. FERRER
 P. GIUGLEUR à J. ADGE
 B. BORDENAVE à O. FREZOU

ABSENTS EXCUSES : H. DE FALCO - J. TABARIES - L. MATHIEU - B. FERRARIOLO - L. KERBIGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MARIEZ

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et des pouvoirs.

Compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2008 : approuvé.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 4 : Agenda 21 local

Monsieur Pierre MARIEZ, adjoint à l'Environnement et au Cadre de Vie, a souhaité poser la question suivante :

Comment mettre en place un mode de développement conciliant croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement sur le territoire communal ?

C'est pour répondre à cette exigence que la commune de Poussan, en complément à la révision du PLU, souhaite mettre en œuvre le concept de développement durable.

Pour cela un instrument est choisi : l'Agenda 21 local.

Il s'agit :

- d'un document qui articule un diagnostic, une stratégie à moyen/long terme et des actions immédiates ;
- d'une démarche visant à définir les orientations et les actions de « développement durable » pour l'ensemble des compétences de la commune.

Ses traductions sont multiples, le projet de territoire s'appuie sur diverses thématiques telles que : déplacements, développement économique, aménagement, construction, habitat, politique de la ville, de l'eau, politique de l'environnement, culturelle, sociales ou donne des pistes pour ce qui concerne la démocratie participative et délibérative.

L'Agenda 21 permet de :

- coordonner l'ensemble des politiques menées dans une logique de développement durable ;
- valoriser un territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme ;
- sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi ;
- développer une culture commune et des compétences en matière de prospective territoriale, en réunissant des acteurs aux sensibilités différentes pour construire une vision commune d'un futur souhaitable pour la commune ;
- mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, d'enrichir les missions de certains agents, de repenser les modes d'action dans une perspective d'amélioration des services publics locaux ;
- mieux maîtriser certaines dépenses publiques grâce à une approche « coût global » des projets, en s'appuyant sur un management environnemental efficace (économies d'eau, d'énergie, de papier, de produits phytosanitaires, de déplacements...).

Par conséquent, il appartient au conseil municipal :

- de décider le lancement de la démarche Agenda 21 local ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- De solliciter les aides liées à tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet (Etat, Collectivités Territoriales, autres.....)

Une commission municipale « Agenda 21 » est mise en place en attente de la création d'un comité de pilotage :

Jacques BOUSQUET, Pierre MARIEZ, Guy RIVE, Evelyne BOUSQUET, Jean Louis LAFON, Michel BERNABEU, Serge CUCULIERE, Florence SANCHEZ, et un élu du groupe non majoritaire.

POUR : 24

CONTRE : 0

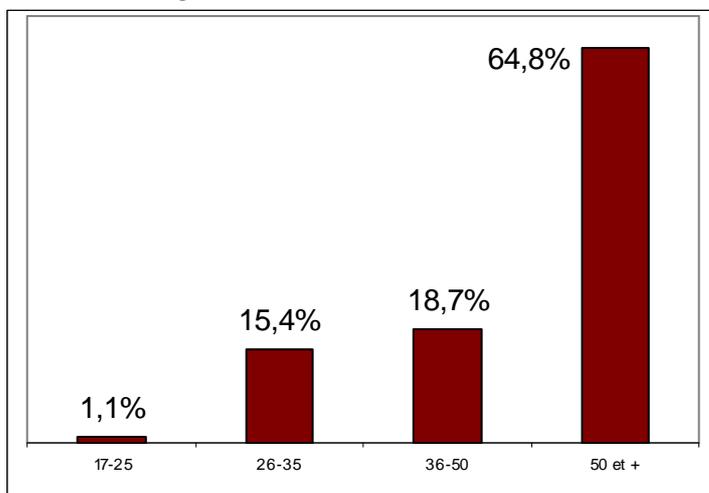
ABSTENTION : 0

ANNEXE N°2 : Synthèse des résultats de l'enquête à la population. 2009

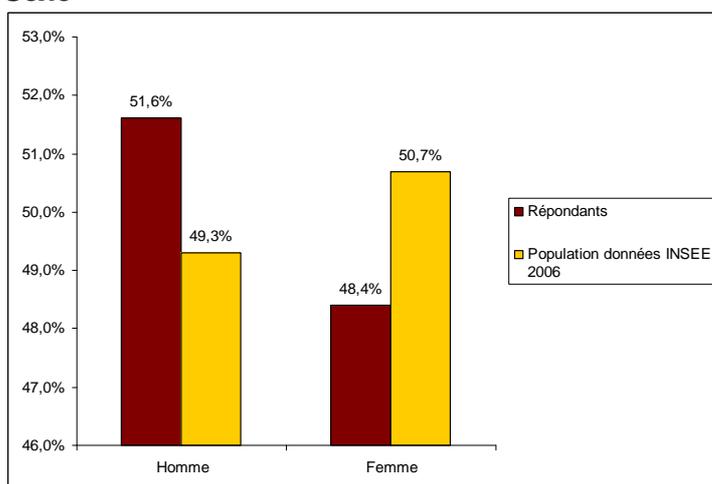
PROFIL DES REpondANTS

Le profil général de l'échantillon des participants est assez proche des données INSEE relatives aux ménages communaux.

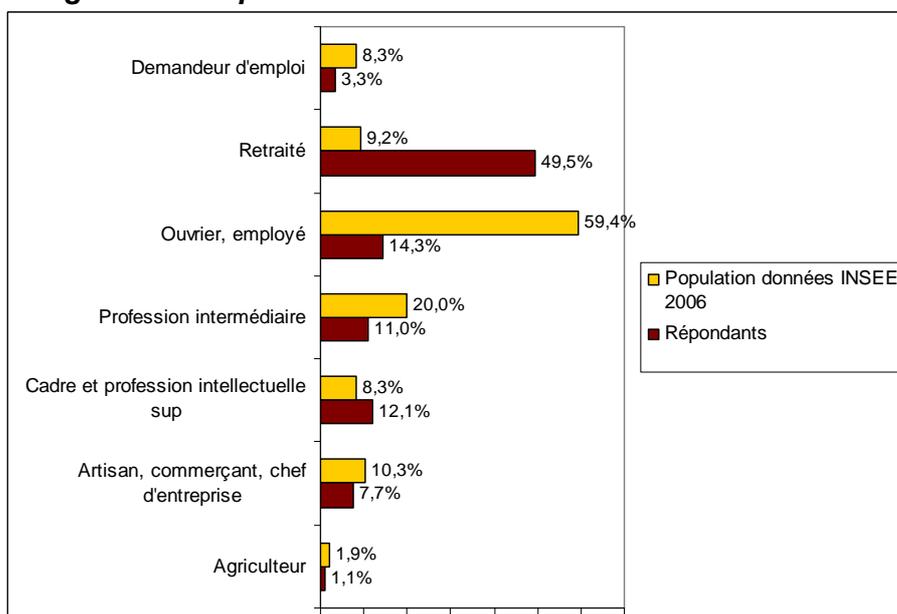
Age



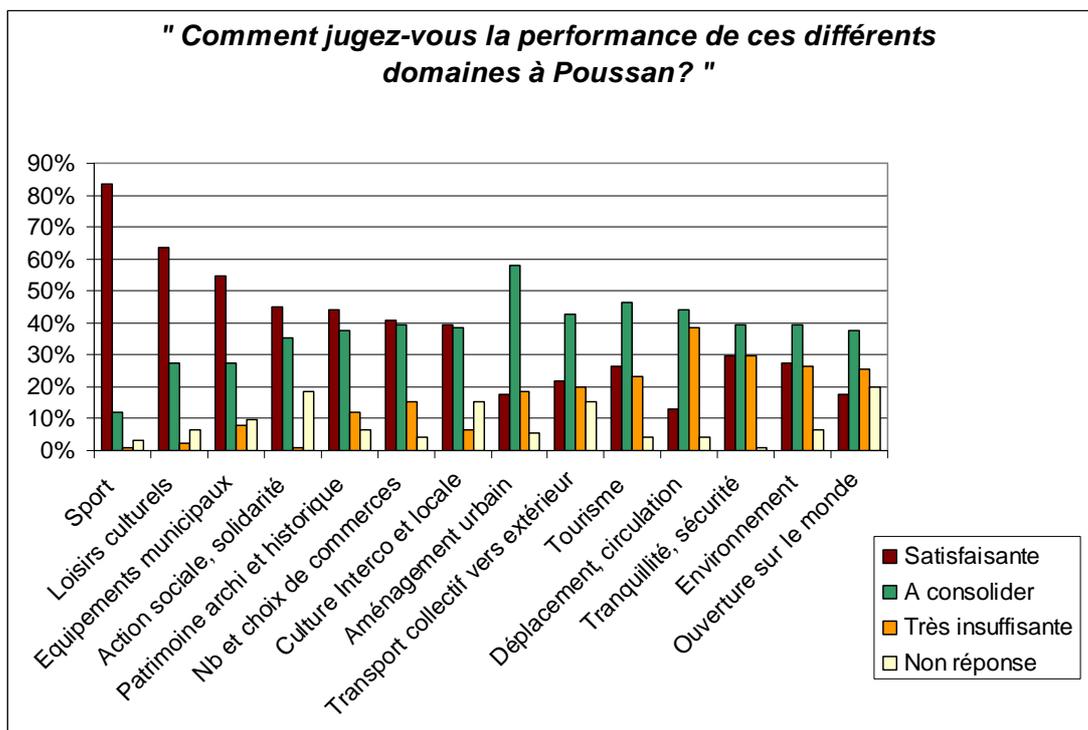
Sexe



Catégories socioprofessionnelles



LE DEVELOPPEMENT DURABLE A POUSSAN : VOTRE CONSTAT



Les atouts

Les points forts de Poussan qui ont été relevés sont :

- le sport,
- les loisirs culturels
- les équipements municipaux.

A la question ouverte « **Qu'aimez-vous le plus à Poussan ?** » ont été cités :

- **Le cadre de vie :**

Le cadre rural, l'environnement, la convivialité, le centre historique, la tranquillité, et la proximité des grands axes

- **Les services et activités :**

La diversité des animations, les équipements sportifs, la MJC, la présence de commerces, la vie sportive, l'action sociale

Un potentiel à développer

- l'environnement,
- le tourisme
- le patrimoine historique,

sont des domaines à consolider. Il existe des potentialités qui ne sont pas suffisamment exploitées

Ainsi, à la question « **Pensez-vous que la nature est suffisamment présente et accessible sur la commune ?** », 71.5% ont répondu Oui. Pour ceux ayant répondu le contraire, la problématique est celle de la mise en valeur du patrimoine naturel.

Les faiblesses

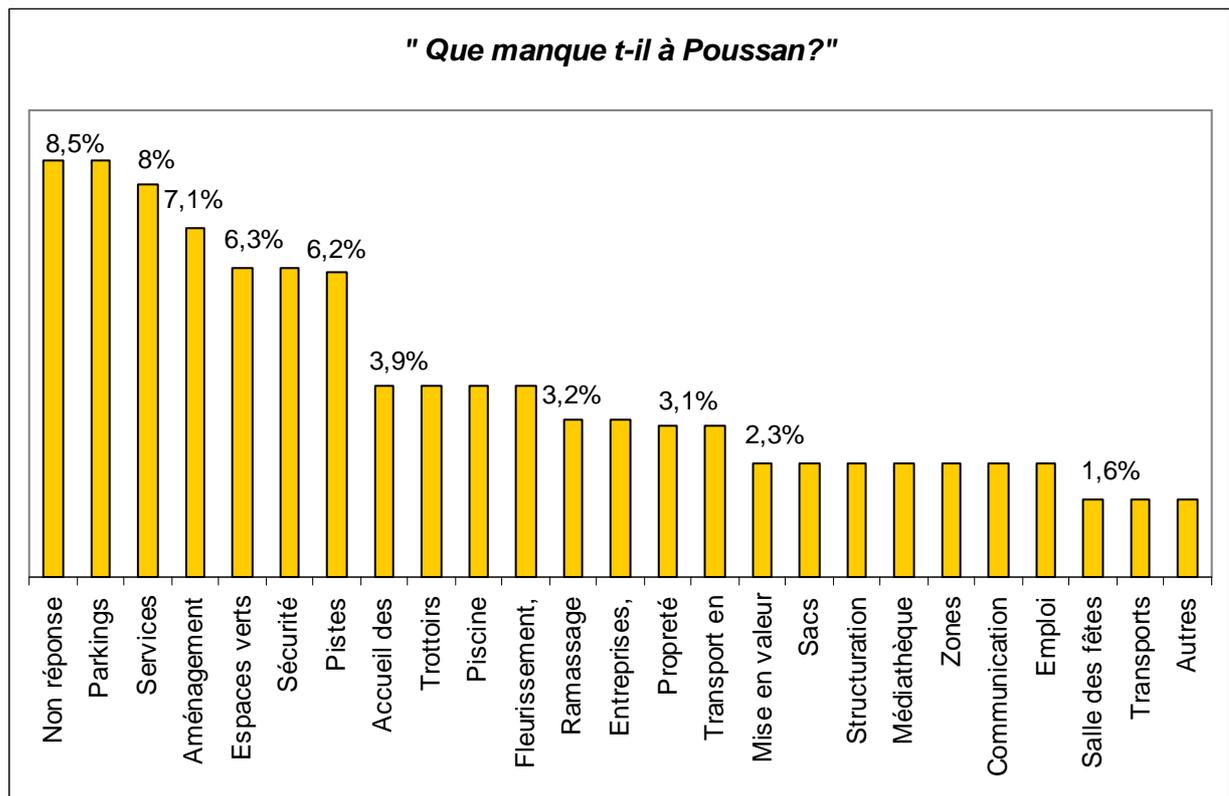
- la circulation,
- l'ouverture sur le monde
- la sécurité

sont des domaines jugés insuffisamment performants

Les réponses données à la question « **Que manque-t-il à Poussan ?** » peuvent être regroupées en deux thématiques :

- **Les équipements et services :** Piscine, transport en commun, médiathèque, salle des fêtes, commerces, entreprises, artisanat, ramassage des déchets verts...

Le cadre de vie : Parkings, pistes cyclables, espaces verts, fleurissement, mise en valeur du patrimoine, structuration urbaine...

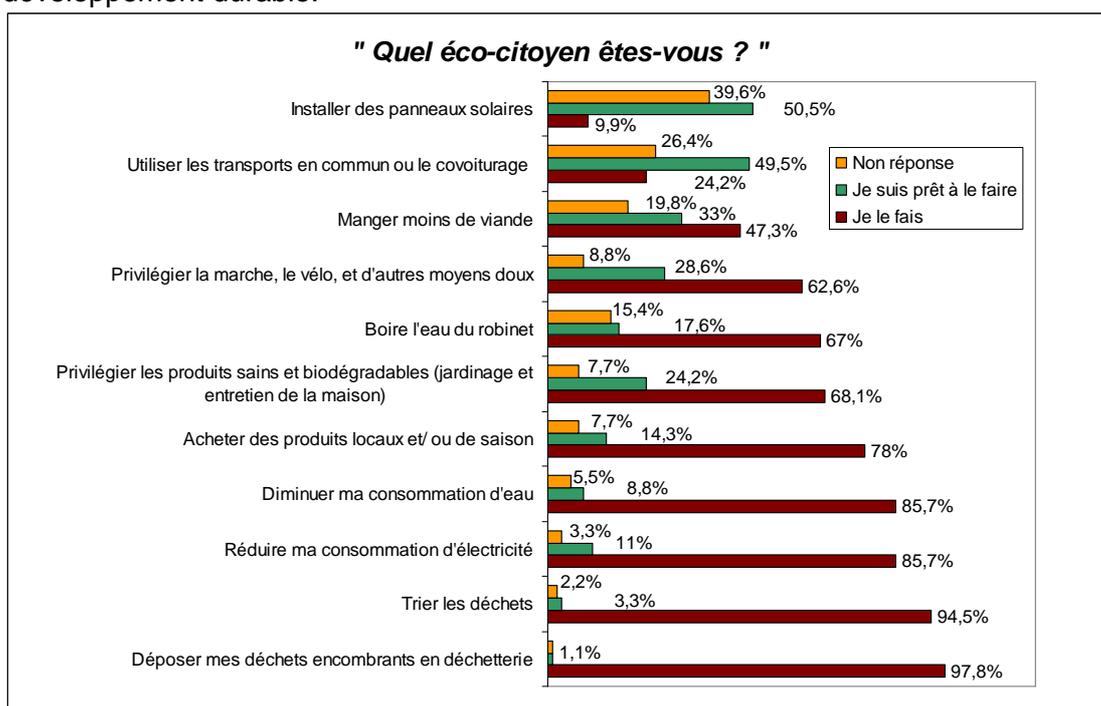


L'ENGAGEMENT CITOYEN, UNE BASE POUR L'ACTION

Les résultats portant sur l'intérêt des répondants pour le développement durable et la vie communale sont les suivants:

Une grande majorité se sent personnellement concernée par le développement durable (58.2% de « oui, tout à fait », 34.1% de « oui, plutôt ») De plus, 47.3% des répondants participent à la vie associative, 47.3% à la vie culturelle et 35.2% aux activités sportives.

En termes d'écocitoyenneté, les résultats portant sur les gestes que vous faites ou que vous êtes prêts à faire au quotidien dénotent également d'une sensibilité des répondants pour le développement durable.



Au vu de ces résultats des efforts devront être fournis dans certains domaines afin de rééquilibrer le rapport entre l'offre et la demande (installation de panneaux solaires, utilisation des transports en commun, covoiturage, achats responsables...) notamment en termes d'information du public.

LES PRIORITES DEVELOPPEMENT DURABLE

Les dernières questions à avoir été posées ont permis de définir les actions jugées prioritaires. Ainsi, à la question « **Comment décririez-vous Poussan ?** », les réponses permettent de mettre en évidence l'ambivalence qu'il existe entre le caractère rural et urbain de Poussan. En effet, une grande majorité des répondants pense que la qualité de vie et son identité encore rurale et villageoise, conjuguées à la présence de commodités urbaines font de Poussan « *une ville à la campagne* » (38.6%).

Pour d'autres, il existe un décalage entre accroissement urbain et développement d'activités qui fait de Poussan « *une ville en pleine croissance* » (14.4%) pour les uns, « *une ville dortoir* » (13.7%) pour les autres.

« **Pour vous, le développement durable à Poussan serait avant tout, s'engager à ...** »

D'une façon générale, les répondants souhaitent voir prioriser :

- la valorisation et la préservation des espaces naturels (15.5%)
- le développement d'un aménagement plus convivial et accessible pour tous. (14.4%)

L'accès à la connaissance et les actions en faveur de la santé des habitants sont des domaines jugés moins prioritaires au sein d'une stratégie de développement durable.

« **Quelles sont les 3 questions d'environnement qui vous préoccupent le plus ?** »

- la qualité des paysages (14.1%),
- la consommation d'énergie et d'eau (13.3%),
- la qualité de l'eau, le bruit et la gestion des déchets (12.1% chacun)

sont les problématiques environnementales que vous trouvez les plus préoccupantes.

« **Vos propositions par rapport à la démarche** »

En réponse à cette question ouverte, les suggestions et remarques ont été très nombreuses et diverses.

Il s'agit pour certaines de propositions d'actions concrètes et ponctuelles reprenant plus ou moins les réponses aux questions précédentes (équipements, services manquants, optimisation énergétique de l'habitat et des bâtiments communaux...).

Pour d'autres, il s'agit de pistes de réflexions sur les modalités de la démarche (participation active de la population aux différentes étapes de l'Agenda 21, Organisation d'évènements liés à l'environnement...).

ANNEXE N°3 : Projet départemental de piste cyclable.



ANNEXE N°4 : PRAE des Condamines, préconisations d u Conseil Municipal.

Projet de Zone d'Activité Régionale des Condamines

Analyse et préconisations du Conseil Municipal de POUSSAN 02/12/2009

Introduction

La Région Languedoc-Roussillon a exprimé le souhait de créer une zone d'activité régionale sur le secteur agricole dit des Condamines à POUSSAN sur une superficie d'une centaine d'hectares.

En communication avec l'A9, insérant l'échangeur de SETE, en liaison routière directe et immédiate avec le port de SETE, l'intérêt de ce secteur est évident.

Le vice président de région Jean Baptiste GIORDANO a présenté son programme d'action sur le port et toute la place que cette future zone pourrait prendre dans ce dispositif.

Si l'intérêt général de cette zone ne fait aucun doute quant à sa contribution forte à la réussite du développement régional, il n'en demeure pas moins que son insertion dans le tissu du Bassin de THAU et de POUSSAN se doit d'être examinée avec attention tant le territoire concerné présente de sensibilités.

Sur le plan de l'occupation actuelle du site

- Le secteur suit la tendance générale du vignoble Languedocien, il est en mal de reconversion agricole, accentué ici par les effets de la pression foncière due à son attractivité. Il s'agit pourtant de terres de bonne qualité qui assurent souvent les plus forts rendements agricoles et qui contribuent fortement pour les viticulteurs présents sur le site, à l'équilibre financier de leur exploitation. Une étude d'incidence du projet sur les exploitations agricoles devra être faite et toute l'attention portée à ces exploitations en associant les représentants institutionnels de l'agriculture.
- L'autre point particulier est la présence d'une « cabanisation » en logement permanent, accentuée ici par l'occupation des divers délaissés d'infrastructure, les acquisitions doivent s'accompagner d'un traitement social de relogement, il ne pourrait être pris le risque du déplacement de ce mode d'habitat ailleurs sur le bassin de THAU ou POUSSAN.

Sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement

- Les études du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin montrent sa forte attractivité d'où la nécessité impérieuse de réflexions globales préalables : il ne fait aucun doute que de nombreux projets se succéderont, il nous importe de les retenir et de les mettre en place progressivement sur le long terme et en cohérence.

- Notre Plan d'Occupation des Sols est en cours de révision; l'étude est terminée sur le fond. Approuvé vraisemblablement courant 2010, notre Plan Local d'Urbanisme devrait donc être remis en révision, la charge financière de cette procédure nous paraîtrait devoir être provisionnée dès maintenant et imputée totalement au projet de zone régionale.

- Sans préjuger des études d'urbanismes à venir, il nous paraît indispensable de prendre en compte dans le projet et dès maintenant :

1. Une extension du périmètre de Zone d'Aménagement Différé au delà de l'A9 englobant en particulier l'arrivée du tramway, cette zone économique pourrait être inscrite avec une vocation essentielle d'activités de service, tournée vers l'activité tertiaire, l'éducation et la formation.
2. Des liaisons calibrées avec l'agglomération de POUSSAN par l'ouvrage routier existant sur A9, par l'ouvrage hydraulique de la VÈNE sous A9, sur la RD2.
3. Le lien avec le hameau d'ISSANKA.
4. Le traitement et la qualification en voie d'entrée de ville en lisière du projet de la RD2 bordée par la LAUZE.
5. La mise en place de liaisons directes avec le massif de la Gardiole, par coulée verte logeant les divers mode de déplacement doux (en particulier piéton et randonnée, vélo et VTT, cavalière).
6. La mise en œuvre d'équipements communs tel en premier lieu une déchèterie...
7. La préservation de l'abbaye Saint Vincent, patrimoine communal.

Sur le plan de la ressource et de la gestion des eaux et des paysages

- Située à proximité immédiate, voire même localement intégrée à la zone humide d'accompagnement de la VENE, en amont du captage en eau potable d'ISSANKA, la zone se trouve très proche, et en partie basse, en quasi communication avec l'étang de THAU. Cette situation géographique eu égard à l'occupation projetée du secteur impose sans qu'il soit nécessaire de les développer ici :

- toutes les précautions et analyses préalables nécessaires,
 - la prise en compte et le respect strict des contraintes tant à la mise en place de la zone que dans sa gestion et son inévitable évolution à long terme.
- La situation de la zone, en vue depuis les grands axes de circulation, impose dès le départ, la prise en compte de sa perception, déduisant la mise en place d'un plan paysager global partagé s'imposant aux divers maîtres d'ouvrages.

Sur le plan des infrastructures de transport et voies de communication

- Il importe de définir les trafics générés par la zone et de dimensionner les points d'échanges de façon à maintenir la fluidité du trafic des RD 613 et RD2. Il nous paraît indispensable dès à présent d'informer ensemble, le Département afin d'évaluer les conséquences de la zone sur le projet d'aménagement de l'échangeur ex RN300 /RD613 et sur l'échange R613/RD2.
- Une bonne concertation ainsi qu'un niveau d'étude adapté en amont, doit permettre que toutes mesures de sauvegarde, réservation foncière en particulier, soient prises par chacun des maîtres d'ouvrages routiers afin de pouvoir anticiper un schéma de voirie en permanence adapté à la situation du trafic.
- Pour prendre en compte les déplacements journaliers domicile travail, il faut accompagner la réflexion sur le bassin de THAU en y intégrant le projet ; la connexion transport en commun en site propre au travers de la zone ou en marge, avec le réseau de tramway vers SETE, nous paraît être la réponse adaptée. Les liaisons routières du Nord de la RD2 vers la zone doivent être également examinées.
- Le maillage des divers grands projets de voie cyclable doit être examiné et l'incidence sur le projet pris en compte.

Sur le plan des nuisances bruit et qualité de l'air et des risques

- Du fait de sa présence en bordure : de l'étang de THAU, des cours d'eau de la VENE et de la LAUZE, la zone est concernée par la proposition de mise en place de Plan de Prévention des Risques Inondation en cours par les services compétents dans ce domaine.
- Nous précisons qu'une étude hydraulique sur le bassin versant de la LAUZE (Cabinet ENTECH) vient d'être conduite par la commune et propose un accompagnement du cours d'eau dans le secteur.
- Enfin, l'incidence sur la qualité de l'air pour les riverains nous semble devoir bien sûr être examinée en amont, afin de s'assurer de la faisabilité du projet.
- A titre de mesure compensatoire sur l'environnement, il nous paraît indispensable de réduire les risques relatifs à la sécurité routière et la pollution directe des eaux de la lagune existants actuellement en bordure la RD 613, du fait du fonctionnement d'un restaurant routier. Pour éviter toute accentuation de ces

risques qui ne manqueraient pas de se produire du fait de la forte génération de trafic de Poids-Lourds, nous vous demanderons qu'il soit envisagé le déplacement du restaurant existant vers la zone, dans un lieu plus adapté et attractif. L'espace libéré supprimant de fait un point noir sur la RD 613, pourrait être réutilisé comme aire d'accès-parking à la future voie cyclable du tour du bassin de THAU construite par le Département et départ pour la découverte de la zone humide accompagnant la VÈNE.



Service Agenda 21
04.67.78.99.51.
agenda21@ville-poussan.fr

